

**Société Générale  
Effekten GmbH  
Francfort sur-le-Main**

Rapport de gestion et comptes consolidés du Groupe  
pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au  
31 décembre 2018<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> En cas d'ambiguïtés ou de divergences, l'original allemand prévaut toujours sur la présente traduction française.

**Société Générale Effekten GmbH  
Francfort sur-le-Main**

**Rapport de gestion du Groupe  
pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018**

**A. Situation du Groupe**

**I. Avant-propos**

Avec l'exécution du contrat d'achat le 1<sup>er</sup> janvier 2017, la Société Générale Effekten GmbH (SGE), Francfort sur-le-Main, a acheté les parts de la Société Générale Securities Services GmbH (SGSS), Unterföhring, ainsi que de l'ALD Lease Finanz GmbH (ALD LF), Hambourg, y compris de leurs filiales. En vertu des réglementations du § 290 du code de commerce allemand (HGB) et du § 117 de la loi allemande sur la négociation de titres (WpHG), la SGE est tenue d'établir des comptes consolidés et un rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2018.

**II. Modèle commercial**

Le groupe SGE exerce ses activités dans trois domaines qui sont gérés respectivement par la SGE, la SGSS et l'ALD LF.

La **SGE** est une filiale à 100 % de la Société Générale S.A. Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris. La Société a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid ainsi qu'à l'inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les parties contractantes sont des entreprises du groupe Société Générale S.A.. Un autre champ d'activité de la Société est l'acquisition ainsi que la détention et la gestion de participations.

En raison de l'instauration du « passeport européen » avec lequel l'approbation des prospectus d'émission de titres par l'autorité de surveillance compétente (Office fédéral de surveillance des services financiers, BaFin) n'est désormais nécessaire qu'une seule fois, la Société peut coter ses produits sur différentes bourses de l'Union Européenne (notamment à Madrid, Milan, Paris, Luxembourg, Londres, Stockholm, Helsinki). En cas de cotation sur une bourse d'un pays n'étant pas membre de l'Union européenne, l'approbation relève de l'autorité de surveillance compétente du pays en question. En raison d'une restructuration interne ayant débuté mi-2016, la Société a cessé son activité d'émission d'opérations nouvelles avec cotation sur d'autres bourses européennes. Une cotation d'émissions de la Société sur un marché réglementé au sens de la directive européenne sur les prospectus pourrait de nouveau avoir lieu dans le cadre du rachat du domaine d'activité « Equity Markets & Commodities » (EMC) de la Commerzbank. Des inscriptions à la cote dans des compartiments boursiers dérèglementés, comme par exemple le marché libre sur les bourses en Allemagne, sont encore prévues.

Après l'achat par les parties contractantes susmentionnées, les émissions sont placées dans un deuxième temps auprès d'acheteurs finaux par la Société Générale S.A., Paris. Par conséquent, il n'en résulte aucune influence sur la situation économique de l'émettrice SGE.

En tant que société de leasing indépendante des constructeurs, l'**ALD LF** est un partenaire professionnel et fiable du commerce. Son objectif est de promouvoir, grâce à son offre de prestations, l'indépendance des garages automobiles et d'augmenter la rentabilité des concessionnaires.

Conjointement avec des partenaires de coopération, en particulier la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), Hambourg, l'ALD LF propose aux concessionnaires automobiles et à leurs clients des solutions de financement et des prestations de services pour tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier. En tant que filiale de l'ALD LF, la BDK travaille en plus en collaboration avec plusieurs constructeurs et importateurs. En l'occurrence, elle prend en charge des parties de l'activité propre à une captive et l'intégralité des prestations d'une banque de constructeurs.

Toutes les principales fonctions de vente et d'exécution des opérations sont assurées par les employés de la BDK dans le cadre d'une gestion d'affaires. Les partenaires de coopération et les clients obtiennent ainsi, d'une seule et même source, le service pour tous les produits.

La SGSS est une société de gestion de capitaux au sens des §§ 17 et 18 du code allemand de placement de capital (KAGB). Son modèle commercial comprend à la fois la gestion de fonds de placement dans le cadre du modèle « Master KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

### **III. Succursales**

La BDK possède à Stuttgart une succursale au sein de laquelle la décision d'octroi de crédit et le décompte de crédit sont effectués dans le cadre d'une coopération avec le FFS Group. C'est sous le toit du FFS Group que se regroupent trois entreprises performantes, disposant d'un savoir-faire spécial : une banque, une société de leasing et un service d'assurance. Fortes de leur grande compétence et performance, elles s'engagent conjointement dans l'intérêt des concessionnaires automobiles.

### **IV. Système de gestion**

Compte tenu des différents modèles commerciaux des sociétés du Groupe, la gestion du Groupe a lieu de manière décentralisée dans les différents segments. On fait en l'occurrence la différence entre les segments « Global Banking and Investor Solutions » (opérations sur warrants et certificats de la SGE), « Financial Services to Corporates and Retails » (activité de crédit et de leasing de l'ALD LF) et « Asset Management » (SGSS). Concernant les indicateurs de performance et les chiffres clés utilisés lors de la gestion, nous renvoyons à nos commentaires au B. IV.

## **B. Rapport économique**

### **I. Conditions macroéconomiques et sectorielles**

Dans le courant de l'année 2018, la conjoncture mondiale s'est essoufflée. Le climat économique s'est dégradé à peu près partout, notamment en raison des inquiétudes provoquées par l'intensification des conflits de politique commerciale, mais aussi du durcissement de la politique monétaire des États-Unis, qui a provoqué une inversion des flux internationaux de capitaux ayant freiné l'expansion économique dans les pays émergents. Cette année comme l'an dernier, la production mondiale calculée sur la base des parités de pouvoir d'achat progressera de 3,7 %. L'an prochain, le taux de croissance devrait reculer à 3,4 %. Les risques qui existent portent notamment sur l'aggravation des conflits commerciaux. En Europe, les craintes relatives à la viabilité de la dette italienne, au report des réformes en France et surtout à l'éventualité d'un Brexit désordonné empêchent la conjoncture de connaître l'essor escompté.

Les conflits commerciaux continuent à obérer les perspectives. Depuis le début de 2018, le gouvernement des États-Unis tente de plus en plus d'atteindre ses objectifs économiques en prenant également des mesures de politique commerciale. Il a mis en place divers droits de douane punitifs ou menacé de le faire en vue de conclure ou de renégocier des accords bilatéraux. C'est ainsi que l'accord de libre-échange nord-américain a été remis en cause et a fait l'objet d'une nouvelle version. Le conflit qui oppose les États-Unis à la Chine à propos de l'accès aux marchés et des droits de propriété s'est encore aggravé dans le courant de l'année. Malgré tout, un accord a été trouvé entre les deux pays lors du sommet du G20 pour désamorcer le conflit et parvenir à une solution du litige commercial dans les trois prochains mois. Dans ce cadre, la Chine a évoqué la possibilité d'augmenter l'importation de marchandises américaines et de réduire les droits de douane spéciaux frappant les voitures produites aux États-Unis, qui avaient été relevés de 15 % à 40 % durant l'été à titre de représailles contre les droits de douane punitifs infligés par les États-Unis. Cela a provisoirement mis un terme à la spirale de mesures et de contre-mesures dans le cadre de ce conflit commercial, mais sans dissiper pour autant les incertitudes planant sur les conditions générales de la politique commerciale, d'autant que le gouvernement américain continue à faire planer la menace de sanctions commerciales si les règles actuelles aboutissent à un déficit commercial pour les États-Unis, comme par exemple dans les échanges avec l'Union européenne et notamment dans le domaine de la construction automobile. La simple crainte d'une aggravation du conflit commercial peut entraver les investissements et freiner sensiblement la conjoncture. L'érosion de l'ordre commercial multilatéral provoquée par la politique américaine menace de réduire le potentiel de croissance de l'économie mondiale en remettant en question les réseaux mondiaux de création de valeur dont le développement a contribué à la forte expansion de l'économie mondiale ces dernières décennies.<sup>1)</sup>

Les variations des grandeurs de base (cours des actions et de change, indices, etc.) allant de pair avec l'évolution économique jouent un rôle central pour les attentes des investisseurs et sont par conséquent déterminantes pour la conception de produits d'émission dans le domaine des warrants et certificats. En ce qui concerne l'introduction de nouveaux produits au cours de l'exercice 2018, la Société a réagi rapidement à la volatilité des marchés en en émettant de nouveaux et en adaptant ceux qui existent déjà.

---

<sup>1</sup> ) K.-J. Gern, P. Hauber, S. Kooths, U. Stolzenburg : Weltkonjunktur im Winter 2018 aus Kieler Konjunkturberichte ; p. 2 ss

## Activité d'émission

La complexité des réglementations et de la surveillance reste considérable (règlements relatifs aux fonds propres, exigences détaillées à l'égard des systèmes de gestion des risques ; obligations de fournir fréquemment des renseignements, nouvelle législation sur les prospectus). Cette complexité est due essentiellement à l'harmonisation européenne et à son application aux entreprises opérant à l'échelle internationale. Afin de garantir l'uniformité des normes de surveillance bancaire, un mécanisme de surveillance uniforme a été créé. La majeure partie des réglementations et règles de procédure valables en Allemagne est désormais déterminée principalement par un contexte européen.

La SGE compte parmi les 10 principaux émetteurs de titres dérivés en Allemagne. Faisant partie du domaine d'activité « Global Banking and Investor Solutions » de la Société Générale, elle est leader au monde dans les segments des produits dérivés et structurés.

## Industrie automobile

3 435 778 nouvelles voitures de tourisme ont été immatriculées en 2018, soit 0,2 % de moins que l'année précédente. C'est la première fois depuis cinq ans que le nombre des nouvelles immatriculations n'a pas augmenté. Cette évolution du marché est due avant tout à l'instauration des règles WLTP qui ont conduit, ces derniers mois, à une baisse sensible des immatriculations.

Le pourcentage de véhicules diesel a encore diminué et n'était plus que de 32,3 % en 2018 (2017 : 38,8 %).

En 2018, VW a immatriculé 1,5 % de véhicules en plus, ce qui lui a permis d'augmenter de nouveau légèrement sa part de marché qui atteignait 18,7 %. Malgré le scandale du diesel, la marque reste, en 2018 aussi, leader incontesté du marché.

Ford est parvenue à immatriculer 2,3 % de véhicules en plus, tandis qu'Opel en immatriculait 6,5 % de moins par rapport à l'année précédente.

Le marché des véhicules d'occasion a reculé de 1,5 %, enregistrant 7 192 411 réimmatriculations.

Après un premier semestre stable, le commerce de marques automobiles a connu un net recul de son activité au deuxième semestre. L'indice sectoriel des concessionnaires automobiles agréés n'était plus que de 115 points fin 2018 (année précédente : 142 points). Avec 138 points, la valeur de l'indice des garages indépendants était encore relativement élevée (année précédente : 150 points).

En tant que société de financement automobile indépendante des marques, la société ALD LF appartenant au Groupe a pu profiter de l'évolution stable sur le marché de l'automobile. Conjointement avec la filiale BDK, l'ALD LF reste numéro deux sur le marché des sociétés de financement automobile indépendantes des marques.

## Asset Management

Le secteur allemand des fonds de placement a connu une autre année performante, en dépit d'une légère baisse de ses actifs sous gestion. Ce succès est dû en particulier aux fonds spéciaux, qui enregistraient une augmentation de leurs actifs. Tandis qu'en 2017, les actifs sous gestion (hors fonds immobiliers ouverts) s'élevaient à 2 839 milliards d'euros, ils ont diminué de 2,63 % en 2018 pour passer à 2 764 milliards d'euros, selon la fédération

allemande des sociétés d'investissement BVI (Bundesverband Investment und Asset Management e.V.). Cette perte résulte d'une évolution négative des valeurs, qui se chiffrait à -146 milliards d'euros en 2018. Les afflux de capitaux nets d'un montant de 71 milliards d'euros n'étaient pas aussi importants que l'année précédente (129 milliards d'euros en 2017). Ils se répartissaient entre les fonds ouverts au public (15 milliards d'euros), les fonds spéciaux (85 milliards d'euros) et les actifs en dehors des fonds de placement (-29 milliards d'euros).

Au vu de tous les faits cités, la Direction évalue positivement les effets des développements économiques et sectoriels sur le Groupe.

## **II. Évolution des affaires**

### Global Banking and Investor Solutions

Pour satisfaire l'objectif visé, consistant à continuer à développer en 2018 la position de la Société sur le marché en Allemagne, le nombre des produits émis a augmenté de 15 % par rapport à l'année précédente.

Au cours de l'exercice 2018, 52 989 produits de placement ont été émis au total (18 228 en 2017). Parmi les produits sans protection du capital, 28 512 ont été émis sur certificats bonus, 21 772 sur certificats discount, 2 493 sur prêts d'actions et 211 sur certificats express.

En outre, 366 081 produits à effet de levier ont été émis (344 810 l'année précédente). Outre 261 343 produits avec knock-out, 104 511 produits ont été émis sur warrants et 227 sur certificats facteur parmi les produits sans knock-out.

Conformément aux prévisions, les nouveaux produits émis par la Société l'ont été dans des compartiments boursiers dérèglementés en Allemagne, durant l'exercice 2018.

### Financial Services to Corporates and Retails

En 2018, les nouveaux contrats dans le financement des ventes ont à nouveau augmenté et s'élevaient au total à 1 621 millions d'euros, soit 34 millions d'euros de plus (+2 %) que l'année précédente.

L'encours de créances dans le financement des ventes a augmenté de 8 % et s'élevait à 3 744 millions d'euros (2017 : 3 483 millions d'euros). Le nombre de comptes de crédit s'est accru de 5 %, atteignant 367 359.

Le portefeuille géré dans le financement des achats a augmenté de 12 % en 2018 et atteignait 1 205 millions d'euros.

À la fin de l'exercice, 931 millions d'euros du portefeuille géré dans le financement des achats ont été vendus sans recours ni notification au sein du Groupe si bien que l'encours de créances est inscrit au bilan uniquement pour un montant de 274 millions d'euros (2017 : 190 millions d'euros).

Dans l'ensemble, l'activité a évolué pour l'essentiel tel que nous l'avions prévu dans le cadre du rapport de l'année précédente.

En nombre d'unités, le portefeuille de leasing, qui désigne le nombre de contrats de leasing actifs, a évolué comme suit :

Exercice	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
Acquisitions	17 315	16 762	21 313	22 435	23 621
Parc automobile	62 040	60 875	62 941	67 021	73 490

### Asset Management

L'exercice s'est moins bien déroulé que prévu dans le segment Asset Management. Celui-ci a certes réduit de 1,1 million d'euros sa perte d'exploitation qui s'élevait donc à 11,7 millions d'euros mais restait quand même légèrement en deçà des prévisions. Le produit net bancaire a progressé de 9,2 % grâce à l'évolution positive de l'activité auprès de nouveaux clients et des clients existants. L'activité auprès des clients existants en particulier s'est développée de manière satisfaisante, ce qui s'est traduit par des prolongations de contrat ou l'extension du volume des prestations de contrats existants. Quant à la prospection de nouveaux clients, nous avons pu poursuivre la dynamique des derniers mois de l'exercice précédent et conclure de nouveaux contrats.

Les charges ont augmenté de 3,1 %. Les prévisions escomptaient initialement une légère baisse des frais due à une réduction des coûts de projets. Toutefois, celle-ci a eu moins d'effet que prévu, étant donné que plusieurs grands projets clients, tels que la prospection et fidélisation d'un nouveau client à l'internalisation, ont été mis en œuvre, s'ajoutant aux projets de réglementation tels que le Brexit et la réforme de la fiscalité des investissements. Nous avons investi également dans des améliorations de la qualité dans le cadre de notre reporting ainsi que dans des externalisations comme p. ex. celle de processus KYC (Know Your Customer). Une charge supplémentaire provenait de la situation toujours tendue sur le marché du travail pour la main d'œuvre spécialisée, rendant le recrutement de personnel plus difficile. Le recours à des ressources externes pour pourvoir provisoirement les postes vacants a engendré des dépenses supplémentaires considérables. En revanche, la décision de changer de prestataire de services dans le domaine de la mesure des risques a permis de réaliser des économies notables durant l'exercice 2018.

### Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe a été dans l'ensemble positive en 2018. La perte de la SGSS d'un montant de 12 millions d'euros dépassait de 1 million d'euros celle prévue en 2017.

## **III. Situation de l'actif, des résultats et situation financière**

### a) Situation des résultats

La situation des résultats du groupe SGE concerne la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018.

L'augmentation du résultat net était due à un environnement économique favorable.

	en millions d'euros 31.12.2018	en millions d'euros 31.12.2017
Produit net des intérêts	145	143
Produit net des commissions	69	68
Résultat net des opérations financières	-1	-2
Résultat des autres activités	-19	-24
<b>Produit net bancaire</b>	<b>194</b>	<b>185</b>
Frais de personnel	-68	-65
Autres frais administratifs	-49	-49
Amortissements et dépréciations	-4	-3
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>73</b>	<b>69</b>
Coût du risque	-6	-11
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>67</b>	<b>58</b>
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>67</b>	<b>58</b>
<b>Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation</b>		<b>58</b>
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>67</b>	<b>58</b>

Le produit net des intérêts s'élevait à 145 millions d'euros en 2018 et résultait pour l'essentiel des opérations de crédit et de leasing dans le segment Financial Services to Corporates and Retails.

Le produit net des commissions atteignait 68,6 millions d'euros en 2018, dont 40,2 millions d'euros revenaient au Segment Financial Services to Corporates and Retails et 28,4 millions d'euros à l'Asset Management.

Le résultat des autres activités, d'un montant de -19 millions d'euros, est dû pour l'essentiel au segment Financial Services to Corporates and Retails et comprend en particulier les charges et produits découlant de contrats de location simple (leasing opérationnel) en tant que bailleur.

Le produit net bancaire du Groupe s'élève à 194 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses du Groupe sont les frais de personnel et les autres frais administratifs. Les frais de personnel qui s'élèvent à 68 millions d'euros et les autres frais administratifs d'un montant de 49 millions d'euros sont encourus principalement dans les segments Financial Services to Corporates and Retails et Asset Management.

Après prise en compte des participations ne donnant pas le contrôle, le résultat net du Groupe se chiffre à 67 millions d'euros en 2018.

La situation des résultats par segment se présente comme suit :

Les produits de la vente des warrants et des certificats émis sont toujours identiques aux charges de l'achat des opérations de couverture correspondantes si bien que la Société ne réalise aucun bénéfice à partir de son activité d'émission.

Les fluctuations de change sont sans incidence sur le compte de résultat en raison de la couverture des risques de change.

Les frais de personnel ainsi que les autres frais administratifs sont répercutés sur la Société Générale S.A., Paris, sur la base d'une réglementation « cost plus ».

En 2018, le segment Global Banking and Investor Solutions accuse une perte de 2,5 millions d'euros. Celle-ci résulte essentiellement de la différence entre les produits perçus dans le cadre de la méthode cost-plus et les charges d'intérêts d'un montant de 3,2 millions d'euros pour le prêt contracté auprès de la Société Générale S.A. Francfort pour l'achat des parts de l'ALD LF et de la SGSS.

La situation des résultats a évolué tel que prévu d'après la planification de l'activité.

#### Financial Services to Corporates and Retails

Le produit net d'intérêts a continué à augmenter en 2018, en raison du niveau considérable de nouveaux contrats et du développement du portefeuille allant de pair, et s'élevait à 147,8 millions d'euros.

En raison du grand nombre de nouveaux contrats et des produits de commissions de courtage en assurance ainsi réalisés, le produit net des commissions se chiffre à 40,3 millions d'euros.

Le provisionnement des risques dépasse de 2,0 millions d'euros la valeur prévisionnelle.

Au total, le résultat net du segment d'un montant de 80,8 millions d'euros est supérieur au résultat prévu pour l'exercice.

#### Asset Management

Durant l'exercice 2018, le segment Asset Management a réalisé un produit net bancaire de 31,3 millions d'euros, constitué pour l'essentiel des produits nets des commissions. Le produit net d'intérêts se chiffre à 0,2 million d'euros.

En 2018, les frais administratifs étaient de 42,8 millions d'euros et se composaient principalement des frais de personnel d'un montant de 18,7 millions d'euros et d'autres frais administratifs de 21,9 millions d'euros. Ceux-ci comprennent des coûts externes pour des projets d'un montant de 3,0 millions d'euros.

Au 31 décembre 2018, il en résulte - après prise en compte des amortissements et des produits des autres activités - une perte d'exploitation de 11,7 millions d'euros supérieure à celle attendue d'après la planification de l'activité.

#### b) Situation financière et de trésorerie

La nature et l'exécution des activités du Groupe sont conçues de manière à garantir une situation de trésorerie toujours suffisante.

Les dettes découlant de l'émission de certificats et de warrants sont couvertes d'une manière générale par des instruments financiers caractérisés par la concordance des échéances, libellés dans les mêmes devises et identiques en termes de risque de prix.

Dans le segment Global Banking and Investor Solutions, les opérations ayant une incidence sur les flux financiers dans le domaine des warrants et des certificats concernent les émissions et leurs opérations de couverture, le règlement des frais de personnel et d'autres frais administratifs ainsi que leur répercussion sur la Société Générale S.A., Paris et la Société Générale Francfort. En raison du remboursement intégral par la Société Générale S.A. de tous les frais supportés lors de l'émission, le Groupe dispose de liquidités suffisantes dans le segment Global Banking and Investor Solutions et est en mesure d'honorer toutes ses obligations de paiement.

Pour le financement des activités de leasing, le Groupe utilise non seulement les capitaux propres mais surtout des moyens de financement de la Société Générale S.A., Paris, présentant un taux d'intérêt fixe et une structure amortissable ou in fine. Nous suivons en l'occurrence le principe d'un refinancement caractérisé principalement par la concordance des échéances.

En outre, pour garantir la trésorerie de base, des lignes de crédit ont été convenues avec la Société Générale S.A. et d'autres établissements de crédit, sur la base de la planification de l'activité. À la date de clôture des comptes, ces lignes de crédit s'élevaient à 6 189 millions d'euros, dont 1 411 millions d'euros octroyés à l'ALD et 10 millions d'euros à la SG Effekten n'ont pas été utilisés.

De plus, dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, nous utilisons également l'instrument de la titrisation de crédits. C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé des créances en 5 structures jusqu'à présent et les avons placées auprès du public. À la date de clôture des comptes, trois structures actives existaient. Nous faisons figurer au poste « Dettes envers la clientèle » les dettes envers les sociétés ad hoc découlant de la titrisation. À la date de clôture des comptes, elles s'élèvent à 1 317 millions d'euros (2017 : 973 millions d'euros).

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose de liquidités d'un montant de 161 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 134 millions d'euros).

Les dettes envers les établissements de crédit ont atteint 4 108 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 3 881 millions d'euros), cette augmentation étant due essentiellement à des dépôts à terme supérieurs.

Les autres dettes ont diminué de 43 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2017 pour tomber à 183 millions d'euros. Ce poste comprend les bénéfices de 49 millions d'euros découlant du contrat de transfert des bénéfices conclu avec la succursale de la Société Générale à Francfort, le montant des bénéfices en 2017 était de 78 millions d'euros.

Les provisions d'un montant de 17 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 18 millions d'euros) comprennent non seulement les provisions pour le domaine du personnel mais surtout des provisions pour sinistres et pour versements de primes à nos partenaires de coopération.

Au 31 décembre 2018, des dettes hors bilan existent sous forme de promesses de crédit de 213 millions d'euros et d'opérations sur certificats d'un montant de 37 millions d'euros, dont la date de valeur n'est pas encore atteinte à la date de clôture des comptes.

### c) Situation de l'actif

Le bilan est constitué essentiellement du poste des titres émis et de leurs opérations de couverture ; celui-ci affiche des valeurs variant en fonction de l'activité d'émission du Groupe.

Le total du bilan a diminué de 851 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (date de la première application de l'IFRS 9) et se chiffre désormais à 9 229 millions d'euros. Ceci est dû essentiellement à la baisse des actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat du segment Global Banking and Investor Solutions, qui s'explique d'une part par des montants nominaux inférieurs par produit placé et, d'autre part, par des mesures de suppression de la cotation de produits non placés, sans oublier la violation accrue des barrières et par conséquent le « knock-out » des produits.

Les créances sur la clientèle ont augmenté de 345 millions d'euros par rapport au 1<sup>er</sup> janvier 2018 et s'élèvent à 3 969 millions d'euros. Il s'agit en l'occurrence essentiellement de crédits à tempérament dans le cadre du financement des ventes dans le segment Financial Services to Corporates and Retails. Le financement des ventes se fait sous forme de crédits à tempérament avec une échéance convenue et un taux d'intérêt fixe. Le volume de crédit découlant du financement des ventes se chiffre à 3 744 millions d'euros au 31 décembre 2018 (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 3 483 millions d'euros).

Les créances sur les établissements de crédit d'un montant de 190 millions d'euros concernent essentiellement des avoirs à court terme auprès de la Société Générale S.A. et de la Deutsche Bank AG.

L'actif immobilisé d'un montant de 560 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 457 millions d'euros) se compose pour l'essentiel d'actifs en leasing d'un montant de 552 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 448 millions d'euros) et d'immobilisations incorporelles de 5,4 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 7 millions d'euros).

Les créances découlant de contrats de leasing s'élèvent à 452 millions d'euros au 31 décembre 2018 (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 425 millions d'euros).

Les autres actifs comprennent essentiellement des paiements anticipés régularisés d'un montant de 84 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 77 millions d'euros) ainsi que d'autres créances de 39 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 42 millions d'euros).

Les dettes d'un montant de 9 253 millions d'euros se composent pour l'essentiel des dettes financières à la juste valeur par résultat (3 856 millions d'euros) et des dettes envers les établissements de crédit (4 108 millions d'euros) découlant du refinancement de l'activité de crédit et de leasing et des emprunts contractés pour l'achat des filiales.

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2018 s'élèvent à -23,3 millions d'euros (1<sup>er</sup> janvier 2018 : -38,9 millions d'euros). Pour de plus amples informations, nous renvoyons à la Note 11.

## Appréciation globale

Compte tenu des évolutions décrites ci-dessus par segment, la Direction estime que l'évolution des affaires du Groupe ainsi que la situation de son actif, de ses résultats et sa situation financière sont dans l'ensemble positives pour l'exercice 2018. Les prévisions faites en 2017 pour l'exercice 2018 ont été dépassées en raison notamment de coûts du risque inférieurs.

### **IV. Indicateurs de performance financiers / non financiers**

#### Global Banking and Investor Solutions

La SG Effekten GmbH, qui représente le segment Global Banking and Investor Solutions, a uniquement une fonction d'émission au sein du groupe Société Générale S.A., dont les produits proviennent des accords cost-plus existants avec la Société Générale S.A. Paris et la Société Générale Francfort. La gestion de cette fonction d'émission se base sur la conception de nouveaux produits et le placement ciblé correspondant de titres auprès d'investisseurs (augmentation du taux de placement).

La gestion interne de la Société est effectuée pour l'essentiel par les systèmes et les procédures de contrôle de la société mère. Dans un souci d'augmenter l'efficacité opérationnelle, la société mère prévoit d'adapter et de compléter en permanence les systèmes et processus de contrôle existants. D'importantes améliorations dans l'exécution de la procédure d'émission ont conduit à des augmentations de l'efficacité, qui ont alors permis une augmentation du volume d'émissions.

Il n'y a pas d'autres indicateurs de performance non financiers pour la Société.

#### Financial Services to Corporates and Retail

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retail, le résultat des sociétés individuelles avant transfert des bénéfices ainsi que le Return on Equity (RoE) sont utilisés comme indicateurs de performance financiers. Le RoE met le résultat après impôts – y compris celui des filiales – en rapport avec les capitaux propres normés. Le RoE s'élevait à ce niveau à 16,0 % pour 2018.

Le nombre de nouveaux contrats de leasing constitue un autre chiffre-clé. En 2018, 23 621 nouveaux contrats de leasing ont été conclus. Le portefeuille de contrats a ainsi augmenté de 10 %, passant de 67 021 à 73 490 contrats de leasing.

#### Asset Management

L'actif de fonds gérés - qu'il s'agisse d'actifs distincts ou de fonds ouverts au public gérés en propre, y compris les fonds de fonds de la SGSS - s'élevait à environ 63,9 milliards d'euros au 31 décembre 2018. L'augmentation d'environ 2,6 milliards d'euros (+4 %) par rapport à l'année précédente résulte d'afflux de capitaux (5,8 milliards d'euros) et de l'évolution des valeurs (-3,2 milliards d'euros). L'actif géré dans des placements directs, qui s'élève à environ 2,9 milliards d'euros fin 2018, a accusé une légère baisse de 0,1 milliard d'euros par rapport à l'année précédente.

L'actif de fonds gérés pour d'autres sociétés de gestion de capitaux (internalisation) s'élève à environ 28,2 milliards d'euros au 31 décembre 2018. Les volumes ont ainsi diminué

d'environ 1 milliard d'euros par rapport à l'année précédente. La baisse est due à des sorties de capitaux et à l'évolution négative des valeurs. Au total, environ 95 milliards d'euros étaient gérés au 31 décembre 2018 (93,5 milliards d'euros en 2017).

Comme l'an dernier, nous avons enregistré de bons résultats en ce qui concerne les indicateurs clés de performance (Key Performance Indicators, KPI) définis pour nos clients, en dépit de quelques violations de KPI. Au total, nous sommes parvenus à atteindre 96 % (99 % en 2017) de tous les KPI.

Le nombre des réclamations de clients a augmenté par rapport à l'année précédente. Lors de l'année en cours, un versement d'un montant de 70 000 EUR a été accordé par complaisance à un client.

## **C. Rapport sur l'évolution future du Groupe ainsi que ses opportunités et ses risques**

### **I. Évolution probable du Groupe (rapport prévisionnel)**

#### Évolution macroéconomique

La croissance économique en Allemagne a stagné au dernier trimestre 2018. Aucun effet de rattrapage n'est donc intervenu après la baisse du rendement économique de 0,2 % au troisième trimestre, qui était due également à des effets exceptionnels. L'activité économique et ses perspectives se sont nettement affaiblies. Malgré tout, l'année en cours devrait connaître dans l'ensemble une tendance modérée à la hausse. Les risques de baisse résultent des incertitudes concernant le Brexit et des conflits commerciaux. En particulier les droits de douane dans le secteur automobile auraient un impact sur les exportations allemandes.

Le ralentissement conjoncturel en Allemagne est une conséquence de la faiblesse de l'économie mondiale qui, déclenchée entre autres par les conflits commerciaux, concerne en particulier les économies avancées. La zone Euro a enregistré une progression modérée de 0,2 % au quatrième trimestre 2018. La comparaison des différents pays révèle néanmoins de sensibles différences. Tandis que le développement reste dynamique en Espagne, Finlande et dans les États membres d'Europe de l'Est, il n'en est pas de même en Autriche, Allemagne et Italie qui sont à la traîne. L'Italie qui, dernièrement, enregistrait deux fois de suite un taux de croissance négatif, a même basculé dans la récession.<sup>2)</sup>

#### Global Banking and Investor Solutions

En tant que l'un des deux plus grands marchés de warrants et de certificats au monde, l'Allemagne est au cœur de la stratégie de croissance de la Société Générale. Dans le cadre d'un projet d'élargissement de l'activité d'émission, la Société Générale Effekten GmbH entend encore étendre sa position sur le marché.

La Direction s'attend à une augmentation supplémentaire de l'activité d'émission, celle-ci concernant en particulier le marché allemand. Cette prévision découle du projet de racheter des parties du domaine d'activité « Equity Markets & Commodities » (EMC) de la Commerzbank.

---

<sup>2</sup> ) Gehrke, Weber : Estimation de l'IAB (Institut de recherche sur le marché du travail et les professions) concernant la situation économique, Forum de l'IAB du 1.3.19

Grâce aux automatisations du processus d'émission entamées durant les années précédentes, aux élargissements des capacités allant de pair et à l'augmentation de l'efficacité du processus d'émission, cette attente pourra être satisfaite. De plus, dans un environnement de marché volatil, il faut s'attendre à une augmentation du volume d'émissions supplémentaires de warrants Turbo en cas de violation des barrières.

Comme ces dernières années, la SGE offrira, en 2019 aussi, un large éventail de produits dans le domaine des warrants et des certificats.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés d'un montant d'env. 3 millions d'euros et des remboursements sur la base d'accords cost-plus, on s'attend par conséquent à une perte d'env. 3 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale Francfort, basé sur le contrat de transfert des bénéfices existant.

La gestion de la Société Générale Effekten GmbH est effectuée par la Société Générale S.A. Francfort, qui est une succursale de la Société Générale S.A., Paris.

Si l'on se base sur les hypothèses de notre planification, la SGE ne connaîtra pas de difficultés de trésorerie.

#### Financial Services for Corporates

Le développement de la Société dépend essentiellement du succès de la marque Opel et d'un traitement des sociétés de leasing propres aux concessionnaires comparable à la captive.

Le constructeur Opel a résilié la coopération actuelle au 30 juin 2019 afin d'exécuter les opérations de leasing tous services compris avec sa propre captive. Nous prévoyons en conséquence une baisse des nouveaux contrats dans ce segment.

Pour 2019, nous nous attendons à un nombre inférieur de nouveaux contrats, le résultat avant transfert des bénéfices restant néanmoins constant, ainsi qu'à un Return on Equity d'un ordre de grandeur similaire à celui de l'exercice écoulé.

#### Asset Management

Nous nous attendons à un affaiblissement de l'environnement économique en dépit d'une politique fiscale et monétaire toujours expansionniste. Ce pronostic s'appuie sur les risques croissants liés à l'économie mondiale ainsi que sur les incertitudes politiques qui ont tendance à rendre les entreprises plus frileuses dans leurs investissements et les consommateurs plus réservés dans leurs achats. En conséquence, nous prévoyons aussi une augmentation des risques sur les marchés financiers. En 2019, la demande de fonds ne parviendra pas vraisemblablement à poursuivre la dynamique des années précédentes, mais la demande de la part des investisseurs institutionnels devrait perdurer. Nous escomptons en conséquence une augmentation de 4 % de notre volume de fonds géré, ce qui devrait avoir une incidence positive sur notre résultat net des commissions. Quant aux coûts, nous nous attendons à ce qu'ils augmentent légèrement par rapport à 2018 en raison des augmentations salariales et des hausses de prix. Pour ce qui est des coûts de projets, nous ne prévoyons pas que la situation se détende en raison de la mise en œuvre des nouvelles exigences réglementaires dans le cadre de la réforme de la fiscalité des investissements ainsi que du Brexit. Nous investirons les budgets dégagés dans l'optimisation et le développement de nos produits, en particulier dans notre produit global

« Crosswise » ainsi que dans des solutions d'automatisation. En outre, nous analyserons les synergies côté produits et charges au sein du groupe Société Générale afin de tenir compte d'activités s'internationalisant de plus en plus. Nous ne nous attendons pas à ce que des effets exceptionnels, d'un montant similaire à ceux enregistrés en 2018, interviennent dans les autres éléments du résultat d'exploitation. Pour 2019, nous prévoyons une perte d'exploitation constante d'environ 12 millions d'euros.

Nous souhaitons étendre davantage notre leadership revendiqué en termes de qualité par des processus de contrôle supplémentaires ainsi que par la mise en œuvre d'améliorations sur la base du feed-back régulier de nos clients. À cet égard, le maintien des objectifs toujours élevés fixés pour les KPI clients joue un rôle important en tant qu'indicateur de qualité.

Pour les années suivantes, nous escomptons une amélioration de notre résultat avant impôts et transfert des bénéfices, en dépit d'un environnement économique restant incertain. Nous nous attendons à une croissance du produit net des commissions grâce au développement de l'activité auprès de nouveaux clients et des clients existants ainsi qu'à un apport continu de rendement dans nos nouveaux produits. Côté coûts, nous comptons sur les effets positifs de nos investissements, ce qui devrait nettement freiner l'augmentation des coûts.

#### Appréciation globale

Pour 2019 aussi, la société table sur une contribution au résultat de la part de l'ALD Lease Finanz GmbH équivalant au montant de l'exercice 2018 ainsi que sur des charges découlant de la reprise des pertes du résultat de la Société Générale Securities Services GmbH pour un montant de quelque 12 millions d'euros au titre des contrats de transfert de bénéfices conclus.

Compte tenu des intérêts courus pour les prêts contractés d'un montant d'env. 3 millions d'euros et des remboursements sur la base d'accords cost-plus, on s'attend par conséquent à un résultat d'env. 49 millions d'euros avant transfert des bénéfices à la Société Générale Francfort, basé sur le contrat de transfert des bénéfices existant.

## **II. Rapport de risques**

#### Système de gestion des risques

La gestion des risques au sein du Groupe a lieu au niveau des entreprises ALD LF/BDK et SGSS pertinentes en la matière. Lors de la gestion des risques concernant les opérations sur warrants et certificats de la SGE au niveau du groupe SGE, on tient compte du fait que tous les risques encourus sont transférés au groupe Société Générale dans le cadre d'une « garantie globale ».

Les risques du sous-groupe sont présentés d'après la méthode nette.

Les principaux éléments du système de gestion des risques sont la stratégie de risque, l'inventaire des risques, le concept de capacité à supporter les risques ainsi que les processus de gestion et de contrôle de gestion des risques.

## Inventaire des risques

Dans le cadre de l'inventaire des risques ayant lieu au moins chaque année, les types de risques suivants ont été identifiés comme essentiels par les sociétés du Groupe :

- Risques de contrepartie
- Risques de marché et de valeur résiduelle
- Risques d'illiquidité
- Risques opérationnels
- Risques commerciaux et de réputation
- Risques de non-conformité

Les actifs distincts détenus dans le segment Asset Management sont soumis principalement aux risques d'investissement classiques tels que les risques de marché, d'illiquidité, de non-conformité et de contrepartie, ces risques « indirects » du point de vue du Groupe s'exprimant toutefois via le risque commercial ou en tant que risques de sinistre ou de perte dans le risque opérationnel, en cas d'infractions aux lois ou aux dispositions contractuelles.

## Stratégie de risque

Chaque société du Groupe dispose d'une propre stratégie de risque qui se base sur sa stratégie commerciale et définit des objectifs et des mesures pour chaque type de risque. Les stratégies de risque sont examinées chaque année et, le cas échéant, ajustées.

Des directives de travail coordonnées avec les stratégies de risque, un reporting structuré, des systèmes de limites adaptés au type de risque ainsi que la formation et formation continue de nos collaborateurs sont des éléments essentiels du système de gestion des risques pour tous les types de risque.

De plus, d'importants indicateurs de risques sont analysés chaque mois ou chaque trimestre et documentés dans l'outil GPS du groupe Société Générale. Les réclamations et plaintes sont saisies dans une autre base de données centrale, évaluées chaque mois et communiquées à la Direction ainsi qu'à tous les chefs de service. Ces instruments permettent de déduire des mesures concrètes visant à réduire les risques.

### a) Risques de contrepartie

#### Global Banking and Investor Solutions

La Société n'est pas soumise à des risques de règlement étant donné que les paiements découlant de la vente des titres émis et de l'achat des opérations de couverture ainsi que les paiements liés à l'exercice de titres se compensent toujours mutuellement. Les créances découlant d'opérations de sens contraire finalisées sont dues exclusivement par la Société Générale S.A., Paris. La solvabilité de cette dernière et de ses filiales est déterminante pour l'évaluation des risques de la Société.

#### Financial Services to Corporates and Retails

Le domaine Credit Risk Management (CRM) de la filiale BDK contrôle les risques de crédit du segment. Il prend les décisions concernant la cote de crédit pour le financement des achats, qui sont déterminantes pour l'octroi ou le refus de crédit. À partir d'un certain volume

de crédit, les décisions d'octroi de crédit sont prises avec la participation du service du crédit de la Société Générale.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 370 engagements de crédit, les 10 emprunteurs les plus importants représentant une part de 12 % du volume de crédit. Le domaine CRM établit chaque mois – avec le soutien du contrôle de gestion des risques – un rapport des risques de crédit destiné à la Direction. Celui-ci fait partie intégrante du rapport de risques de la banque et est remis à l'ensemble du conseil de surveillance chaque trimestre.

Dans le cadre de notre refinancement, nous avons vendu, sans recours au sein du Groupe, la majeure partie du portefeuille (931 millions d'euros) relatif au financement des achats. Nous continuons en l'occurrence à conseiller les concessionnaires et à gérer le portefeuille de financement, sans toutefois supporter le risque de crédit.

Pour ce qui est du financement des ventes, nous présentons des risques individuels relativement peu élevés pour la branche suite à une large diversification. Les 10 emprunteurs les plus importants représentent une part de 0,07 % du portefeuille de financement des ventes.

La décision d'octroi de crédit pour le financement des ventes est prise principalement au sein du Service Center Achats à Hambourg et Stuttgart en suivant une procédure prévue à cet effet, standardisée et assistée par ordinateur. Les crédits individuels d'un montant élevé sont soumis en plus au vote et à la décision du CRM.

Pour ce qui est des crédits vendus dans le cadre des transactions ABS, nous continuons à supporter le risque de crédit étant donné que nous détenons entièrement dans notre propre portefeuille les titres de classe B dont le remboursement est subordonné. Par conséquent, nous continuons aussi à inscrire ces crédits au bilan et constituons des provisions correspondantes pour risque de crédit.

Nous tenons compte des risques de variation de la cote de crédit reconnus et latents en constituant des provisions pour risques individuels et forfaitaires. Pour le financement des ventes, les provisions pour risques individuels sont constituées au moyen de taux forfaitaires de provision, dont le montant s'oriente aux pertes attendues et varie entre 0,3 % et 100 % en fonction du défaut de paiement et de l'état du crédit. Au total, le montant des provisions pour risques individuels constituées pour les risques de crédit s'élève à 1,1 % du portefeuille de financement des ventes (2017 : 0,9 %).

Les provisions pour risques individuels dans le financement des achats s'élèvent, selon la cote de crédit, à 1-2 % pour les prêts non en souffrance et sont calculées par une analyse au cas par cas pour les prêts en souffrance. Au total, des provisions pour risques individuels d'un montant de 4 % (2017 : 3 %) ont été constituées pour le portefeuille du financement des achats inscrit au bilan.

Dans l'ensemble, le total des risques de crédit attendus et inattendus (« Credit-Value at Risk ») s'élève à 102 millions d'euros fin 2018 (2017 : 85 millions d'euros).

La SGE n'est pas soumise à des risques de contrepartie ni à des risques-pays.

### Asset Management

Dans le segment Asset Management, les risques de contrepartie liés aux partenaires commerciaux sont gérés et surveillés continuellement au niveau de la société et des fonds

au moyen de notations, d'analyses des risques et de limitations correspondantes. Compte tenu de la structure des créances, nous ne nous attendons à aucun risque de défaut pour le Groupe.

Pour une présentation plus précise des risques de crédit, nous renvoyons à notre exposé à la Note 18.

b) Risques de marché et de valeur résiduelle

Global Banking and Investor Solutions

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Financial Services to Corporates and Retails

Le risque de valeur résiduelle résulte des opérations de leasing réalisées dans le domaine d'activité Financial Services to Corporates and Retails.

Durant l'exercice 2018, nous avons pris en charge le risque de valeur résiduelle pour 60 % des nouveaux contrats (54 % l'année précédente). Ainsi, la part de véhicules pour lesquels l'ALD LF supporte le risque de valeur résiduelle représente 56 % du volume total (2017 : 53 %) et est donc inférieure à la limite interne de 60 %.

Pour la prise en charge des risques de valeur résiduelle, l'ALD LF recourt à l'expérience de l'AutoLeasing D GmbH, Hambourg (ALD D). L'expérience de longue date de l'ALD D dans le domaine de la commercialisation de véhicules individuels et de parcs automobiles constitue une base primordiale pour une estimation fiable des prix de vente à obtenir après restitution.

La vérification et la détermination des valeurs résiduelles calculées pour de nouveaux contrats ont lieu dans le cadre de réunions régulières du comité constitué à cet effet. Pour déterminer le risque contenu dans le portefeuille, des prévisions sont établies.

Lors du calcul de ses valeurs résiduelles, l'ALD LF se fixe comme objectif, pour la commercialisation de ses véhicules d'occasion, un résultat équilibré au terme du contrat, en tenant compte des décomptes finaux à cette date. L'an dernier, l'ALD LF n'est pas toujours parvenue à atteindre cet objectif et nous nous attendons pour l'année à venir aussi à ce que des pertes découlent en partie de la valorisation des véhicules restitués en fin de contrat. Une provision pour risque de pertes a été constituée pour ces pertes attendues.

Au total, nous nous attendons pour 2019 à un résultat de la valorisation positif dans l'ensemble.

Étant donné qu'aucun crédit n'est accordé en devise étrangère dans le segment Financial Services to Corporates and Retails et que nous nous refinançons exclusivement en euro, un risque de change est exclu.

La gestion du risque de variation des taux d'intérêt se fait au moyen d'un bilan de l'évolution des taux qui est établi et analysé chaque mois par le contrôle de gestion des risques. Le

chiffre-clé « Sensibilité » sert à mesurer le risque en indiquant la variation de la valeur actualisée de l'actif et du passif en raison de différentes variations de la courbe de structure des taux d'intérêt. La sensibilité est définie en l'occurrence comme la variation de la valeur actualisée de positions futures dans le cas d'un décalage parallèle de 1 % ou 2 % de la courbe d'intérêts. La variation de valeur négative maximale du portefeuille dans les scénarios s'élève à 19 776 KEUR (2017 : 24 796 KEUR). Des instruments financiers dérivés ne sont pas utilisés.

Dans le cadre des transactions ABS, le Groupe SG a acquis la totalité de la tranche des titres de la classe B et conservera ceux-ci pendant toute la durée de la transaction. En raison de leur structure, ces titres supportent le risque de contrepartie des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Le risque de défaut pour ces titres est déjà pris en compte dans le risque de défaut des crédits vendus aux sociétés ad hoc.

Pour le refinancement, le Groupe utilise des moyens de refinancement à court et moyen terme ainsi que des swaps de taux d'intérêt.

Compte tenu du refinancement caractérisé par la concordance des échéances et de l'utilisation de produits dérivés, aucun risque accru de variation des taux d'intérêt n'existe à la date de clôture des comptes.

On envisage de conserver tous les instruments jusqu'à la fin du contrat.

### Asset Management

Les risques de marché découlant de placements de fonds propres sont jugés faibles dans l'ensemble étant donné que le placement de fonds liquides se fait essentiellement sous forme de comptes courants et de comptes de dépôt à terme et, dans une moindre mesure, sous forme de parts de fonds de placement. Les risques de marché côté fonds n'ont aucune incidence directe sur la Société ; ils sont mesurés et contrôlés continuellement à l'aide des directives du code allemand de placement de capital (KAGB) et de l'ordonnance allemande relative aux produits dérivés.

#### c) Risques d'illiquidité

Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement. Le besoin de refinancement est déterminé chaque année dans le cadre du processus de planification et en concertation avec la Société Générale. Par conséquent, le refinancement a lieu en majeure partie via des lignes de crédit de la Société Générale.

La surveillance quotidienne des flux de paiement ainsi que l'étroite concertation avec les services de back-office à Paris garantissent que la Société soit à tout moment en mesure d'honorer ses obligations de paiement. Compte tenu de l'affiliation de la Société au groupe Société Générale, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement.

Dans le cadre du contrôle de gestion des liquidités, la Direction des différentes sociétés du Groupe est en outre informée régulièrement d'éventuels risques d'illiquidité. Pour la gestion de ces risques, des analyses statistiques antérieures sont utilisées en particulier pour prévoir des remboursements anticipés de crédit. Indépendamment de cela, les risques

d'illiquidité des fonds sont surveillés au moyen de méthodes reconnues sur le plan prudentiel.

Au 31.12.2018, on enregistrait des lignes de crédit non utilisées, à savoir celles octroyées à l'ALD pour un montant total de 1 411 millions d'euros et à la SG Effekten pour un montant total de 10 millions d'euros.

Pour une présentation plus précise de la gestion du risque d'illiquidité, nous renvoyons à la Note 18.

#### d) Risques opérationnels

Le Groupe a pour objectif de réduire au strict minimum ses risques opérationnels. Pour la surveillance et le contrôle des risques opérationnels, la Société Générale S.A., Paris, a développé des processus et des systèmes qui sont utilisés par le Groupe. Ceux-ci reposent essentiellement sur le principe de la surveillance permanente. Les processus sont documentés dans des applications prévues spécialement à cet effet et sont évalués d'après des critères prédéfinis afin d'exclure des pertes découlant de risques opérationnels. En font aussi partie les mesures prises dans le cadre du plan de continuité des activités (PCA) pour maintenir le déroulement parfait des affaires en cas de perturbations de l'infrastructure.

Les processus externalisés dans les centres de service à Bangalore et à Bucarest sont soumis aux mêmes règles et principes que ceux valables pour la Société Générale Effekten GmbH. Le respect des processus prédéfinis est garanti par le biais de comités standardisés et d'indicateurs clés de processus (Key Process Indicators, KPI).

La fonction de prévention de la fraude, qui surveille les nouveaux contrats et le portefeuille de crédits, identifie les opérations suspectes, prend des mesures visant à limiter le préjudice et forme nos collaborateurs, revêt une importance particulière pour le segment Financial Services to Corporates and Retails.

De plus, le risque opérationnel est réduit en particulier grâce à l'utilisation de contrats de crédit standardisés, à l'examen de contrats individuels par un avocat, à des instructions de travail et des directives d'organisation publiées ainsi qu'à un système de contrôle interne opérant. Nos prestataires de services sont intégrés dans le système de contrôle de la BDK grâce à un reporting régulier et à un contrôle de l'externalisation.

En outre, un risque de non-conformité (risques juridiques et fiscaux compris) est identifié dans le domaine Asset Management. Le risque de non-conformité est défini comme le risque d'encourir des pénalités ou des sanctions contractuelles ou réglementaires ou d'autres pertes financières du fait du non-respect des dispositions réglementaires et contractuelles. Le risque existe que le Groupe devienne civilement responsable envers les investisseurs en raison d'infractions à des dispositions légales ou contractuelles ou de violations du devoir de diligence. Le Groupe fait face à ces risques notamment en sélectionnant avec soin le personnel et en lui offrant une formation continue mais aussi en utilisant des moyens suffisants de contrôle de gestion. Le cas échéant, il recourt en plus à des conseillers externes. Par ailleurs, le Groupe dispose d'une vaste couverture d'assurance (dommages corporels, matériels et pécuniaires, etc.) visant à couvrir ces risques. Dans le cadre de la gestion des actifs distincts, le respect des dispositions légales et contractuelles est pris en compte par des mesures organisationnelles, techniques et relatives au personnel. Les processus commerciaux sont exécutés par des systèmes informatiques performants. Les erreurs opérationnelles sont saisies systématiquement et un compte rendu informe régulièrement sur l'état actuel de ces erreurs et des mesures mises en œuvre pour y remédier.

Par ailleurs, la gestion des urgences et des crises est une composante essentielle de la gestion des risques. La mise en œuvre des concepts est documentée dans le manuel des urgences de la Société, qui est remanié et mis à jour à chaque exercice financier. Le dernier test des postes de travail de la Société portant sur leur fonctionnalité et leur capacité opérationnelle en situation d'urgence s'est déroulé avec succès au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Les mesures et processus décrits ont permis de garantir qu'aucun sinistre essentiel ne s'est produit au sein du Groupe durant l'exercice 2018, en rapport avec des risques opérationnels, notamment :

- des déclarations prudentielles
- des risques liés aux technologies de l'information
- des risques d'externalisation
- des risques de fraude

#### e) Risques commerciaux et de réputation

L'Asset Management surveille la satisfaction de la clientèle au moyen de KPI clients, d'une gestion des demandes et des réclamations ainsi que d'enquêtes régulières auprès des clients.

Les risques commerciaux réalisés sont enregistrés en tenant compte de leur nature, leur étendue et complexité et en relevant les écarts dans la planification financière / budgétaire.

#### Processus de gestion et de contrôle de gestion des risques

Les directions des différentes sociétés du Groupe sont responsables de la gestion des risques, la direction de la SGE s'en référant essentiellement à la « garantie globale » du groupe Société Générale. Elles fixent les stratégies de risque et continuent de décider de l'organisation des concepts de capacité à supporter les risques, des actifs de couverture du risque à prendre en compte et du montant de la limite à accorder. Au niveau du sous-groupe Société Générale Effekten GmbH, il n'existe pas de processus supérieurs de gestion et de contrôle de gestion des risques en raison de l'affiliation au groupe Société Générale.

Que ce soit aussi bien au niveau de l'organisation des processus que de la structure, des réglementations concernant le respect de la séparation nécessaire des fonctions ont été prises dans toutes les sociétés du Groupe. Les responsabilités des démarches initiant des opérations à risques sont séparées de celles pour le back-office, l'exécution et la comptabilité.

#### Risques juridiques potentiels

Le Groupe est exposé à des risques découlant de procédures juridiques ou de litiges avec des investisseurs, des autorités ou des partenaires commerciaux, dans lesquels nous sommes impliqués actuellement ou qui sont susceptibles de se produire à l'avenir. De plus, le Groupe et ses produits sont soumis à des examens fiscaux et prudentiels permanents. Le résultat des examens et l'issue des procédures, actuellement en instance ou à venir, ne sont pas prévisibles. Par conséquent, il se peut que des décisions judiciaires ou administratives ou des compromis convenus occasionnent des dépenses qui ne sont pas couvertes, ou pas entièrement, par les prestations d'assurance et peuvent avoir des répercussions sur la Société et ses résultats. Les risques juridiques essentiels sont couverts par des contre-garanties de la Société Générale S.A. Francfort.

Des investigations et enquêtes, en cours ou futures, pour cause d'éventuelles violations de prescriptions légales ou de dispositions réglementaires peuvent déboucher sur des sanctions civiles ou pénales, y compris des amendes ainsi que d'autres préjudices financiers, qui ont des conséquences fâcheuses pour la réputation du Groupe et, en fin de compte, une incidence négative sur le succès de l'entreprise.

Pour garantir le respect des lois et des règles, le Groupe a établi un programme de conformité qui fait partie intégrante de la culture d'entreprise. Ce programme s'appuie sur le manuel de conformité fixant le cadre réglementaire pour un comportement conforme aux règles ainsi qu'une organisation dédiée à la conformité.

### **III. Rapport d'opportunités**

Les stratégies des différentes sociétés du Groupe sont conçues de manière à identifier suffisamment tôt les opportunités s'offrant à elles, à les évaluer en utilisant les systèmes de gestion des risques ou l'estimation des ressources et à les exploiter en prenant des mesures appropriées pour la réussite du Groupe.

#### Global Banking and Investor Solutions

Dans le cadre des opérations sur warrants et certificats, le Groupe recourt à un « New Product Committee » (NPC) convoqué pour la conception de nouveaux produits, tous les services impliqués dans le processus d'émission y soumettant leurs exigences et allocations de ressources.

Les facteurs pris en compte en l'occurrence sont tous ceux qui sont pertinents pour la Société tels que les marchés, la situation concurrentielle, l'orientation stratégique, l'organisation existante, le personnel, le potentiel technique du back-office en matière d'exécution ainsi que les volumes traités. Le 3 juillet 2018, la Société Générale S.A. Paris a signé avec la Commerzbank un accord portant sur l'achat du domaine d'activité « Equity Markets & Commodities » (EMC).

Le 8 novembre 2018, la Commerzbank et la Société Générale ont signé le contrat de vente correspondant. Le 11 février 2019, la Société Générale a obtenu l'autorisation de l'office des cartels d'acheter le domaine d'activité EMC de la Commerzbank.

Celui-ci compte l'émission et le marketmaking de produits de trading et de placement structurés, la marque ComStage de fonds indiciaires négociés en bourse ainsi que la plateforme de marketmaking associée.

La Société Générale Effekten GmbH intégrera les produits faisant partie du domaine d'activité EMC selon toute vraisemblance au quatrième trimestre 2019.

La Direction s'attend à une augmentation supplémentaire de l'activité.

#### Financial Services to Corporates and Retails

L'orientation stratégique du segment Financial Services to Corporates and Retails sur le marché allemand est coordonnée avec la stratégie internationale du groupe Société Générale. Une comparaison permanente de sa stratégie à celle du Groupe se fait dans le cadre de comptes rendus réguliers à la Société Générale S.A..

L'intensification et l'extension des partenariats commerciaux et, par conséquent, une pénétration accrue du marché restent au cœur de nos activités. De plus, nous offrons aux concessionnaires automobiles des prestations de services supplémentaires qui leur permettent d'acquérir, ensemble avec nous, des clients dans un environnement de marché en mutation. Parmi ces prestations de services, citons le calculateur financier conçu par nos soins pour le site Internet du concessionnaire en question, l'application de calcul pour appareils mobiles et en particulier l'intégration de notre système POS dans les principaux systèmes de gestion de concessionnaires représentés dans le commerce.

Le succès des ventes est étroitement lié à celui de nos distributeurs, les concessionnaires qui coopèrent avec nous. Grâce aux coopérations dans les différents segments avec le constructeur Opel, nous avons pu accéder à d'autres concessionnaires de ces marques. En particulier la collaboration avec l'associé ZDK (par l'intermédiaire de la Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH) ainsi qu'avec ses associations régionales et corporations affiliées nous a permis de consolider et de développer nos relations avec les garages automobiles servant d'intermédiaires. Au total, nous avons établi notre financement des ventes sur une large base grâce au développement des coopérations. Plus de 4 000 concessionnaires automobiles nous ont activement mis en contact avec des clients durant l'exercice en cours.

Par ailleurs, notre succès dépend en partie de facteurs que nous ne pouvons pas influencer directement. L'évolution du marché des véhicules neufs et des véhicules d'occasion nous amène à évaluer en permanence l'éventail des produits du segment Financial Services to Corporates and Retail et son développement axé sur le marché.

La situation qui reste favorable sur le marché du travail ainsi que la hausse des salaires des ménages privés peuvent assurer la stabilité des immatriculations privées et du marché des véhicules d'occasion. Les risques pour le marché automobile et les concessionnaires résident dans la discussion portant sur l'avenir du moteur diesel.

Pour 2019, l'association centrale de l'industrie automobile allemande (Zentralverband Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe, ZDK) s'attend à ce que le marché des véhicules neufs reste stable, avec environ 3,4 millions de véhicules, et à ce que le marché des véhicules d'occasion enregistre 7,2 à 7,3 millions de réimmatriculations.

### Asset Management

La croissance économique allemande et mondiale va vraisemblablement ralentir, restant à un niveau bas à moyen terme. Nous nous attendons plutôt à long terme à ce que la croissance redevienne supérieure. Pourtant, la forte demande de main d'œuvre et les possibilités croissantes de consommation et d'investissement qui en résultent pour les salariés ainsi que la politique monétaire toujours expansionniste offrent, selon nous, des opportunités de croissance en général et de croissance sectorielle. Le thème de la prévoyance-vieillesse et du placement dans des valeurs-refuge, telles que les fonds de placement, reste largement d'actualité pour les investisseurs, étant donné que les placements productifs d'intérêts promettent actuellement peu de rendement. Ceci ressort également du niveau élevé des afflux de capitaux du secteur, provenant en particulier des investisseurs institutionnels. Nous estimons que notre Société est bien positionnée pour profiter de la croissance du secteur. Nous voyons des opportunités dans le domaine des structures CTA ouvertes pour la gestion de fonds de retraite, dans le cadre du modèle « Master KVG » et, pour ce qui est de l'internalisation, dans le domaine avant tout des structures de fonds fermés immobiliers et de type *private equity*.

Des opportunités supplémentaires se dégagent également pour nous de potentiels de synergie au sein du groupe Société Générale. La vente de notre prestation de services à l'échelle internationale en particulier nous ouvrira un plus grand marché de clients potentiels. Nous avons déjà pu constater, en 2018, les premiers succès de cette stratégie. Outre les synergies de vente résultant de l'utilisation du réseau mondial, nous escomptons aussi des effets positifs découlant de l'utilisation de solutions du groupe pour l'infrastructure et les prestations de services, étant donné que nous pourrions, en l'occurrence, profiter d'économies d'échelle et d'effets d'automatisation du groupe Société Générale.

### Appréciation globale

Compte tenu des opportunités et des risques décrits ci-dessus, la Direction estime que les perspectives sont favorables pour 2019 étant donné que des opportunités s'offrent dans l'ensemble à chaque segment dans le contexte actuel du marché.

### **D. Systèmes de contrôle interne et de gestion des risques pour le processus de présentation des comptes**

Le système de contrôle interne (Internal Control System, ICS) et le système de gestion des risques (Risk Management System, RMS) appliqués au processus de présentation des comptes comprennent les principes, les méthodes et les mesures pour garantir l'efficacité et la rentabilité du processus comptable mais aussi le respect des dispositions juridiques déterminantes et pour assurer la couverture des risques et la représentation d'unités d'évaluation. Ils garantissent que les actifs et les passifs soient inscrits, présentés et évalués avec exactitude dans les comptes.

La garantie des contrôles est assurée par des applications mises à disposition par le Groupe, de manière centralisée.

Des contrôles de l'Audit interne effectués périodiquement ainsi que la correction de lacunes constatées contribuent également à une surveillance plus efficace.

### Responsabilités dans l'ICS et le RMS appliqués pour la présentation des comptes

La Direction de la SGE dirige le Groupe sous sa propre responsabilité et travaille en collaboration avec les autres organes, sur une base de confiance et pour le bien du Groupe. C'est à elle qu'incombe notamment l'entière responsabilité de l'établissement des comptes consolidés.

La Direction assure en son âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image de l'actif, de la situation financière et des résultats de la Société correspondant à la situation réelle, conformément aux principes comptables à appliquer.

L'étendue et l'orientation de l'ICS et du RMS sont déterminées pour chaque société du Groupe et des mesures sont prises pour perfectionner ces systèmes et les adapter aux modifications des conditions générales.

Les systèmes de valeurs appliqués depuis des années dans tous les pays où le groupe Société Générale est présent - tels que notamment le Code de conduite mais aussi les règles de conformité - servent de base à une action responsable de la part également des collaborateurs en charge du processus de présentation des comptes.

Les collaborateurs de la Société doivent suivre une fois par an, dans le cadre d'un programme d'apprentissage assisté par ordinateur, un cours sur le blanchiment des capitaux et les règles de conformité.

Malgré toutes les mesures mises en place dans le cadre de l'ICS et du RMS dans le but de réduire les risques, même les systèmes et processus appropriés et opérationnels ne peuvent pas fournir une garantie absolue quant à l'identification et la gestion des risques. La responsabilité du processus comptable et en particulier du processus d'établissement des comptes consolidés incombe au service Comptabilité. Celui-ci est soutenu par les services de back-office de la Société Générale S.A. Paris, notamment en ce qui concerne l'évaluation d'instruments financiers et les créances.

Les systèmes informatiques nécessaires pour le processus comptable sont mis à disposition par la Société Générale S.A..

Un comité d'audit, constitué de 6 personnes (1 employé de la Société Générale Effekten GmbH et 5 employés de la succursale de la Société Générale à Francfort) à la date de clôture des comptes, a été créé pour soutenir la Direction lors du processus de présentation des comptes. Ce comité se penche régulièrement sur l'évolution de la situation financière, de l'actif et des résultats du Groupe. Dans le cadre du processus des comptes consolidés, l'approbation des comptes consolidés incombe à l'associé. Pour remplir ces tâches, les comptes annuels sont remis au comité d'audit. En outre, les membres du comité d'audit reçoivent, une fois par trimestre, un rapport récapitulatif sur les résultats des sociétés du Groupe et leur comptabilité.

#### Organisation et composants du système de contrôle interne et du système de gestion des risques appliqués pour la présentation des comptes

Les transactions devant être exécutées par la SGE sont saisies de manière centralisée par un service de back-office de la Société Générale S.A. à Paris qui entre les données correspondantes dans les applications existantes spécifiques au produit. Les marchés conclus (contrats) sont saisis dans les applications et validés en respectant le principe du double contrôle.

La comptabilité fournisseurs est effectuée à Bangalore par la Société Générale Global Solution Centre Private Limited (filiale à 99 % de la Société Générale S.A., Paris).

Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service conclu, le 29 novembre 2011, entre la Société Générale Francfort et la Société Générale Global Solution Centre Private Limited, Bangalore.

Les documents comptables scannés sont saisis et comptabilisés à Bangalore ; les employés de la Société se chargent des autorisations et des validations de paiement.

La production du reporting du siège social, servant de base aux comptes consolidés, et celle du reporting financier à la Banque fédérale allemande sont effectuées à Bucarest par la Société Générale European Business Services S.A. (filiale à 99,95 % de la Société Générale S.A., Paris). Les prestations de services à fournir sont fixées pour la Société Générale Effekten GmbH dans l'accord de service client conclu, le 15 décembre 2016, entre la Société Générale Francfort et la Société Générale European Business Services SA, Bucarest.

La comptabilité du Groupe est gérée sur le serveur central à Paris sur lequel toutes les données comptables des sociétés du Groupe sont traitées et enregistrées.

La surveillance quotidienne des comptes de caisse courants par les employés des sociétés du Groupe sert à garantir leur bonne comptabilisation ainsi que le traitement des processus y faisant suite dans les centres de service. Pour cela, on recourt en ligne, via l'intranet, aux informations stockées dans la zone « Comptabilité » concernant l'activité des sociétés du Groupe en général et les faits comptables en particulier. L'encadrement technique du système concernant l'établissement des comptes est externalisé et confié à la filiale responsable des technologies de l'information (IT) dans le groupe Société Générale.

La surveillance incombe à la Société Générale S.A. Les processus d'encadrement technique dans l'unité centrale de suivi sont réglementés dans des directives de travail. La sauvegarde et l'archivage des stocks de données de systèmes d'application sont centralisés à la succursale de la Société Générale à Francfort. Les délais de conservation des données fixés par la loi sont respectés. Des plans de continuité des activités en cas d'urgence sont mis à jour et surveillés par les employés de la Société. Les systèmes centraux de sauvegarde des données pour le macroordinateur ainsi que les réseaux de sauvegarde pour le domaine « Open Systems » servent de base essentielle à la sauvegarde des données. Celles-ci sont dupliquées par redondance à Paris.

La protection nécessaire face aux accès non autorisés ainsi que le respect de la séparation des fonctions lors de l'utilisation des systèmes d'application de la Société pertinents pour la présentation des comptes sont garantis notamment par le concept des profils de postes de travail ainsi que par les processus pour la création de tels profils. À l'aide d'un système développé spécialement à cet effet, des personnes habilitées pour cela au sein de la Société attribuent les profils de postes de travail aux différents services de back-office à Paris ainsi qu'aux employés des centres de service à Bangalore et à Bucarest et les surveillent.

#### Documentation des processus

Les documentations des processus sont préétablies pour la Société, celle-ci faisant partie du groupe Société Générale. Elles sont récapitulées dans le « manuel Accounting & Finance ». À cet égard, les contrôles automatisés, garantissant l'exactitude de la saisie des données, constituent l'élément principal des processus documentés.

Les principales procédures du processus comptable sont énumérées dans l'application « Global Permanent Supervision (GPS) ». Celle-ci contribue à compléter le processus de documentation et, en cas d'audits internes et externes, à fournir un instrument approprié pour garantir le processus de présentation des comptes.

#### Mesures d'actualisation continue de l'ICS et du RMS

En cas de modifications des prescriptions légales et des réglementations concernant la présentation des comptes, il faut examiner celles-ci afin de déterminer si elles ont des conséquences sur le processus de présentation des comptes, et si oui, lesquelles. Le traitement des contenus est assuré par le service comptable de la SGE. En cas de modifications ou de nouvelles dispositions ayant des effets importants sur l'exécution des processus de présentation des comptes, la cartographie actuelle des processus sera complétée en conséquence. Ce faisant, toutes les mesures telles que les adaptations informatiques, les processus de travail, les instructions de comptabilisation, etc. seront analysées et mises en application en conséquence dans les services de back-office à Paris ainsi que dans les centres de service externalisés à Bangalore et à Bucarest, et seront surveillées et contrôlées par les employés de la SGE à Francfort.

## **E. Déclaration non financière consolidée**

En raison de son affiliation au groupe Société Générale, le groupe SGE recourt aux clauses libératoires du § 315b al. 2 phrase 2 du code de commerce allemand (HGB). La Société Générale S.A., Paris, publie séparément, chaque année, un rapport consolidé d'informations non financières en anglais, sur son site Internet ([www.societegenerale.com](http://www.societegenerale.com)).

Francfort sur-le-Main, le mardi 30 avril 2019

La Direction

Société Générale Effekten GmbH

---

Françoise Esnouf

---

Helmut Höfer

---

Rainer Welfens

# **Comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH**

---

**au 31.12.2018**

COMPTES CONSOLIDÉS .....	4
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	4
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ .....	5
BILAN CONSOLIDÉ – ACTIF .....	6
BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF .....	7
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS .....	8
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS .....	9
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS .....	11
NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS .....	11
NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION .....	18
NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION .....	20
PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ .....	37
NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS .....	37
NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT .....	37
NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS .....	41
NOTE 4.3 – VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR .....	43
NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI .....	54
NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI .....	55
NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS .....	56
NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS .....	57
NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS .....	58
NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION .....	63
NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES .....	65
NOTE 6 – ÉCARTS D'ACQUISITION .....	65
NOTE 7 – AUTRES ACTIVITÉS .....	67
NOTE 7.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS .....	67
NOTE 7.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS .....	67
NOTE 7.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS .....	68
NOTE 8 – CONTRATS DE LOCATION .....	69
NOTE 9 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL .....	72
NOTE 10 – IMPÔTS .....	81
NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES .....	81
AUTRES INFORMATIONS .....	83
NOTE 12 – INFORMATION SECTORIELLE .....	83
NOTE 13 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS .....	85
NOTE 14 – PROVISIONS .....	85
NOTE 15 – TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE .....	86
NOTE 16 – DIVIDENDES VERSÉS .....	86

NOTE 17 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS .....	86
NOTE 18 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES .....	86
NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES .....	91
NOTE 20 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES .....	92
NOTE 21 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION .....	92
NOTE 22 – HONORAIRES DE VÉRIFICATION .....	92
NOTE 23 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES .....	93

# COMPTES CONSOLIDÉS

## COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en KEUR)	Note	2018	2017*
Intérêts et produits assimilés	Note 4.7	172 813	168 613
Intérêts et charges assimilées	Note 4.7	(27 905)	(25 185)
Produits de commissions	Note 7.1	84 562	86 011
Charges de commissions	Note 7.1	(15 975)	(17 602)
Résultat net des opérations financières	Note 4.1	(724)	(2 185)
dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		(845)	(2 272)
<i>dont gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i>			87
<i>dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>		0	
<i>dont gains ou pertes nets découlant de la cession des instruments financiers évalués au coût amorti</i>		0	
<i>dont produits des dividendes - de titres à long terme comptabilisés à la juste valeur par résultat (non-SPPI)</i>		121	
Produits des autres activités	Note 7.2	239 850	227 203
Charges des autres activités	Note 7.2	(259 173)	(251 289)
<b>Produit net bancaire (Net Banking Income)</b>		<b>193 448</b>	<b>185 566</b>
Frais de personnel	Note 9	(68 241)	(65 007)
Autres frais administratifs	Note 13	(49 301)	(48 880)
Dotations aux amortissements ordinaires et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		(2 808)	(2 783)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>73 098</b>	<b>68 896</b>
Coût du risque (dépréciations des actifs et des engagements financiers)	Note 4.8	(5 781)	(10 996)
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>67 317</b>	<b>57 900</b>
Résultat net des participations à des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence		0	
Gains ou pertes nets sur autres actifs		0	11
Charge de dépréciation des écarts d'acquisition		(761)	
<b>Résultat avant impôts</b>	Note 10	<b>66 556</b>	<b>57 911</b>
Impôts sur les bénéfices		0	
<b>Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation</b>		<b>66 556</b>	<b>57 911</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(638)	112
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>		<b>67 193</b>	<b>57 799</b>

\*) En ce qui concerne le compte de résultat comparatif, nous avons pris en considération la méthode de transition à l'IFRS 9 appliquée par le groupe SG, d'après laquelle la première application de l'IFRS 9 doit être rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour les éléments « Classement et évaluation » et « Risque de crédit ». Les dispositions transitoires de la norme offrent toutefois la possibilité, choisie par le Groupe, de ne pas adapter les chiffres comparatifs des années précédentes. En conséquence, les chiffres comparatifs pour 2017, qui sont indiqués à côté des données de l'année 2018, seront encore présentés en conformité avec les dispositions de l'IAS 39. Les différences d'évaluation

concernant les actifs et passifs financiers ainsi que les dotations aux provisions pour risques de crédit ont été comptabilisées directement en capitaux propres dans le bilan d'ouverture du 01.01.2018 en raison de l'application rétroactive de l'IFRS 9.

## ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en KEUR)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Résultat net</b>	<b>66 556</b>	<b>57 911</b>
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat :</b>		
Écarts de conversion		
Écarts de réévaluation de titres de dettes à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
<i>Écarts de réévaluation</i>		
<i>Reclassement en résultat</i>		
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente		(370)
<i>Écarts de réévaluation</i>		
<i>Reclassement en résultat</i>		
Écarts de réévaluation d'instruments de couverture	(967)	1 370
<i>Écarts de réévaluation</i>		
<i>Reclassement en résultat</i>		
Gains et pertes non réalisés des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence		
Autres éléments		
Impôts liés		(430)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat :</b>		
Gains et pertes actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi	344	
Réévaluation du propre risque de crédit des passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		
Gains et pertes non réalisés des entreprises évaluées d'après la méthode de la mise en équivalence		
Impôts liés	7	
<b>Total des autres éléments du résultat</b>	<b>(616)</b>	<b>570</b>
<b>Résultat global (résultat net et autres éléments du résultat)</b>	<b>65 940</b>	<b>58 481</b>
dont part du Groupe	61 595	58 742
dont participations ne donnant pas le contrôle	4 345	(261)

## BILAN CONSOLIDÉ – ACTIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017 (IAS 39)</b>	<b>01.01.2018 (IFRS 9)</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1	3 930 004	5 194 717	5 269 038
Dérivés de couverture	Note 4.2	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente		-	74 321	-
Titres au coût amorti		-	-	-
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	Note 4.4 Note 4.8	189 534	157 587	157 587
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Note 4.4 Note 4.8	3 968 578	3 629 045	3 624 010
Créances de location-financement	Note 4.4	452 370	428 203	424 820
Actifs d'impôts	Note 10	2 857	25 537	25 537
Autres actifs	Note 7.3	122 928	119 456	119 415
Actifs à long terme disponibles à la vente		-	-	-
Immobilisations corporelles et incorporelles		560 374	456 817	456 817
Écarts d'acquisition	Note 6	2 808	3 569	3 569
<b>Total</b>		<b>9 229 453</b>	<b>10 089 252</b>	<b>10 080 793</b>

## BILAN CONSOLIDÉ – PASSIF

<i>(en KEUR)</i>	Note	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b> <b>(IAS 39)</b>	<b>01.01.2018</b> <b>(IFRS 9)</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Note 4.1 Note 4.2	3 856 117	5 192 135	5 192 135
Dérivés de couverture	Note 4.2	1 712		
Dettes représentées par un titre	Note 4.5	1 086 040	797 652	797 652
Dettes envers les établissements de crédit	Note 4.5	4 108 093	3 880 971	3 880 971
Dettes envers la clientèle	Note 4.5	1 317	1 997	1 997
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		-		-
Passifs d'impôts	Note 10	11	3 848	3 848
Autres passifs	Note 7.3	182 508	225 289	225 289
Passifs à long terme disponibles à la vente		-	-	-
Provisions	Note 14	17 015	17 160	17 876
Dettes subordonnées		0	0	0
<b>Total des dettes</b>		<b>9 252 814</b>	<b>10 119 051</b>	<b>10 119 767</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Note 11			
Capitaux propres, part du Groupe				
Capital souscrit, instruments de capitaux propres et réserves en capital		26	26	26
Report de bénéfices		1 138	1 138	1 138
Réserves consolidées		(89 506)	(88 765)	(39 987)
Résultat de l'exercice		67 193	57 799	0
<b>Sous-total</b>		<b>(21 149)</b>	<b>(29 803)</b>	<b>(38 824)</b>
Gains et pertes en capital non réalisés ou latents		(672)	(129)	(56)
<b>Sous-total des capitaux propres (part du Groupe)</b>		<b>(21 821)</b>	<b>(29 932)</b>	<b>(38 880)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		(1 539)	133	(94)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(23 360)</b>	<b>(29 799)</b>	<b>(38 974)</b>
<b>Total</b>		<b>9 229 453</b>	<b>10 089 252</b>	<b>10 080 793</b>

## ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					Participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres consolidés	
	Capital souscrit	Réserves consolidées	Total	Report de bénéfices	Résultat net (part du Groupe)	qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total	Capitaux propres, part du Groupe	Capital et réserves	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Total
<b>en KEUR</b>													
<b>Capitaux propres au 01.01.2017</b>	26	(37 400)	(37 374)	1 138	0	(699)	(699)	(36 935)	(465)		(465)	(37 400)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0			570	570	570			0	570	
Résultat net de l'exercice 2017			0		57 799		0	57 799	112		112	57 911	
Autres variations		(51 365)	(51 365)				0	(51 365)	486		486	(50 879)	
<b>Sous-total</b>	0	(51 365)	(51 365)	0	57 799	570	0	570	598	0	598	7 601	
<b>Capitaux propres au 31.12.2017</b>	26	(88 765)	(88 739)	1 138	57 799	(129)	0	(129)	133	0	133	(29 799)	
Affectation du résultat		57 799	57 799		(57 799)		0	0			0	0	
Première application de l'IFRS 9		(9 021)	(9 021)			59	14	73	(227)		(227)	(9 175)	
<b>Capitaux propres au 01.01.2018</b>	26	(39 987)	(39 961)	1 138	0	(70)	14	(56)	(94)	0	(94)	(38 974)	
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres			0			(967)	351	(616)	(616)		0	(616)	
Résultat net de l'exercice 2018			0		67 193		0	67 434	(638)		(638)	66 796	
Autres variations*		(49 519)	(49 519)				0	(49 760)	(807)		(807)	(50 567)	
<b>Sous-total</b>	0	(49 519)	(49 519)	0	67 193	(967)	351	(616)	(1 445)	0	(1 445)	15 613	
<b>Capitaux propres au 31.12.2018</b>	26	(89 506)	(89 480)	1 138	67 193	(1 037)	365	(672)	(1 539)	0	(1 539)	(23 360)	

\*) Les autres variations résultent des dettes envers la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort découlant du transfert du bénéfice de l'exercice 2018 d'un montant de 49 365 KEUR, calculé conformément au code de commerce allemand (HGB), sur la base d'un contrat de transfert des bénéfices conclu et signé le 7 septembre 2016.

## TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
<b>Résultat net</b>	<b>66 556</b>	<b>57 911</b>
Dotations aux amortissements ordinaires des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	97 912	84 902
Dotations aux amortissements exceptionnels des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples) et dotations nettes aux provisions	(3 479)	14 323
Variations des impôts différés	-	-
Résultat de la vente de filiales consolidées et d'autres titres à long terme - d'instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par résultat	743	(104)
Autres variations	(43 709)	12 461
<b>Éléments non monétaires inclus dans le résultat net après impôts et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>51 467</b>	<b>111 582</b>
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(596)	2 273
Opérations interbancaires	21 930	2 372 762
Opérations avec la clientèle	(346 450)	(403 504)
Opérations sur autres actifs / passifs financiers	238 940	(3 003 986)
Opérations sur autres actifs / passifs non financiers	(19 466)	48 857
<b>Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs d'exploitation</b>	<b>(105 642)</b>	<b>(983 598)</b>
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>	<b>12 381</b>	<b>(814 105)</b>
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et de participations	985	80
Flux de trésorerie liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(213 568)	(153 693)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>(212 583)</b>	<b>(153 613)</b>
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	271 824	917 072
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>	<b>271 824</b>	<b>917 072</b>
<b>FLUX NET DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>71 622</b>	<b>(50 646)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>81 271</b>	<b>131 918</b>
Montant net de comptes, dépôts à vue et dépôts/prêts auprès d'établissements de crédit	71 622	(50 647)

**TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À  
LA CLÔTURE DE L'EXERCICE****152 893****81 271**

Lors de l'établissement du tableau des flux de trésorerie, le groupe SGE comptabilise comme trésorerie et équivalents de trésorerie le poste Caisse et banques, les dépôts à vue, les crédits et prêts auprès de banques centrales et d'établissements de crédit, conformément à la directive du groupe Société Générale. Au 31 décembre 2018, la trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent exclusivement des avoirs détenus auprès d'établissements de crédit et exigibles au jour le jour d'un montant de 161 millions d'euros (Note 4.4), déduction faite des prêts au jour le jour auprès d'établissements de crédit (dépôts et comptes courants) d'un montant de 8 millions d'euros (Note 4.5).

Les flux de trésorerie provenant d'intérêts s'élèvent à 147 millions d'euros. Quant aux flux de trésorerie provenant d'impôts, ils se montent à -2 millions d'euros.

# ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

---

## NOTE 1 – BASES DES COMPTES CONSOLIDÉS

---

La Société Générale Effekten GmbH est une société à responsabilité limitée de droit allemand, dont le siège est à Francfort sur-le-Main (Neue Mainzer Str. 46-50, 60311 Frankfurt am Main, Allemagne). Elle est inscrite auprès du tribunal d'instance de Francfort sur-le-Main sous le numéro de registre du commerce HRB 32283. Les comptes consolidés de la société regroupent la société et ses filiales (qualifiées ensemble de « Groupe »). Le Groupe exerce principalement ses activités dans les domaines de l'émission de warrants et de certificats, l'offre de prestations de leasing et de financement ainsi que la gestion d'actifs.

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris, et est intégrée dans les comptes consolidés de cette dernière.

Les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018. Ils ont été établis en conformité avec les normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, IFRS) et les interprétations y afférentes du comité IFRIC (International Financial Reporting Standards Interpretations Committee), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'Union européenne, ainsi qu'à titre complémentaire d'après les indications de droit commercial nécessaires selon le § 315e al. 1 du code de commerce allemand (HGB).

Les présents comptes consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle de la maison mère. Sauf indication contraire, toutes les informations financières présentées en euro ont été arrondies au millier d'euros le plus proche.

Parmi les transactions et événements essentiels enregistrés au cours de l'exercice 2018, on relève l'intégration de l'entité structurée ABS - Red & Black Auto Germany 5 UG en mars 2018, pour un montant total de 1 milliard d'euros, dont 933 millions d'euros ont la note A. Au 31 décembre 2018, les notes A se chiffraient à 687 millions d'euros.

### CONTRAT DE TRANSFERT DES BÉNÉFICES

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, il existe entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante) un contrat de transfert des bénéfices conclu pour une durée indéterminée. En outre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il existe un contrat de transfert des bénéfices conclu pour une durée indéterminée entre la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) et l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d'une part ainsi qu'entre la SGE et la Société Générale Securities Services GmbH (société affiliée) d'autre part.

## RAPPORT D’AFFILIATION FISCALE CONCERNANT L’IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un rapport d’affiliation fiscale concernant l’impôt sur les bénéfices entre les deux sociétés. De plus, il existe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017, un rapport d’affiliation fiscale concernant l’impôt sur les bénéfices entre la SGE et l’ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) d’une part et entre la SGE et la Securities Services GmbH (société affiliée) d’autre part, suite aux contrats de transfert des bénéfices que ces deux sociétés ont signés respectivement avec la Société Générale Effekten GmbH (société dominante). En raison de ce rapport d’affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes.

## UTILISATION DE DÉCISIONS DISCRÉTIONNAIRES ET D’ESTIMATIONS

L’établissement des comptes consolidés exige de la part de la Direction des décisions discrétionnaires, des estimations et des hypothèses concernant l’application des méthodes comptables et les montants d’actifs, de passifs ainsi que de produits et charges comptabilisés.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles au moment de l’établissement des comptes consolidés et décide selon son propre jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent certains risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les valeurs réelles à venir pourront s’écarter de ces estimations. Il se pourrait qu’elles aient alors une incidence considérable sur les comptes.

Le recours à des estimations concerne en particulier les évaluations suivantes :

- évaluation de la juste valeur au bilan des instruments financiers non cotés sur un marché actif et enregistrés aux postes du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » ou « Dérivés de couverture » ainsi que de la juste valeur des instruments financiers pour lesquels cette valeur est indiquée dans l’annexe aux comptes ;
- évaluation du montant des dépréciations des postes du bilan « Créances sur les établissements de crédit au coût amorti », « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti », « Créances de location-financement », « Immobilisations corporelles et incorporelles » et « Écarts d’acquisition » ;
- évaluation des provisions enregistrées au passif du bilan, notamment les provisions pour avantages du personnel.

## NOUVELLES RÈGLES COMPTABLES À PARTIR DE JANVIER 2018

### IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

#### PREMIÈRE APPLICATION DE L'IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

L'IFRS 9 remplace l'IAS 39 et définit de nouvelles règles concernant l'évaluation et le classement des actifs et passifs financiers ainsi qu'un nouveau cadre méthodologique pour les dépréciations d'actifs financiers et le calcul des dotations aux provisions pour promesses de garantie et de crédit ; en outre, elle comporte des modifications de la comptabilisation des opérations de couverture, à l'exception des opérations de macro-couverture qui sont traitées à part dans une norme séparée. Celle-ci est en cours d'examen par l'IASB.

Le sous-groupe applique la nouvelle norme IFRS 9 pour la première fois au 1<sup>er</sup> janvier 2018 dans sa version adoptée par l'UE le 22 novembre 2016. L'IFRS 9 n'est pas appliquée à des périodes antérieures. Les principes comptables en vigueur pour les instruments financiers ont été adaptés en conséquence et les notes dans l'annexe aux comptes consolidés ont été actualisées conformément aux amendements de l'IFRS 7 mis en œuvre dans l'IFRS 9.

Conformément aux recommandations des autorités de surveillance (ESMA et AMF), le sous-groupe applique, prématurément au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'amendement de l'IFRS 9 « Clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative », qui a été publié par l'IASB le 12 octobre 2017 et adopté par l'UE le 22 mars.

### PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 9

#### CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à l'IFRS 9, le classement des actifs financiers se fait en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global), sur la base des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les règles de classement et d'évaluation des passifs financiers figurant dans la norme IAS 39 ont été reprises sans modification dans l'IFRS 9. La seule exception concernait les passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur par résultat (application de l'option de juste valeur). Dans ce cas, les variations de la juste valeur qui résultaient des modifications du propre risque de crédit ont été inscrites au poste « Gains et pertes non réalisés ou latents », sans reclassement ultérieur en gain ou en perte (les variations dues à d'autres facteurs continuent d'être comptabilisées en résultat). L'IFRS 9 n'a eu aucune incidence sur le domaine d'application des passifs financiers du Groupe, qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. En outre, l'IFRS 9 comporte des informations sur la saisie des modifications des conditions des passifs financiers, qui n'entraînent pas une décomptabilisation.

Le portefeuille d'actifs financiers a été analysé dans un premier temps au vu de leur futur traitement comptable selon IFRS 9 au niveau des comptes consolidés. Dès 2017, les exigences nécessaires pour l'adaptation des systèmes d'information et du processus de consolidation ainsi que les calendriers de reporting ont encore été

mis au point. L'analyse des données devant figurer dans l'annexe aux comptes et l'acquisition d'informations ont également été poursuivies. Pour le deuxième ou troisième trimestre 2017, la société a réalisé des essais à blanc (« dry runs ») pour tester le système dans son intégralité avant la première application.

Les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers sont présentés à la Note 3 de l'annexe aux comptes.

Les effets de la première application de l'IFRS 9 sont présentés ci-après :

Actifs financiers :

<b>Poste du bilan (en KEUR)</b>	<b>31.12.2017 (IAS 39)</b>	<b>Reclassement</b>	<b>Réévaluation</b>	<b>01.01.2018 (IFRS 9)</b>	<b>Incidence sur les capitaux propres</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 194 717	74 321		5 269 038	0
Dérivés de couverture	0			0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	0				0
Actifs financiers disponibles à la vente	74 321	(74 321)		0	0
Titres au coût amorti	0			0	0
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	157 587			157 587	0
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	3 629 045		(5 035)*	3 624 010	(5 035)
Créances de location-financement	428 203		(3 383)*	424 820	(3 383)
Autres actifs	119 456		(41)*	119 415	(41)

Passifs financiers :

<b>Poste du bilan (en KEUR)</b>	<b>31.12.2017 (IAS 39)</b>	<b>Reclassement</b>	<b>Réévaluation</b>	<b>01.01.2018 (IFRS 9)</b>	<b>Incidence sur les capitaux propres</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 192 135	0		5 192 135	0
Dettes représentées par un titre	797 652			797 652	0
Dettes envers les établissements de crédit	3 880 971			3 880 971	0
Dettes envers la clientèle	1 997			1 997	0
Écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux				0	0
Passifs d'impôts	3 848			3 848	0

Autres passifs	225 289		225 289	0
Passifs à long terme disponibles à la vente	0		0	0
Provisions	17 160	716*	17 876	(-716)
Dettes subordonnées	0		0	0

\* Les effets de la réévaluation résultent de la première application du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss »).

## RISQUES DE CRÉDIT

Dans l'IFRS 9, le modèle des pertes encourues (« incurred loss model »), mis en place par l'IAS 9, est remplacé par un modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss »). Ce modèle prévoit que les dépréciations et les provisions pour risques de crédit soient enregistrées dès la comptabilisation initiale des actifs financiers ainsi que des promesses de crédit et de garantie, sans attendre qu'une indication objective fasse état d'une dépréciation (événement générateur).

Le domaine d'application et les principes de comptabilisation des dépréciations et des provisions pour risques de crédit sont présentés à la Note 3.7 de l'annexe aux comptes.

## COMPTABILISATION DES OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Conformément aux dispositions transitoires de l'IFRS 9, les opérations de couverture du Groupe continuent d'être comptabilisées selon la norme comptable internationale IAS 39, telle qu'elle doit être appliquée dans l'UE. Le Groupe continuera à suivre les travaux de recherche de l'IASB relatifs aux méthodes comptables prévues pour les opérations de macro-couverture.

L'annexe aux comptes consolidés au 31 décembre 2018 comporte toutefois des indications supplémentaires tenant compte des amendements de l'IFRS 7.

## PHASE TRANSITOIRE

Les nouvelles dispositions de l'IFRS 9 concernant le « classement et l'évaluation » ainsi que les « risques de crédit » ont été adoptées rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Le Groupe a fait usage d'une option prévue par les dispositions transitoires de l'IFRS 9 et offrant la possibilité de ne pas adapter les chiffres comparatifs des exercices précédents.

Les chiffres de l'exercice 2017 présentés à titre comparatif en regard de ceux de l'exercice 2018 pour les instruments financiers se conforment donc aux dispositions de la norme comptable internationale IAS 39, telle qu'elle doit être appliquée dans l'UE.

Les différences d'évaluation des actifs et des passifs financiers résultant de la première application de l'IFRS 9 au 1<sup>er</sup> janvier 2018 sont comptabilisées directement en capitaux propres à cette date.

## **IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS »**

La norme définit les règles concernant la comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients, excepté les contrats de leasing, les contrats d'assurance, les instruments financiers et les garanties. Selon l'IFRS 15, la comptabilisation des produits des activités ordinaires se fait sur la base d'un modèle en cinq étapes, allant de l'identification d'un contrat jusqu'à la comptabilisation des produits des activités ordinaires lorsque l'entité a rempli une obligation de prestation. La norme a été appliquée pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

L'application pour la première fois de l'IFRS 15 n'a pas d'incidences essentielles sur les principes comptables pour les produits et charges des commissions et les produits et charges des autres activités, étant donné que le Groupe concentre essentiellement son activité sur l'offre de prestations de leasing et de financement. Ces domaines d'activité ne sont concernés que de manière secondaire par les nouveautés de l'IFRS 15.

## **AMENDEMENTS À IFRS 2 « CLASSEMENT ET ÉVALUATION DES TRANSACTIONS DONT LE PAIEMENT EST FONDÉ SUR DES ACTIONS »**

Ces amendements concernent la comptabilisation de certains types de transactions dont le paiement est fondé sur des actions : transactions dont le paiement est fondé sur des actions, qui sont réglées en trésorerie et comportent une condition de performance ; transactions dont le paiement est fondé sur des actions et le mode de règlement dépend d'événements futurs ; transactions dont le paiement fondé sur des actions est réglé net d'impôts et la modification des modalités d'un paiement fondé sur des actions, qui donne lieu à un changement dans le classement de la transaction.

Les amendements n'ont pas eu d'incidences sur les comptes consolidés étant donné que la Société n'a pas lancé de programmes de transactions dont le paiement fondé sur des actions doit être réglé en trésorerie ni de programmes de transactions dont le paiement fondé sur des actions est réglé net d'impôts.

## **AMENDEMENTS À IFRS 4 - APPLICATION D'IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS » AVEC IFRS 4 « CONTRATS D'ASSURANCE »**

Ces amendements concernent IFRS 4 « Contrats d'assurance » en rapport avec la première application d'IFRS 9 « Instruments financiers » (application d'IFRS 9 « Instruments financiers » conjointement avec IFRS 4 « Contrats d'assurance »). Ils établissent deux approches visant à surmonter les défis liés au décalage des dates prévues pour la première application d'IFRS 9 et de la nouvelle norme qui remplacera IFRS 4.

Les modifications de la norme doivent être appliquées depuis l'exercice 2018. Compte tenu du modèle commercial actuel, cela n'a pas d'incidences sur les comptes consolidés.

## **IFRIC 22 « TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE ET CONTREPARTIE ANTICIPÉE »**

L'interprétation clarifie la comptabilisation des transactions qui incluent l'encaissement ou le paiement de contreparties en monnaie étrangère (paiements et encaissements anticipés). Elle concerne les transactions en

monnaie étrangère lorsqu'une entité comptabilise un actif ou un passif non monétaire qui résulte du paiement anticipé ou de l'encaissement anticipé d'une contrepartie, avant de comptabiliser l'actif, le produit ou la charge connexe.

L'interprétation est entrée en vigueur au cours de l'exercice 2018. Compte tenu du modèle commercial actuel, cela n'a pas d'incidences sur les comptes consolidés.

## **NOUVELLES RÈGLES COMPTABLES DEVANT ÊTRE APPLIQUÉES À L'AVENIR PAR LE GROUPE**

### **AMENDEMENTS À IFRS 12 « INFORMATIONS À FOURNIR SUR LES INTÉRÊTS DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTITÉS » ET À IAS 28 « PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET COENTREPRISES »**

Dans le cadre du remaniement annuel des normes IFRS, l'IASB a publié les modifications apportées à IFRS 12 et à IAS 28.

L'application des amendements a été reportée à une date que l'IASB doit encore fixer.

Les amendements conduiront à une adaptation correspondante des informations à fournir sur les participations dans des entités structurées.

### **IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »**

La nouvelle norme IFRS 16 Contrats de location vient remplacer la norme IAS 17 en vigueur jusque-là et s'appliquera aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Elle définit de nouvelles règles concernant la comptabilisation et l'évaluation de contrats de location. Ces modifications concernent pour l'essentiel les preneurs, seules quelques rares adaptations s'appliquant aux bailleurs. Pour tous les contrats de location, excepté les contrats de courte durée ou ceux portant sur des biens de faible valeur, le preneur doit inscrire au bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers.

Au quatrième trimestre 2016, le Groupe a commencé, dans le cadre d'un projet, à introduire les nouvelles règles dans les systèmes d'information et processus existants et à identifier les contrats entrant dans le champ d'application des nouvelles règles de l'IFRS 16 d'après la nouvelle définition d'un contrat de location.

Les effets concrets sur les comptes consolidés lors de la première application de la norme au 01.01.2019 ont été quantifiés par une augmentation du total du bilan de 3,3 millions d'euros.

## NOTE 2 – PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

---

### PRINCIPES DE LA CONSOLIDATION

Les comptes consolidés regroupent les comptes de la maison mère Société Générale Effekten GmbH ainsi que de toutes les sociétés qu'elle contrôle. Les comptes individuels des sociétés susmentionnées constituent la base des comptes consolidés. Les soldes internes au Groupe, les transactions ainsi que tous les produits et charges latents générés par des transactions internes au Groupe sont éliminés lors de l'établissement des comptes consolidés.

### FILIALES

Les filiales sont toutes les sociétés contrôlées par la société mère. Celle-ci contrôle une société lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables découlant de son engagement auprès de la société et a la capacité d'influencer ces rendements en exerçant son pouvoir sur la société. Les comptes des filiales doivent être intégrés dans les comptes consolidés à partir du moment où le contrôle prend effet jusqu'au moment où il expire.

Les filiales sont consolidées par intégration globale.

La société mère contrôle les entités structurées. Les sociétés sont intégrées dans les comptes consolidés compte tenu de l'organisation des structures adossées à des actifs. Les participations existent notamment sous forme d'instruments de dettes détenus dans des sociétés de titrisation, ce qui conduit à des risques ou des entrées de trésorerie selon la capacité financière des entités structurées. Seuls les prêts subordonnés repris, gagés par des billets à ordre, font partie des obligations contractuelles envers les entités structurées consolidées. Le Groupe n'a accordé aucun soutien financier aux entités structurées consolidées en dehors de ses obligations contractuelles et ne prévoit pas non plus actuellement de les soutenir.

Le risque de perte maximal découlant des entités structurées consolidées se définit d'après la valeur comptable des actifs existant envers les entités structurées.

### VARIATION DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Par rapport au périmètre de consolidation au 31 décembre 2017, la nouvelle entité structurée ABS - Red & Black Auto Germany 5 UG, mentionnée dans la Note 1, a été intégrée dans le périmètre de consolidation depuis mars 2018. Cette société présentait, au 31 décembre 2018, un total du bilan de 767 792 KEUR, des capitaux propres de -974 KEUR et un résultat de -981 KEUR.

## PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

31.12.2018

Nom de la société	Siège de la société	Activité	Part de capital [%]	Part de droit de vote [%]
<b>Sociétés consolidées</b>				
ALD LEASE FINANZ GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de leasing	100	100
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES GMBH	Unterföhring, Allemagne	Société de gestion de capitaux	100	100
BANK DEUTSCHES KRAFTFAHRZEUGGEWERBE GMBH	Hambourg, Allemagne	Institution financière spécialisée	99.9	51
BDK LEASING UND SERVICE GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	100	100
RED & BLACK AUTO GERMANY 3 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 4 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
RED & BLACK AUTO GERMANY 5 UG (À RESPONSABILITÉ LIMITÉE)	Francfort, Allemagne	Entité structurée	-	-
<b>Sociétés non consolidées</b>				
ALD AUTOLEASING UND DIENSTLEISTUNGS GMBH	Hambourg, Allemagne	Société de services	43.8	43.8
NEDDERFELD 95 IMMOBILIEN GMBH & CO.KG	Hambourg, Allemagne	Société immobilière	65	50

Les sociétés non consolidées ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG sont des entreprises associées. Compte tenu de la reprise de l'ALD Lease Finanz GmbH, société mère des entreprises associées, dans le cadre d'une restructuration interne au groupe au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les entreprises associées continuent d'être comptabilisées aux valeurs des participations, telles qu'elles figurent aux comptes consolidés de la Société Générale S.A., Paris.

## NOTE 3 – PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

---

Les principes d'évaluation et de présentation des comptes consolidés présentés ci-après en conformité avec le référentiel IFRS servent de base aux comptes annuels des filiales intégrées dans les comptes consolidés.

### TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

À la date de clôture des comptes, les postes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de la société. Les écarts de conversion sont comptabilisés en résultat.

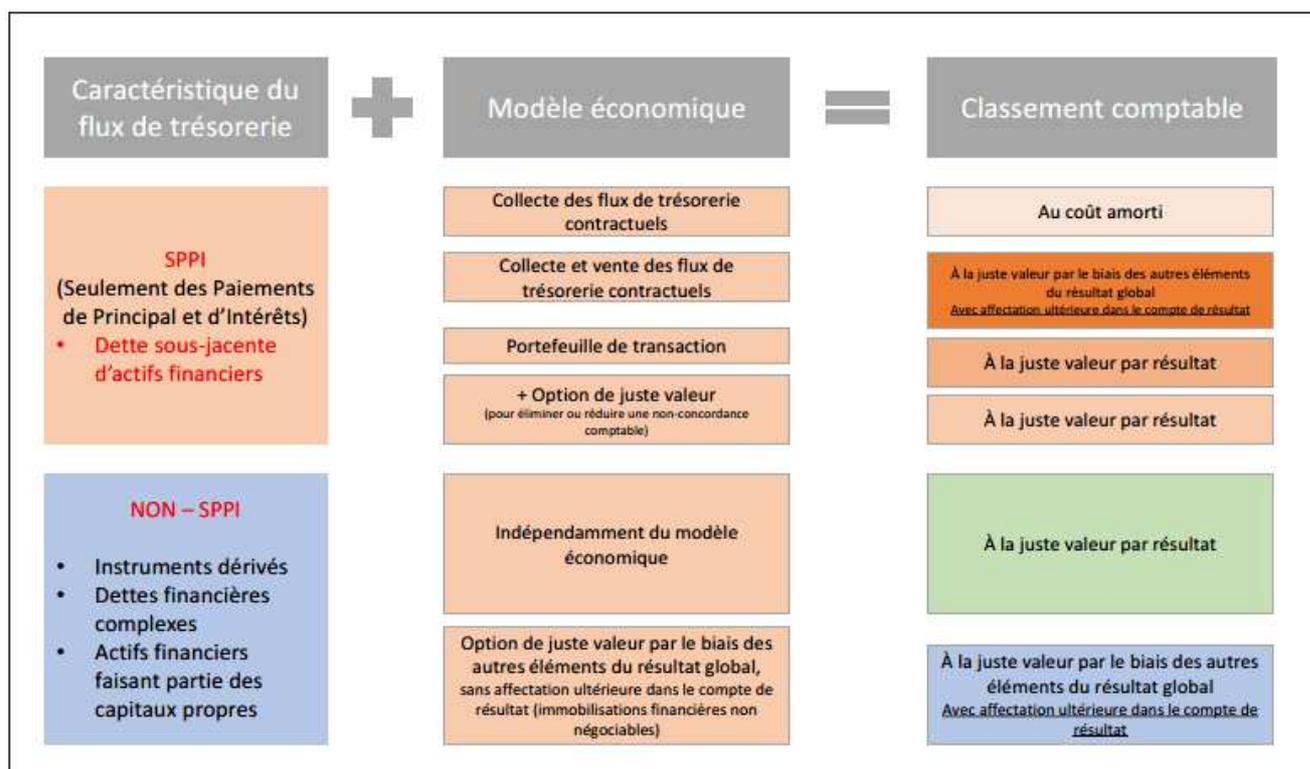
Les opérations de change à terme sont évaluées à la juste valeur en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la durée restante. Les positions de change au comptant sont converties selon les cours de change officiels au comptant à la date de clôture. Les écarts de réévaluation en découlant sont enregistrés dans le résultat.

Les postes monétaires libellés en devise étrangère sont convertis au cours en vigueur à la date d'échéance. Les postes non-monétaires libellés en devise étrangère, qui sont évalués à la juste valeur, sont convertis aux cours qui étaient en vigueur au moment du calcul de la juste valeur. Les postes non-monétaires évalués aux coûts d'acquisition ou de fabrication sont convertis au cours de change en vigueur au moment de la première inscription au bilan.

Pour les actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat, les résultats de la conversion de change comme élément de la juste valeur sont enregistrés au poste « *Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat* » du compte de résultat de la période.

### CLASSEMENT DES ACTIFS FINANCIERS

Lors de leur comptabilisation initiale, les instruments financiers sont classés au bilan consolidé en trois catégories (coût amorti, juste valeur par résultat et juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global), qui sont déterminantes pour la méthode de comptabilisation correspondante. Le classement dépend des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.



Les principes comptables pour le classement des actifs financiers prévoient une analyse des flux de trésorerie contractuels générés par les instruments financiers ainsi que du modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.

### Analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels

L'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels a pour objectif de limiter la possibilité de comptabiliser les actifs financiers d'après la méthode du taux d'intérêt effectif aux seuls instruments dont les caractéristiques sont similaires à celles d'un « contrat de prêt dit basique » (basic lending arrangement). Les autres instruments financiers qui présentent d'autres caractéristiques sont évalués en général à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle économique suivi par l'entité pour la gestion des actifs financiers.

Les flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû (flux SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) sont compatibles avec un contrat de prêt dit basique.

Dans un contrat de prêt basique, les intérêts consistent principalement en une contrepartie pour la valeur temps de l'argent et pour le risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure une contrepartie pour les risques d'illiquidité et les frais de gestion, ainsi qu'une marge commerciale. Les intérêts négatifs ne sont pas en contradiction avec cette définition.

Les actifs financiers qui n'entrent pas dans le cadre d'un contrat de prêt basique sont évalués à la juste valeur par résultat, quel que soit le modèle économique que suit l'entité pour leur gestion.

Les instruments dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (cf. Note 4.2).

Le Groupe peut choisir de manière irrévocable de classer et d'évaluer à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global les investissements dans des instruments de capitaux propres qui ne sont pas détenus à des fins de transaction. Les gains ou pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat ne seront pas reclassés en résultat ultérieurement (seuls les dividendes découlant de ces investissements seront comptabilisés en produits dans le compte de résultat).

Les dépôts de garantie versés, les créances clients et les créances de location simple sont enregistrés au poste « Autres actifs » (cf. Note 4.3).

### **Analyse du modèle économique**

Le modèle économique indique la manière dont sont gérés les actifs financiers pour générer des flux de trésorerie et des revenus.

Les différents domaines d'activité au sein du Groupe ont également des modèles économiques différents. Le modèle économique est évalué en déterminant la manière dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement en vue d'atteindre un objectif économique donné. L'évaluation ne doit donc pas se faire instrument par instrument mais au niveau du portefeuille d'instruments financiers, en tenant compte notamment des critères suivants :

- le mode d'évaluation, et de présentation à la Direction du Groupe, des résultats du portefeuille ;
- le mode de gestion des risques associés aux instruments financiers détenus dans le cadre du modèle économique ;
- le mode de rémunération de la Direction de l'entreprise ;
- les cessions d'actifs déjà réalisées ou prévues (volume, fréquence, but).

Pour déterminer le classement et l'évaluation des actifs financiers, trois modèles économiques différents peuvent être pris en compte :

- un modèle dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels (« modèle de collecte ») ;
- un modèle dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers (« modèle de collecte et de vente ») ;
- un modèle à part pour les autres actifs financiers, notamment pour ceux détenus à des fins de transaction, dans le cadre duquel la collecte des flux de trésorerie contractuels est accessoire.

### **Option de juste valeur**

Les actifs financiers qui ne présentent pas un caractère SPPI (Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts) et ne sont pas détenus à des fins de transaction peuvent être comptabilisés à la juste valeur par résultat lors de la comptabilisation initiale, si cela permet d'éliminer ou de réduire considérablement des divergences entre les traitements comptables de certains actifs et passifs financiers (non-concordance comptable).

## **CLASSEMENT DES PASSIFS FINANCIERS**

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat : il s'agit de passifs financiers détenus à des fins de transaction, incluant par défaut les passifs financiers dérivés qui ne sont pas qualifiés comptablement d'instruments de couverture, ainsi que des passifs financiers non dérivés qui sont enregistrés lors de la comptabilisation initiale, au sein du Groupe, à la juste valeur par résultat en application de l'option de juste valeur ;
- les autres passifs financiers : ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés et sont évalués au coût amorti.

Les actifs et passifs financiers dérivés, qualifiés comptablement d'instruments de couverture, sont présentés dans un poste distinct du bilan (cf. Note 4.2).

Les dépôts de garantie versés et les dettes fournisseurs sont comptabilisés au poste « Autres passifs » (cf. Note 4.3).

## **RECLASSEMENT D'ACTIFS FINANCIERS**

Un reclassement d'actifs financiers n'est nécessaire que dans le cas exceptionnel où le Groupe modifie le modèle économique pour la gestion de ces actifs.

## **JUSTE VALEUR**

La juste valeur est le prix qui serait perçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction réglementaire entre des intervenants du marché à la date de son calcul. En l'absence de prix observables pour des actifs ou des passifs identiques, la juste valeur des instruments financiers est déterminée à l'aide d'une autre technique d'évaluation qui maximise l'utilisation de données de marché observables et déterminantes en retenant des hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif considéré.

Les méthodes d'évaluation utilisées par le Groupe pour déterminer la juste valeur des instruments financiers sont présentées à la Note 4.3.

## **COMPTABILISATION INITIALE**

Les actifs financiers sont comptabilisés au bilan comme suit :

- à la date du règlement/de la mise à disposition des titres ;
- à la date de la négociation des dérivés ;

- à la date du versement des prêts.

Pour les instruments évalués à la juste valeur, les variations de la juste valeur entre la date de négociation et la date de règlement/mise à disposition sont enregistrées en résultat ou dans les autres éléments du résultat global en fonction du classement comptable de l'actif financier concerné. La date de négociation représente la date à laquelle l'engagement contractuel devient ferme et irrévocable pour le Groupe.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les frais de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission (à l'exception des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat et pour lesquels les frais de transaction sont enregistrés directement dans le compte de résultat).

Si la juste valeur initiale est calculée sur la base des données de marché observables, la différence entre cette juste valeur et le prix de transaction, représentative de la marge commerciale, est enregistrée immédiatement dans le compte de résultat. En revanche, si des données d'évaluation ne sont pas observables ou si les modèles d'évaluation ne sont pas reconnus par le marché, la marge commerciale est généralement enregistrée de manière différée dans le compte de résultat. Pour certains instruments, compte tenu de leur complexité, cette marge n'est enregistrée en résultat qu'à leur date d'échéance ou, en cas d'une vente avant terme, en date de la cession. Une fois que les données d'évaluation deviennent observables, tous les éléments de la marge commerciale qui n'ont pas encore été comptabilisés sont alors enregistrés dans le compte de résultat.

## **DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS ET DE PASSIFS FINANCIERS**

Le Groupe décomptabilise tout ou partie des actifs financiers (ou d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de tels actifs expirent ou lorsque le Groupe transfère le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie et la totalité des opportunités et risques majeurs liés à la propriété juridique des actifs.

Le Groupe décomptabilise également les actifs financiers dont il conserve certes le droit contractuel à recevoir les flux de trésorerie mais a l'obligation contractuelle de reverser ces mêmes flux à un tiers (« pass-through agreement ») et dont il a transféré la totalité des opportunités et risques majeurs.

Si le Groupe a transféré les flux de trésorerie d'un actif financier mais n'a ni transféré ni conservé les opportunités et risques liés à la propriété de l'actif financier et a cédé le contrôle réel de celui-ci, le Groupe décomptabilise l'actif financier et enregistre alors distinctement, si nécessaire, un actif ou un passif pour tenir compte ainsi de tous les droits et obligations découlant du transfert de l'actif. Si le Groupe conserve le contrôle de l'actif financier, il maintient ce dernier dans son bilan à hauteur de son implication continue dans cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un actif financier dans son intégralité, le montant correspondant est enregistré dans le compte de résultat à la date de la cession et correspond à la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la valeur de la contrepartie reçue. Si nécessaire, ce montant est corrigé de tout gain ou perte latent ayant été antérieurement comptabilisé directement en capitaux propres et de la valeur de tout actif ou

passif de gestion. Les indemnités facturées aux emprunteurs après le remboursement anticipé de leur prêt sont enregistrées au poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat, à la date du remboursement anticipé.

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un passif financier lorsque celui-ci est remboursé, c'est-à-dire lorsque les obligations stipulées dans le contrat sont remplies, annulées ou arrivées à expiration.

Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

## **ANALYSE DES FLUX CONTRACTUELS DES ACTIFS FINANCIERS**

Le Groupe a mis en place des procédures destinées à déterminer si des actifs financiers réussissent le test SPPI lors de leur comptabilisation initiale (octroi de prêts, acquisition de titres, etc.).

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, en particulier celles qui ont une influence sur l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. Une clause contractuelle qui permet à l'emprunteur ou au prêteur de rembourser par anticipation l'instrument de dette ou de restituer celui-ci à son émetteur est compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels. Ceci n'est toutefois valable que si le montant du remboursement anticipé correspond au principal restant dû auquel s'ajoutent les intérêts courus, mais non encore payés (et, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable). Une telle indemnité compensatoire peut être positive ou négative, ce qui est tout à fait compatible avec le caractère SPPI des flux de trésorerie contractuels.

L'indemnité de remboursement anticipé est considérée comme raisonnable notamment lorsque

- son montant est calculé en pourcentage du capital restant dû et qu'il est plafonné par la réglementation en vigueur (en France, par exemple, l'indemnité de remboursement anticipé des prêts hypothécaires aux particuliers est plafonnée à un montant égal à six mois d'intérêt ou 3 % du capital restant dû) ou limité par les conditions de concurrence sur le marché ;
- son montant correspond à la différence entre les intérêts contractuels qui auraient dû être perçus jusqu'à l'échéance du prêt et les intérêts qui seraient générés par le remplacement du montant remboursé par anticipation à un taux reflétant le taux d'intérêt de référence.

Certains prêts sont remboursables par anticipation à leur juste valeur actuelle, tandis que d'autres le sont à la juste valeur des frais nécessaires à la résiliation d'un swap de couverture associé. De tels remboursements anticipés peuvent être considérés comme SPPI s'ils tiennent compte de l'effet des variations du taux d'intérêt de référence correspondant.

Les **actifs financiers basiques (SPPI)** sont des instruments de dettes qui incluent pour l'essentiel :

- des prêts à taux fixe,

- des prêts à taux variable, éventuellement assortis de limites supérieures ou inférieures,
- des titres de dettes (obligations d'État ou d'entreprise, titres de dettes négociables) à taux fixe ou à taux variable,
- des titres achetés dans le cadre d'accords de rachat (opérations de prise en pension inverse),
- des dépôts de garantie versés,
- des créances clients.

Toute clause contractuelle qui implique un risque éventuel ou conduit à une volatilité des flux de trésorerie contractuels sans rapport avec un contrat de prêt basique (comme par exemple des fluctuations de cours des actions ou d'un indice boursier ou encore des variations lors de l'emprunt de capitaux extérieurs) ne permet pas de considérer que les flux de trésorerie contractuels revêtent un caractère SPPI, sauf si la clause n'a qu'un effet minime sur ces flux.

Les « **actifs financiers non basiques** » (non-SPPI) comprennent principalement :

- les instruments financiers dérivés,
- les actions et autres instruments de capitaux propres détenus par l'entité,
- les instruments de capitaux propres qui sont émis par des fonds de placement,
- les instruments de dettes convertibles ou remboursables en un certain nombre d'actions (obligations convertibles en actions, titres apparentés aux actions, ...).

Si la composante valeur-temps du taux d'intérêt peut être adaptée en fonction de la durée contractuelle de l'instrument, il peut être nécessaire de comparer le flux de trésorerie contractuel au flux de trésorerie qui résulterait d'un instrument de référence. C'est le cas, par exemple, si un taux d'intérêt est révisé régulièrement, mais que la fréquence des révisions ne concorde pas avec la durée du taux (p. ex. révision mensuelle d'un taux dont la durée est établie à un an) ou si un taux d'intérêt est adapté régulièrement à une moyenne de taux d'intérêt à court et à long terme.

Si l'écart entre les flux de trésorerie contractuels non actualisés d'un instrument financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, l'instrument financier ne peut pas être considéré comme « basique ».

Selon les clauses contractuelles, la comparaison avec les flux de trésorerie de l'instrument de référence peut se faire sous forme d'une évaluation qualitative ; dans d'autres cas, toutefois, il est nécessaire d'effectuer un test quantitatif. L'écart entre les flux de trésorerie contractuels et les flux de trésorerie de référence doit être considéré à chaque période sous revue ainsi que tout au long de la durée de vie de l'instrument. Lors de la réalisation du test de référence, le Groupe a également tenu compte des facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur les futurs flux de trésorerie contractuels non actualisés. L'utilisation de la courbe des taux d'intérêt à la date de l'évaluation initiale n'est pas suffisante. Il faut en plus analyser l'éventuelle évolution de la courbe au cours de la durée de l'instrument, au regard de scénarios envisageables.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Les instruments dérivés sont des instruments financiers qui remplissent les critères suivants :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un certain taux d'intérêt, cours de change, cours d'action, indice de prix, prix de matières premières, cote de crédit, etc. ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date ultérieure.

Les instruments financiers dérivés sont divisés en deux catégories :

- Instruments financiers dérivés détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers dérivés sont considérés d'une manière générale comme des instruments dérivés détenus à des fins de transaction à moins qu'ils puissent être classés au bilan comme instruments de couverture. Ils sont comptabilisés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de leur juste valeur sont enregistrées au compte de résultat.

Les variations de la juste valeur d'instruments financiers dérivés conclus avec des contreparties qui se sont ultérieurement avérées défaillantes sont enregistrées au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » jusqu'à la date d'annulation de ces instruments. À cette même date, les créances ou dettes vis-à-vis des contreparties concernées sont comptabilisées à leur juste valeur. Les éventuelles dépréciations ultérieures de ces créances sont enregistrées au poste « Coût du risque » dans le compte de résultat.

- Instruments dérivés désignés comme instruments de couverture

Pour classer un instrument financier comme instrument dérivé de couverture, le Groupe documente cette relation de couverture dès sa mise en place. Cette documentation comprend l'opération de base ainsi que l'opération de couverture, la nature du risque couvert, le type d'instrument financier dérivé utilisé ainsi que la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour estimer l'efficacité de la relation de couverture. L'instrument financier dérivé désigné comme instrument de couverture doit être très efficace afin de compenser les variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie découlant du risque couvert. Cette efficacité est évaluée continuellement pendant toute la durée de la relation de couverture depuis sa mise en place. Si des instruments financiers dérivés servant à la couverture sont utilisés, ils sont inscrits au poste du bilan « Dérivés de couverture ». Selon la nature du risque couvert, le Groupe désigne l'instrument financier dérivé comme instrument de couverture de la juste valeur ou des flux de trésorerie.

### **Instruments dérivés incorporés**

Un instrument dérivé incorporé est une composante d'un instrument financier hybride. Si celui-ci n'est pas évalué à la juste valeur par résultat, le Groupe traite l'instrument dérivé incorporé séparément du contrat de base. La condition pour cela est qu'à la conclusion de la transaction, les caractéristiques économiques et le risque lié à l'instrument dérivé se distinguent de ceux du contrat de base et que l'instrument financier réponde à

la définition d'un instrument dérivé. Si l'instrument dérivé est traité séparément du contrat de base, il doit être inscrit à sa juste valeur au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

## **CONTRATS DE LOCATION**

Lors de la première comptabilisation d'un contrat de location, celui-ci doit être classé dans la catégorie Location-financement ou Location simple (leasing opérationnel). Le classement dépend de la partie à laquelle la propriété économique doit être attribuée. Un contrat de location est classé dans la catégorie Location-financement lorsque la quasi-totalité des risques et opportunités liés à la propriété du bien loué est transférée au preneur. Si ce n'est pas le cas, le contrat de location est classé dans la catégorie Location simple.

### **Comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du bailleur**

Si le contrat de location existant est classé dans la catégorie Location-financement, le bailleur doit comptabiliser, au début de la période de location, une créance du montant de son investissement net découlant du contrat de location. Cette créance est définie comme le montant actualisé de l'investissement brut qui se compose de la somme des paiements minimaux fixés au titre de la location dans le contrat plus une valeur résiduelle éventuellement non garantie. L'actualisation se fait en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location. La créance est inscrite au poste du bilan « Créances de location ».

Les intérêts contenus dans les paiements au titre de la location sont enregistrés en résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » de sorte que la location génère un rendement régulier durable sur l'investissement. En cas de baisse des valeurs résiduelles non garanties, servant de base au calcul de l'investissement brut du bailleur dans le cadre du contrat de location-financement, la valeur actualisée de cette baisse est inscrite comme dépréciation de la créance de location-financement dans le compte de résultat. Les dépréciations de nature individuelle ou collective constatées pour les créances dans le cadre de contrats de location-financement sont soumises aux mêmes règles que celles décrites pour les actifs financiers évalués au coût amorti.

Les biens détenus dans le cadre de contrats de location simple sont inscrits au bilan parmi les immobilisations corporelles d'exploitation dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles ». Ils sont amortis comme prévu à la valeur résiduelle convenue ou calculée, sur la durée du contrat de location. Les revenus de la location doivent être enregistrés de manière linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location.

De plus, les produits facturés et comptabilisés au titre de prestations d'entretien connexes aux activités de location simple doivent être représentés proportionnellement aux charges, pendant la durée des contrats de location.

## Comptabilisation des contrats de location dans les états financiers du preneur

Lors de la comptabilisation initiale de contrats de location classés dans la catégorie Location-financement, le bien loué est évalué au montant de la valeur inférieure résultant de sa juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après la comptabilisation initiale, l'actif est inscrit au bilan en conformité avec la méthode comptable applicable pour cet actif.

Les actifs découlant de contrats de location autres que ceux de location-financement sont classés comme contrats de location simple et ne figurent pas au bilan du Groupe.

Les paiements effectués dans le cadre de contrats de location simple sont enregistrés de manière linéaire dans le compte de résultat pendant la durée du contrat de location. Les éléments incitatifs à la location sont enregistrés comme élément de la charge locative totale sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux effectués dans le cadre de contrats de location-financement sont ventilés entre la charge financière et la part d'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de telle manière qu'un taux d'intérêt constant s'applique sur la dette résiduelle par période.

## IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles regroupent les actifs d'exploitation. Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location simple sont présentés parmi les immobilisations corporelles d'exploitation, tandis que les immeubles détenus dans le cadre de contrats de location-financement doivent être intégrés parmi les biens immobiliers détenus à titre d'investissements financiers.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition diminué des dépréciations et des amortissements ordinaires cumulés. À partir du moment où les actifs sont prêts à l'emploi, ils doivent être amortis en appliquant l'approche par composants. Les différents composants sont en conséquence amortis séparément comme prévu sur la durée d'utilisation économique. Concernant les biens immobiliers du Groupe utilisés à des fins d'exploitation, une durée d'amortissement de 10 à 50 ans est prise comme base pour l'amortissement des différents composants. Les immobilisations corporelles sont amorties sur leur durée d'utilisation économique estimée entre 3 à 20 ans. Les immobilisations incorporelles, telles que les logiciels individuels et sectoriels, sont amortis sur une durée d'utilisation de 3 à 5 ans.

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont soumises à des tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de dépréciation. En règle générale, le test de dépréciation est effectué sur la base de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'immobilisation corporelle ou incorporelle est affectée. Une unité génératrice de trésorerie est définie en l'occurrence comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs.

Les gains ou pertes découlant de la cession d'immobilisations corporelles d'exploitation ou d'immobilisations incorporelles sont enregistrés au poste « Gains ou pertes nets sur autres actifs ».

## **REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES ET ÉCARTS D'ACQUISITION**

Pour comptabiliser ses acquisitions d'entreprises, le Groupe utilise la méthode de l'acquisition selon IFRS 3. Si la contrepartie cédée pour l'achat d'une filiale dépasse la juste valeur de l'actif net acquis à la date de l'acquisition, il apparaît alors un écart d'acquisition qui doit être porté au bilan de l'entreprise. Si la contrepartie cédée est inférieure à la juste valeur de l'actif net acquis, il apparaît un écart négatif (badwill) qui doit être comptabilisé en résultat. Dans le cas des transactions relatives au transfert de la Société Générale Securities Services GmbH et de l'ALD Lease Finanz GmbH à la Société Générale Effekten GmbH au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il ne s'agissait pas d'acquisitions d'entreprises entrant dans le cadre de l'IFRS 3 mais de restructurations internes au groupe (transactions réalisées sous contrôle commun). Un écart entre le prix d'achat et les valeurs comptables des actifs et passifs reçus a été comptabilisé en capitaux propres.

Pour calculer l'écart d'acquisition, les actifs, passifs ainsi que les passifs éventuels de l'entité acquise, identifiés selon IFRS 3, doivent être évalués en général à leur juste valeur à la date d'acquisition. À cette même date, les participations minoritaires sont évaluées conformément à leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiés de l'entité acquise. La différence entre l'actif net calculé à la juste valeur et la contrepartie cédée doit être inscrite à l'actif du bilan, au poste Écarts d'acquisition. Dans le cadre de la vérification régulière portant sur une éventuelle dépréciation, l'écart d'acquisition déterminé doit être affecté à une ou plusieurs unités génératrices de trésorerie devant tirer avantage du regroupement d'entreprises. Les coûts imputables directement au regroupement d'entreprises sont inscrits au compte de résultat, les coûts liés à l'émission d'instruments de capitaux propres en sont exclus.

Les écarts d'acquisition sont vérifiés régulièrement par le Groupe et sont soumis chaque année à un test de dépréciation. S'il y a des indices d'une dépréciation, il peut être nécessaire d'effectuer aussi un test de dépréciation à moins d'un an. Un contrôle visant à repérer d'éventuels indices d'une dépréciation a lieu avant chaque date de clôture des comptes et comptes intermédiaires. L'entreprise identifie une dépréciation de l'écart d'acquisition en comparant le montant recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie ou du groupe d'unités génératrices de trésorerie à sa valeur comptable. Si le montant recouvrable est inférieur à la valeur comptable, une dépréciation doit être enregistrée en résultat.

## **PROVISIONS**

Les provisions regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques.

Une provision doit être constituée dans les cas suivants:

- s'il est probable qu'une obligation envers un tiers conduise à une sortie de ressources sans recevoir en échange des contreparties de montant équivalent ;
- si une estimation fiable du montant de l'obligation est possible.

Pour déterminer le montant de la provision, le montant de la sortie de ressources attendue doit être actualisé dans la mesure où l'effet de cette actualisation est significatif. Les dotations et reprises sur ces provisions sont enregistrées en résultat.

S'il est quasiment sûr que l'entreprise soit remboursée, lors de l'exécution de l'obligation pour laquelle une provision a été constituée, le droit au remboursement est traité comme un Autre élément de l'actif. Le montant inscrit pour le remboursement est limité au montant de la provision.

### **PROMESSES DE CRÉDIT**

Si des promesses de crédit ne sont pas considérées comme des instruments financiers dérivés, le Groupe les enregistre à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Par la suite, des provisions seront constituées, si nécessaire, pour ces promesses de crédit conformément aux principes comptables applicables aux provisions.

### **DISTINCTION ENTRE DETTES ET CAPITAUX PROPRES**

Les instruments financiers émis par le Groupe sont classés, conformément à l'IAS 32, en totalité ou en partie comme des instruments de dettes ou des instruments de capitaux propres, selon si l'émetteur a l'obligation contractuelle de distribuer des liquidités aux titulaires des titres.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de dettes, les titres émis sont classés en substance au poste « Dettes représentées par un titre » en fonction de leurs caractéristiques.

S'ils remplissent les conditions caractérisant les instruments de capitaux propres, les titres émis par la Société Générale sont inscrits au poste « Instruments de capitaux propres et réserves liées ». Si les instruments de capitaux propres de filiales sont distribués à des tiers, ces instruments sont enregistrés au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » et les liquidités distribuées aux titulaires de ces instruments sont inscrites au poste « Participations ne donnant pas le contrôle » du compte de résultat.

### **PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE**

Les « Participations ne donnant pas le contrôle » correspondent à la part d'intérêt détenue dans les filiales consolidées par intégration globale, qui n'est pas attribuable directement ou indirectement au Groupe. Elles regroupent les instruments de capitaux propres émis par ces filiales et non détenus par le Groupe.

## PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

Les produits et charges d'intérêts sont enregistrés respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat, pour tous les instruments financiers évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Le calcul de ce taux prend en considération les flux de trésorerie estimés sur la base des modalités contractuelles de l'instrument financier, sans tenir compte d'éventuelles futures pertes sur crédit. Ce calcul inclut par ailleurs les commissions payées ou reçues entre les parties au contrat, dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, des frais de transaction directement imputables, des primes ou décotes.

Si un actif financier ou un groupe d'actifs financiers similaires a été déprécié à la suite d'une perte de valeur au niveau 3 du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss »), les produits d'intérêts ultérieurs sont comptabilisés sur la base du taux d'intérêt effectif en tenant compte de la valeur comptable nette dépréciée.

Les intérêts résultant de l'actualisation de créances de contrats de location-financement sont inscrits au poste Produits d'intérêts.

Par ailleurs, toutes les provisions inscrites au passif du bilan — à l'exception des provisions pour avantages du personnel — génèrent au niveau comptable des charges d'intérêts calculées sur la base du taux d'intérêt utilisé pour actualiser le montant attendu de la sortie de ressources.

## RÉSULTAT NET DES COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Le Groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles ils/elles se rapportent.

Les commissions rémunérant des services continus, telles certaines commissions sur moyens de paiement, les droits de garde sur titres en dépôt ou les commissions sur abonnements aux services de télécommunication, sont comptabilisées en produits dans le compte de résultat sur la durée de la prestation fournie. Les commissions rémunérant des services ponctuels, telles les commissions de virement, les commissions d'intermédiation, les commissions d'arbitrage ou les intérêts de pénalité sur incidents de paiement, sont intégralement enregistrées en résultat quand la prestation est réalisée.

## PRODUITS NETS DES OPÉRATIONS FINANCIÈRES (DONT GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

Les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat comprennent le résultat non réalisé découlant de l'évaluation à la juste valeur, le résultat réalisé sur la cession de l'instrument financier ainsi que les produits courants sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Lors du calcul du résultat non réalisé, toutes les variations de la juste valeur sont prises en compte dans le cadre de l'évaluation à la juste valeur si bien que les variations du taux d'intérêt, de la cote de crédit, du cours de change et autres variations des cours ont une incidence sur les gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

Les produits et charges d'intérêts ainsi que les produits et charges de dividendes concernant les instruments financiers à la juste valeur par résultat font partie des produits courants qui sont enregistrés au poste Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.

## FRAIS DE PERSONNEL

La rubrique « Frais de personnel » comprend l'ensemble des dépenses liées au personnel. Elle contient pour l'essentiel les dépenses de salaires et traitements ainsi que les charges des différents régimes de retraite du Groupe.

## AVANTAGES DU PERSONNEL

Les sociétés du Groupe peuvent accorder à leurs salariés les prestations suivantes :

- des avantages postérieurs à l'emploi, tels que les régimes de retraite ou les indemnités de départ en préretraite
- des avantages à long terme, tels que les rémunérations variables, les primes d'ancienneté ou les comptes épargne-temps
- des indemnités de fin de contrat de travail

### **Avantages postérieurs à l'emploi**

Les régimes de retraite mis en place pour les salariés peuvent être des régimes à cotisations définies ou à prestations définies.

Les régimes à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe concernant le niveau des prestations à verser aux salariés. Les cotisations versées sont comptabilisées en charges de l'exercice.

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou implicitement sur un certain montant ou niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Une provision est enregistrée au passif du bilan pour couvrir l'intégralité de ces engagements de retraite. Elle est évaluée régulièrement par des actuaires indépendants selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'hypothèses démographiques, de départs anticipés de salariés, d'augmentations de salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. Lorsque ces régimes sont financés par des fonds externes répondant à la définition d'actifs du régime, la provision destinée à couvrir les engagements concernés est diminuée de la juste valeur de ces fonds.

Les différences liées aux changements des hypothèses de calcul (départs en préretraite, taux d'actualisation, etc.) ainsi que les différences constatées entre les hypothèses actuarielles et la réalité constituent des écarts actuariels (gains ou pertes). Ces gains et pertes actuariels ainsi que le rendement des actifs du régime, desquels est déduit le montant - déjà comptabilisé en charges - des intérêts nets sur le passif (ou l'actif) net, et la variation de l'effet du plafonnement des actifs du régime sont des éléments de réestimation (ou de réévaluation) du passif net (ou de l'actif net). Ces éléments sont comptabilisés en totalité et directement en capitaux propres et ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat.

Dans les comptes consolidés, les éléments qui ne peuvent pas être reclassés ultérieurement en résultat, sont présentés sur une ligne distincte de l'état du résultat global. Ils sont néanmoins transférés en réserves dans le tableau d'évolution des capitaux propres de sorte qu'ils figurent directement parmi les « Réserves consolidées » au passif du bilan.

Les charges annuelles des régimes à prestations définies, comptabilisées parmi les « Frais de personnel », comprennent :

- les droits supplémentaires acquis par chaque salarié (coût des services rendus au cours de l'exercice),
- la variation de l'engagement suite à une modification ou à une réduction d'un régime (coût des services passés)
- le coût financier correspondant à l'effet de l'actualisation de l'engagement et le produit d'intérêts généré par les actifs du régime (intérêts nets sur le passif ou l'actif net)
- l'effet de liquidations de régimes.

### **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les prestations qui sont versées aux salariés plus de douze mois après la clôture de l'exercice pendant lequel ils ont fourni les services correspondants. Ils sont évalués de manière identique aux avantages postérieurs à l'emploi, mis à part que les gains ou pertes actuariels sont comptabilisés immédiatement en résultat.

## COÛT DU RISQUE

La rubrique « Coût du risque » comprend les dotations nettes aux provisions pour risques identifiés, les pertes découlant de crédits en souffrance et de la reprise de prêts amortissables.

## IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

### **Impôts courants**

La charge d'impôts courants est déterminée sur la base des bénéfices imposables de chaque entité fiscale consolidée.

Lorsqu'ils sont réellement utilisés pour le règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

### **Impôts différés**

Les impôts différés sont comptabilisés dès lors qu'une différence temporaire est identifiée entre les valeurs comptables des actifs et passifs figurant au bilan et leurs valeurs fiscales respectives, dans la mesure où ces différences ont une incidence sur les futurs paiements d'impôts.

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité fiscale en appliquant les règles d'imposition pertinentes en la matière et en utilisant le taux d'imposition annoncé ou en vigueur au moment de la reprise de la différence temporaire. Ces impôts différés sont ajustés en cas de variation du taux d'imposition. Leur calcul ne fait l'objet d'aucune actualisation. Des actifs d'impôts différés peuvent résulter de différences temporaires déductibles ou de pertes fiscales reportables.

Les impôts différés ne sont comptabilisés que si l'entité fiscale concernée a des chances d'être remboursée dans un laps de temps déterminé, notamment par l'imputation de ces différences et pertes reportables sur des bénéfices imposables futurs. Les pertes fiscales reportables sont vérifiées chaque année en tenant compte du régime fiscal applicable à chaque entité concernée et d'une prévision réaliste du résultat fiscal de l'entité en question, fondée sur les perspectives de développement de ses activités. En revanche, la valeur comptable des actifs d'impôts différés déjà inscrits au bilan est réduite dès lors qu'apparaît un risque de non-récupération partielle ou totale. Les actifs d'impôts différés, n'ayant pas été comptabilisés jusque-là, sont alors inscrits au bilan s'il est probable qu'un futur bénéfice imposable permettra leur récupération.

Les impôts courants et différés sont comptabilisés en charges ou en produits d'impôts dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat consolidé. Les impôts différés se rapportant à des charges ou produits enregistrés au poste « Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres » sont inscrits dans cette même rubrique des capitaux propres.

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéfices du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. De plus, il existe aussi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices, d'une part, entre l'ALD Lease Finanz GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert des bénéfices conclu le 26 septembre 2017 et, d'autre part, entre la Securities Services GmbH (société affiliée) et la Société Générale Effekten GmbH (société dominante) suite au contrat de transfert des bénéfices conclu le 1<sup>er</sup> décembre 2017. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes, excepté les gains et pertes liés à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies et comptabilisés directement en capitaux propres.

# PRÉCISIONS CONCERNANT LE BILAN CONSOLIDÉ ET LE COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

## NOTE 4 – INSTRUMENTS FINANCIERS

### NOTE 4.1 – ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017		Reclassements (transition IFRS 9)		01.01.2018		31.12.2018	
	Actifs	Passifs	Actifs*)	Passifs*)	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Portefeuille de transaction	2 367 443	2 364 871	-	-	2 367 443	2 364 871	1 057 110	1 055 986
Instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	-	-	2 901 595	-	2 901 595	-	2 872 894	-
Instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur)	2 827 274	2 827 264	(2 827 274)	-	-	2 827 264	-	2 800 131
Actifs financiers disponibles à la vente	74 321	-	(74 321)	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>5 269 038</b>	<b>5 192 135</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 269 038</b>	<b>5 192 135</b>	<b>3 930 004</b>	<b>3 856 117</b>

En ce qui concerne les instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat (option de juste valeur), il s'agit de certificats émis. L'option de juste valeur a été exercée pour ces instruments financiers car ils contiennent des instruments dérivés incorporés devant être séparés. Pour comptabiliser leurs opérations de couverture (« PLP »), la nouvelle notion d'« instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat » a été utilisée. Elle se rapporte explicitement aux instruments non-SPPI. Étant donné que le PLP en tant qu'instrument de couverture est un produit synthétique qui ressemble plutôt à des « créances sur établissements de crédit », il est classé dans cette nouvelle catégorie (2 827 274 KEUR) dans le cadre de la première application de l'IFRS 9.

\*) Suite à l'application de nouvelle norme IFRS 9, les actifs financiers disponibles à la vente, d'un montant de 74 321 KEUR, ont été reclassés dans les instruments financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat.

## INSTRUMENTS FINANCIERS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

### ACTIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017	Reclassements	01.01.2018	31.12.2018
Obligations et autres titres de dettes	175	-	175	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 367 268	-	2 367 268	1 057 110
Autres actifs financiers	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 367 443</b>	<b>-</b>	<b>2 367 443</b>	<b>1 057 110</b>

### PASSIFS FINANCIERS

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017	Reclassements	01.01.2018	31.12.2018
Dettes représentées par un titre	91	0	91	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-	-	-
Instruments dérivés	2 364 642	-	2 364 642	1 055 895
Autres passifs financiers	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 364 733</b>	<b>-</b>	<b>2 364 733</b>	<b>1 055 986</b>

La partie contractante des instruments dérivés détenus est la maison mère du groupe. La position nette est prise en compte dans le cadre de la facilitation prévue par l'IFRS 13.48. On renonce à calculer le CVA et le DVA étant donné que la position nette à hauteur de 1,1 million d'euros est jugée sans importance pour être prise en compte dans la gestion du risque.

#### ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (NON-SPPI)

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2017</b>	<b>Reclassements</b>	<b>01.01.2018</b>	<b>31.12.2018</b>
Créances sur les établissements de crédit, évaluées à la juste valeur par résultat	-	2 827 274	2 827 274	2 800 244
Prêts à la clientèle - évalués à la juste valeur par résultat	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	1 150	1 150	1 207
Titres/actions détenus à long terme	-	73 171	73 171	71 443
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>2 901 595</b>	<b>2 901 595</b>	<b>2 872 894</b>

\*) Cf. dans le tableau ci-dessous le classement initial des créances sur les établissements de crédit, évaluées obligatoirement à la juste valeur par résultat (« PLP »), dans les instruments financiers selon l'option de juste valeur, pour un montant de 2 827 274 KEUR.

Les actions et autres instruments de capitaux propres ainsi que les actions détenues à long terme figurant auparavant dans les actifs financiers disponibles à la vente ont été reclassés dans cette catégorie.

#### ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2017</b>	<b>Reclassements</b>	<b>01.01.2018</b>	<b>31.12.2018</b>
Obligations et autres titres de dettes	2 827 274	(2 827 274)	-	-
Prêts à la clientèle et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>2 827 274</b>	<b>(2 827 274)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT (OPTION DE JUSTE VALEUR)

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2017	Reclassements	01.01.2018	31.12.2018
Prêts interbancaires	-	-	-	-
Garanties de dépôts obtenues	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	2 827 264	-	2 827 264	2 800 131
Opérations de pension de titres - banques	-	-	0	0
<b>Total</b>	<b>2 827 264</b>	<b>-</b>	<b>2 827 264</b>	<b>2 800 131</b>

## RÉSULTAT NET SUR INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(en KEUR)</i>	2017	2018
Résultat net sur portefeuille de transaction	-	31
Résultat net sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat	558 638	30 469
Résultat net sur instruments financiers pour lesquels l'option de juste valeur est exercée	(558 611)	(31 324)
Résultat net sur instruments financiers dérivés et instruments de couverture, dont :	(2 299)	(22)
Résultat net sur instruments financiers dérivés	(2 299)	202
Résultat net sur instruments de couverture	-	(224)
<i>Résultat net sur instruments de couverture à la juste valeur</i>	-	-
<i>Réévaluation d'opérations de base concernant le risque couvert</i>	-	-
<i>Part non effective de la couverture de flux de trésorerie</i>	-	(224)
Résultat net sur des transactions en monnaie étrangère	-	(8)
<b>Total des gains ou pertes sur instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat</b>	<b>(2 272)</b>	<b>(845)</b>
<b>Gains sur instruments financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	<b>-</b>	<b>121</b>

## NOTE 4.2 – INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Les instruments financiers dérivés se divisent en deux catégories : « Instruments détenus à des fins de transaction » et « Instruments dérivés de couverture ».

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2018		31.12.2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Instruments de taux d'intérêt	83 598	80 174	72 020	66 589
Instruments de change	89 193	89 869	118 436	121 422
Instruments sur actions et indices	664 781	664 687	1 890 289	1 890 320
Instruments sur matières premières	219 538	221 166	286 524	286 449
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 057 110</b>	<b>1 055 895</b>	<b>2 367 268</b>	<b>2 364 780</b>

### INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DÉTENUS À DES FINS DE COUVERTURE

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2018		31.12.2017	
	Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
<b>Couverture de juste valeur</b>	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	0	1 712	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
Instruments sur matières premières	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>1 712</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

Échéances des instruments financiers détenus à des fins de couverture des flux de trésorerie :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	<b>31.12.2018</b>
Floating Cash-flows hedged	231	1 481		1 712

Les dérivés de couverture correspondent à des instruments financiers qui sont utilisés dans le cadre de la gestion du risque de taux des crédits titrisés par l'ALD LF.

#### ÉCHÉANCES DES DÉRIVÉS DE COUVERTURE (VALEURS NOMINALES)

*(en KEUR)*

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	<b>31.12.2018</b>
Swap de taux d'intérêt (Actif)	-	-	-	-
Swap de taux d'intérêt (Passif)	147 421	369 109	576 765	1 093 295

#### ÉCHÉANCES DES INSTRUMENTS FINANCIERS COUVERTS

*(en KEUR)*

	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	<b>31.12.2018</b>
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	162 056	336 122	587 862	1 086 040

#### COUVERTURE DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'objectif de la couverture des versements d'intérêts consiste à garantir la protection face aux variations des flux de trésorerie futurs en relation avec des instruments financiers inscrits au bilan (prêts, titres ou obligations à taux variable) ou avec une future transaction qui interviendra très probablement (futurs taux fixes, prix futurs, etc.). La couverture a pour but de protéger le Groupe face à des fluctuations défavorables des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier ou d'une transaction, lesquelles pourraient avoir une incidence sur le gain ou la perte.

La partie effective des variations de la juste valeur d'instruments dérivés de couverture est inscrite au poste « Gains et pertes non réalisés ou latents », tandis que la partie non effective est enregistrée au poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » du compte de résultat. Concernant les instruments dérivés sur taux d'intérêt, les produits et charges d'intérêts accumulés des instruments dérivés sont inscrits respectivement au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées » du compte de résultat en même temps que les produits et charges d'intérêts accumulés en rapport avec l'élément couvert.

L'efficacité de l'opération de couverture est évaluée au moyen de la méthode du dérivé hypothétique qui consiste à mettre en œuvre les mesures suivantes : i) créer tout d'abord un dérivé hypothétique ayant exactement les mêmes caractéristiques que l'instrument couvert (valeur nominale, date d'ajustement des taux, taux d'intérêt, etc.), mais de sens inverse à celui-ci, et dont la juste valeur est nulle à la mise en place de la relation de couverture. ii) comparer ensuite les variations de juste valeur attendues du dérivé hypothétique avec celles de l'instrument de couverture (analyse de sensibilité) ou effectuer une analyse de régression pour l'efficacité prospective de l'opération de couverture.

Les montants inscrits directement en capitaux propres dans le cadre de la réévaluation des dérivés de couverture sont reclassés ultérieurement et enregistrés au poste « Intérêts et produits / charges assimilés » du compte de résultat, à la date à laquelle les flux de trésorerie sont couverts.

Si un instrument dérivé de couverture ne respecte plus les critères d'efficacité définis pour la comptabilisation des opérations de couverture ou s'il est liquidé ou vendu, les opérations de couverture ne seront plus comptabilisées. Les montants inscrits directement en capitaux propres auparavant sont reclassés au poste « Intérêts et produits / charges assimilés » du compte de résultat pour les périodes au cours desquelles les flux de trésorerie découlant de l'élément couvert ont une incidence sur le produit d'intérêts. Si la vente ou la reprise de l'élément couvert a lieu plus tôt que prévu ou si l'opération prévisionnelle couverte n'est plus très vraisemblable, les gains et pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont reclassés immédiatement dans le compte de résultat.

Le Groupe est exposé à de futures variations des flux de trésorerie pour ses besoins de financement à court et moyen terme (Dettes représentées par un titre) et inscrit au bilan les relations de couverture sur la base de swaps de taux d'intérêt, en tant qu'instruments de couverture de flux de trésorerie. Les besoins de garantie de taux les plus probables sont calculés en utilisant des modèles se basant sur des données historiques.

## NOTE 4.3 – VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

---

### HIÉRARCHIE DE LA JUSTE VALEUR

À des fins d'information, la juste valeur des instruments financiers est présentée dans l'annexe aux comptes consolidés selon une hiérarchie de la juste valeur qui reflète l'importance des données utilisées pour l'évaluation. Cette hiérarchie de la juste valeur se compose des niveaux suivants :

**Niveau 1 (N1) : instruments évalués à l'aide de prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs comparables**

Les instruments financiers inscrits au bilan et regroupés dans cette catégorie comprennent notamment les actions cotées sur un marché actif, les obligations d'États ou d'entreprises qui bénéficient de cotations externes directes (cotations par brokers / dealers), les instruments dérivés traités sur les marchés réglementés (futures, options) et les parts de fonds de placement (y compris les OPCVM) dont la valeur liquidative est disponible à la date de clôture des comptes.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

L'appréciation du caractère inactif d'un marché s'appuie sur des indicateurs tels que la baisse significative du volume des transactions et du niveau d'activité sur le marché, la forte répartition et dispersion des prix disponibles dans le temps et entre les différents intervenants du marché susmentionnés ou l'ancienneté des dernières transactions observées sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Si l'instrument financier est négocié sur différents marchés et que le Groupe a accès directement à ces marchés, la juste valeur de l'instrument financier est représentée par le prix du marché sur lequel les volumes et niveaux d'activité sont les plus élevés pour cet instrument.

Les transactions résultant de situations de ventes forcées ne sont généralement pas prises en compte pour la détermination du prix de marché.

**Niveau 2 (N2) : instruments évalués à l'aide de données autres que les prix cotés visés au niveau 1 et qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (sous forme de données dérivées de prix)**

Les instruments financiers cotés sur des marchés considérés comme insuffisamment actifs, ainsi que ceux négociés sur des marchés de gré à gré doivent être présentés dans ce niveau 2. Les prix publiés par une source externe, dérivés de l'évaluation d'instruments similaires, sont considérés comme des données dérivées de prix.

Sont notamment présentés dans la catégorie N2 les titres évalués à la juste valeur, qui ne bénéficient pas de cotations directes (cela peut inclure des obligations d'entreprises, des titres adossés à des prêts hypothécaires, des parts de fonds de placement), ainsi que les instruments financiers dérivés fermes ou optionnels du marché de gré à gré : contrats d'échange de taux d'intérêt, caps, floors, swaptions, options sur actions, sur indices, sur cours de change, sur matières premières, dérivés de crédit. Ces instruments ont des échéances correspondant aux délais communément négociés sur le marché. Ils peuvent être simples ou bien présenter des profils de rémunération plus complexes (options à barrière, produits à sous-jacents multiples par exemple), la complexité restant cependant

limitée dans ce cas. Les critères d'évaluation utilisés en l'occurrence font appel à des méthodes appliquées habituellement par les principaux intervenants du marché.

Cette catégorie comprend également la juste valeur des prêts et créances évalués au coût amorti et pour lesquels le risque de crédit de la contrepartie fait l'objet d'une cotation sous forme de Credit Default Swap (CDS).

**Niveau 3 (N3) : instruments pour lesquels les données utilisées pour l'évaluation ne sont pas basées sur des données de marché observables (données dites non observables)**

Les instruments financiers classés dans la catégorie N3 comprennent par conséquent les dérivés ayant des échéances plus longues que celles négociées habituellement sur les marchés et/ou dont les profils de rémunération présentent des spécificités marquées. De même, les dettes évaluées à la juste valeur sont classées dans la catégorie N3 dès lors que les dérivés incorporés qui les concernent sont également évalués sur la base de méthodes utilisant des paramètres non observables.

Dans le cadre des notes annexes, il est nécessaire d'effectuer une analyse de la juste valeur des actifs comptabilisés aux coûts d'acquisition et calculés en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie futurs au moyen d'un taux d'intérêt adapté au risque. Compte tenu de cette méthode de calcul, ces instruments spécifiés à la Note 11 sont affectés au niveau 3.

S'agissant des dérivés complexes, les principaux instruments classés dans la catégorie N3 sont les suivants :

- Dérivés sur actions : contrats optionnels de longue durée et/ou présentant des mécanismes de rémunération sur mesure. Ces instruments dépendent de paramètres de marché (volatilités, taux de dividende, corrélations...). En l'absence de profondeur du marché et d'une objectivation possible par des cotations régulières, l'évaluation se fait à l'aide de méthodes propriétaires (par exemple extrapolation de données observables, analyse historique). Les produits d'actions hybrides (c'est-à-dire des produits d'actions dont au moins un sous-jacent n'est pas une action) sont également classés dans la catégorie N3 dans la mesure où les corrélations entre sous-jacents différents sont généralement non observables.
- Dérivés de taux d'intérêt : options à long terme et/ou exotiques, c.-à-d. des produits qui dépendent de corrélations entre différents taux d'intérêt, taux de change ou entre taux d'intérêt et taux de change par exemple pour les produits quanto, pour lesquels les sous-jacents ne sont pas libellés dans la devise de règlement. Ils doivent être classés dans la catégorie N3 en raison des paramètres d'évaluation non observables, compte tenu de la liquidité des couples de devises et de la durée résiduelle des transactions ; ainsi, par exemple les corrélations taux / taux du couple de devises USD/JPY sont jugées non observables.
- Dérivés de crédit : la catégorie N3 comprend ici principalement des instruments financiers regroupés dans un panier, exposés à la corrélation du temps de défaut (produits de type « N to default » dans lesquels l'acheteur de la protection est dédommagé à partir du Nième

défaut, qui sont exposés à la qualité de crédit des signatures composant le panier et à leur corrélation, ou produits de type « CDO Bespoke », qui sont des CDO – Collateralized Debt Obligations – à tranches « sur mesure », créés spécifiquement pour un groupe d'investisseurs et structurés en fonction de leurs besoins), ainsi que les produits soumis à la volatilité des spreads de crédit.

- Dérivés sur matières premières : ils sont inclus dans cette catégorie de produits car ils se rapportent à des paramètres de volatilité ou de corrélation non observables (options sur swaps de matières premières, actifs financiers évalués à la juste valeur par exemple).

## ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

	<b>31.12.2018</b>			
<i>(en KEUR)</i>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>	<b>Total</b>
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	-	<b>1 051 506</b>	<b>5 604</b>	<b>1 057 110</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	83 598	-	<b>83 598</b>
Instruments de change	-	89 193	-	<b>89 193</b>
Instruments sur actions et indices	-	659 176	5 604	<b>664 781</b>
Instruments sur matières premières	-	219 538	-	<b>219 538</b>
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat</b>	<b>1 207</b>	<b>2 692 422</b>	<b>179 265</b>	<b>2 872 894</b>
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 207	-	71 443	<b>72 650</b>
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	2 692 422	107 822	<b>2 800 244</b>
	-	-	-	-
<b>Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée</b>	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Dérivés de couverture</b>	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>1 207</b>	<b>3 743 928</b>	<b>184 869</b>	<b>3 930 004</b>

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	91	-	91
Dettes représentées par un titre	-	91	-	91
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	-	1 050 291	5 604	1 055 895
Instruments de taux d'intérêt	-	80 174	-	80 174
Instruments de change	-	89 869	-	89 869
Instruments sur actions et indices	-	659 083	5 604	664 687
Instruments sur matières premières	-	221 166	-	221 166
Dérivés de crédit	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée</b>	-	2 692 309	107 822	2 800 131
	-	-	-	-
<b>Dérivés de couverture</b>	-	1 712	-	1 712
Instruments de taux d'intérêt	-	1 712	-	1 712
Instruments de change	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-
	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	-	3 744 403	113 426	3 857 829

## VARIATIONS DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

### Actifs financiers évalués à la juste valeur

(en KEUR)	Solde au 31.12.2017	Acquisi s	Cessions/Remboursement s	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différence s de change	Divers*	Solde au 31.12.2018
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>3 844</b>	-	<b>(17)</b>	<b>(2 091)</b>	-	<b>3 869</b>	-	-	<b>5 604</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	3 844	-	(17)	(2 091)	-	3 869	-	-	5 604
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat</b>	-	<b>235 131</b>	<b>(102 331)</b>	<b>(1 022)</b>	<b>17 149</b>	<b>(164 362)</b>	-	<b>194 699</b>	<b>179 265</b>
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	(798)	-	72.241	71.443
Prêts et titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	235 131	(102 331)	(1 022)	17 149	(163 564)	-	122 458	107 822
<b>Actifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée</b>	<b>122 458</b>	-	-	-	-	-	-	<b>(122 458)</b>	<b>-</b>
Obligations et autres titres de dettes	122 458	-	-	-	-	-	-	(122 458)	-
Prêts et titres achetés dans le cadre d'opérations de prise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2017	Acquisition s	Cessions/Remboursement s	Transferts vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différence s de change	Divers*	Solde au 31.12.2018
Actifs distincts pour avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de couverture</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	3 217	-	-	-	-	-	-	(3 217)	-
<b>Total des actifs financiers à la juste valeur</b>	<b>126 302</b>	<b>235 131</b>	<b>(102 348)</b>	<b>(3 113)</b>	<b>17 149</b>	<b>(160 493)</b>	-	<b>72 241</b>	<b>184 869</b>

\* Reclassement dans le cadre de la première application de l'IFRS 9

#### Passifs financiers évalués à la juste valeur

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2017	Acquisition s	Cessions/Remboursement s	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différence s de change	Autres	Solde au 31.12.2018
<b>Portefeuille de transaction</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(en KEUR)	Solde au 31.12.2017	Acquisition s	Cessions/Rembourseme nts	Transfert s vers le niveau 2	Transferts depuis le niveau 2	Gains ou pertes de la période	Différence s de change	Autres	Solde au 31.12.201 8
Prêts et titres vendus dans le cadre d'opérations de mise en pension	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de transaction</b>	<b>3 844</b>	-	(17)	(2 091)	-	<b>3 869</b>	-	-	<b>5 604</b>
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	3 844	-	(17)	(2 091)	-	3 869	-	-	5 604
Instruments sur matières premières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Passifs financiers pour lesquels l'option de juste valeur a été exercée</b>	<b>122 458</b>	<b>235 131</b>	<b>(102 331)</b>	<b>(1 022)</b>	<b>17 149</b>	<b>(163 564)</b>	-	-	<b>107 822</b>
<b>Dérivés de couverture</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total des passifs financiers à la juste valeur</b>	<b>126 302</b>	<b>235 131</b>	<b>(102 348)</b>	<b>(3 113)</b>	<b>17 149</b>	<b>(159 695)</b>	-	-	<b>113 426</b>

## MÉTHODES D'ÉVALUATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, celle-ci est déterminée en premier lieu en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent éventuellement être ajustés, s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture des comptes ou si la valeur de règlement ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la diversité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers négociés par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés. Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de méthodes d'évaluation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer les instruments financiers, telles que l'actualisation des futurs flux de trésorerie pour les swaps ou le modèle Black & Scholes pour certaines obligations, ou en utilisant des paramètres d'évaluation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la date de clôture des comptes. Ces modèles d'évaluation sont soumis à une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques de la Société Générale S.A., Paris.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles d'évaluation - qu'ils proviennent de données observables sur le marché ou non - font l'objet de contrôles mensuels par la Direction Financière pour la Grande Clientèle et les Investisseurs (GBIS) de la Société Générale S.A., Paris, en accord avec les méthodes définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces évaluations sont complétées le cas échéant par des majorations et des décotes (notamment bid-ask ou liquidité) déterminées de manière judicieuse et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on enregistre également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« Credit valuation adjustment »/« Debt valuation adjustment » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement tous les clients et organismes de compensation. Cet ajustement tient compte aussi des accords de compensation existant avec toutes les contreparties. Le CVA est déterminé sur la base de l'exposition positive attendue de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité d'éligibilité de la contrepartie conditionnée à l'absence de défaut de l'entité concernée et du montant des pertes en cas de défaut. Le DVA est calculé de façon symétrique sur la base de l'exposition négative attendue. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement prenant en compte les charges ou produits liés au financement de ces opérations (« Funding Valuation Adjustment » – FVA) est également effectué pour les instruments dérivés pour lesquels il n'existe pas d'accords de compensation.

Les données observables doivent répondre aux caractéristiques suivantes : données non propriétaires (indépendantes du Groupe), disponibles, diffusées publiquement et reposant sur un large consensus. Durant l'exercice 2018, seul un portefeuille de 1 207 KEUR d'instruments négociés sur les marchés financiers est inscrit au poste du bilan « Actions et autres instruments de capitaux propres ». Durant l'exercice 2018, ce portefeuille n'a pas été ajusté par des transferts vers ou depuis le niveau 2 ou 3.

Les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix indiqués sont confirmés par des transactions réelles. Sur de longues échéances, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables. C'est le cas des volatilités implicites utilisées pour évaluer les instruments optionnels sur actions avec une échéance supérieure à 5 ans. En revanche, ces données de consensus entrent en ligne de compte pour l'évaluation à l'aide de paramètres observables lorsque la durée résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans.

En cas de tensions particulières sur les marchés, conduisant à l'absence des données de référence utilisées habituellement pour évaluer un instrument financier, il se peut qu'il faille recourir à un nouveau modèle selon les données disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

#### **Actions et autres titres à revenu variable**

Pour les titres cotés, la juste valeur correspond à leur cours de bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier, en utilisant l'une des méthodes d'évaluation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente par laquelle l'émetteur est concerné (p ex. entrée récente d'un tiers dans le capital de l'entreprise, évaluation sur la base d'une expertise) ;
- évaluation sur la base d'une transaction récente dans le secteur dans lequel l'émetteur exerce son activité (p. ex. multiple de résultats, multiple d'actifs) ;
- quote-part d'actif net réévalué détenue

Pour de gros volumes de titres non cotés, les évaluations réalisées sur la base des méthodes susmentionnées sont complétées en utilisant des méthodes fondées sur l'actualisation des futurs flux de trésorerie générés par l'activité de l'entreprise ou déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples d'évaluation de sociétés équivalentes.

## **Instruments de dettes détenus (titres à revenu fixe), émissions de titres structurés évalués à la juste valeur et instruments financiers dérivés**

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, dans la mesure où ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les méthodes d'évaluation retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

### **Autres dettes**

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur correspond au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation des futurs flux de trésorerie au taux de marché (y compris les risques de contrepartie, de défaut et d'illiquidité).

### **INSTRUMENTS FINANCIERS COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR DE NIVEAU 3**

Les instruments évalués à une juste valeur ne se basant pas sur des paramètres observables sur le marché (niveau 3) correspondent aux parts détenues dans les entreprises associées ALD AutoLeasing und Dienstleistungs GmbH et Nedderfeld 95 Immobilien GmbH & Co.KG. Ces parts sont soumises à l'évaluation d'exception selon IFRS 5, vu qu'il existe une intention de vente. Lors de la comptabilisation non paritaire par détermination de la valeur minimale entre la valeur comptable et la juste valeur nette, il en ressort pour les sociétés que la valeur comptable est établie comme valeur minimale. Par conséquent, les parts sont évaluées à leurs valeurs comptables avant leur transfert dans la maison mère du groupe et inscrites au poste du bilan « Actifs financiers disponibles à la vente ».

## **NOTE 4.4 – PRÊTS ET CRÉANCES AU COÛT AMORTI**

### **PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COÛT AMORTI**

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Comptes courants	160 734	133 887
Dépôts et prêts à terme	28 800	23 700
<b>Prêts et créances sans dépréciation</b>	<b>189 534</b>	<b>157 587</b>
Pertes attendues	-	-
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
<b>Total net</b>	<b>189 534</b>	<b>157 587</b>

## PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE (Y COMPRIS LOCATION-FINANCEMENT)

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>	<b>Réévaluation (première application de l'IFRS 9)</b>	<b>01.01.2018</b>
Prêts à la clientèle	4 019 525	3 673 755		3 673 755
Location-financement	459 041	433 047		433 047
<b>Prêts à la clientèle sans dépréciation</b>	<b>4 478 566</b>	<b>4 106 802</b>	<b>-</b>	<b>4 106 802</b>
Pertes attendues	- 57 618	- 49 554	- 8 418	- 57 972
<i>Clients</i>	- 50 947	- 44 710	- 5 035	- 49 745
<i>Location-financement</i>	- 6 671	- 4 844	- 3 383	- 8 227
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-			-
<b>Total net</b>	<b>4 420 948</b>	<b>4 057 248</b>	<b>- 8 418</b>	<b>4 048 830</b>
<i>Prêts à la clientèle</i>	<i>3 968 578</i>	<i>3 629 045</i>	<i>- 5 035</i>	<i>3 624 010</i>
<i>Location-financement</i>	<i>452 370</i>	<i>428 203</i>	<i>- 3 383</i>	<i>424 820</i>

Veuillez consulter la Note 4.8 « Dépréciations et provisions ».

D'une manière générale, les crédits de la BDK sont garantis par une cession des véhicules financés, à titre de sûreté ; dans le cas d'une opération de leasing, l'ALD LF est de toute façon propriétaire, si bien que les taux de pertes moyens en cas de créance irrécouvrable oscillent généralement entre 20 % et 30 %. Fin 2018, la probabilité de défaut attendue reste au niveau de l'année précédente, à moins de 2,0 % dans le domaine du financement des ventes et à moins de 3 % pour le financement des achats de concessionnaires et le portefeuille de leasing.

## NOTE 4.5 – DETTES AU COÛT AMORTI

### DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Dépôts et comptes courants	7 841	52 616
Dettes à terme	4 099 837	3 827 992
Autres dettes	415	363
Réévaluation d'éléments du bilan couverts	-	-
Titres vendus dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
<b>Total</b>	<b>4 108 093</b>	<b>3 880 971</b>

## DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Autres dépôts à vue	1 317	1 997
<b>Total des dettes envers la clientèle</b>	<b>1 317</b>	<b>1 997</b>
Dettes couvertes par des obligations et des titres	-	-
Titres vendus à la clientèle dans le cadre d'un accord de rachat	-	-
<b>Total</b>	<b>1 317</b>	<b>1 997</b>

## DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Titres du marché interbancaire et obligations négociables	1 085 983	797 615
Autres dettes	57	37
<b>Total</b>	<b>1 086 040</b>	<b>797 652</b>

## NOTE 4.6 – ACTIFS CÉDÉS

De plus, dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, l'instrument de la titrisation de crédits est également utilisé. C'est sous le nom de « Red & Black », utilisé pour les titrisations du groupe Société Générale, que nous avons regroupé, en 5 structures jusqu'à présent, des créances découlant de l'activité de leasing et les avons placées auprès du public. À la date de clôture des comptes, trois structures actives existaient.

À la date de clôture des comptes, la valeur comptable des créances cédées s'élevait à 1 307,4 millions d'euros et celle des dettes y afférentes à 1 086 millions d'euros. Les créances cédées font partie des actifs dont la libre disponibilité est soumise à des restrictions.

Les valeurs marchandes correspondantes s'élevaient à 1 307,4 millions d'euros pour les créances et à 1 089,8 millions d'euros pour les dettes, si bien qu'il en résulte une créance nette de 217,6 millions d'euros. Les créances sont inscrites au poste « Prêts et créances sur la clientèle » tandis que les dettes figurent au poste « Dettes représentées par un titre ».

NOTE 4.7 – INTÉRÊTS ET PRODUITS / CHARGES ASSIMILÉS

<i>(en KEUR)</i>	2018			2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<b>Instrument financiers évalués à la juste valeur par résultat</b>	288	-	288	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	288	-	288	-	-	-
Prêts à la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-	-	-	-	-
<b>Dérivés de couverture</b>	1 515	(4 098)	(2 583)	-	-	-
<b>Instrument financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts à la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres achetés dans le cadre d'un accord de rachat	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Actifs financiers détenus jusqu'à échéance</b>	-	-	-	-	-	-
<b>Instrument financiers au coût amorti</b>	171 010	(27 905)	143 105	168 613	(25 185)	143 428
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-
Obligations émises	-	-	-	-	-	-
Opérations avec les établissements de crédit	267	(23 807)	(23 540)	430	(25 185)	(24 755)
Prêts à la clientèle et dépôts à vue	151 031	-	151 031	147 886	-	147 886
Dettes subordonnées	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	203	-	203
Titres achetés/vendus dans le cadre d'un accord de rachat et prêts couverts par des titres	-	-	-	-	-	-
<b>Location-financement</b>	19 712	-	19 712	20 094	-	20 094
Location-financement immobilier	-	-	-	-	-	-
Location-financement mobilier	19 712	-	19 712	20 094	-	20 094
<b>Total des produits d'intérêts et charges d'intérêts</b>	172 813	(27 905)	144 908	168 613	(25 185)	143 428

## NOTE 4.8 – DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

### PRINCIPES COMPTABLES

Les instruments de dettes évalués comme actifs financiers au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, les créances de location simple, les créances clients et les produits à percevoir enregistrés parmi les Autres actifs, ainsi que les promesses de crédit et les garanties octroyées font l'objet d'un risque de crédit, qui est pris en compte comme dépréciation ou provision pour dépréciation à hauteur de la perte de crédit attendue. Ces dépréciations et provisions sont enregistrées dès l'octroi du prêt ou l'acquisition des titres, sans attendre qu'une indication objective fasse état d'une dépréciation.

Pour déterminer le montant des dépréciations ou des provisions devant être enregistrées à chaque arrêté des comptes, ces expositions aux risques sont réparties en trois catégories, sur la base du risque de crédit accru depuis la comptabilisation initiale. Une dépréciation ou provision est enregistrée pour les encours dans chacune de ces catégories selon les modalités suivantes :

<b>Risque observé d'une dégradation de la cote de crédit</b>			
<b>depuis la comptabilisation initiale de l'actif financier</b>			
<b>Catégorie du risque de crédit</b>	<b>Niveau 1</b>	<b>Niveau 2</b>	<b>Niveau 3</b>
	Actifs lors de l'acquisition	Actifs présentant une augmentation significative du risque de crédit	Actifs présentant une dégradation de la cote de crédit
<b>Critères de transfert</b>	Comptabilisation initiale de l'instrument au <b>niveau 1</b>  → <i>Constant en l'absence d'augmentation significative du risque de crédit</i>	Le risque de crédit de l'instrument a considérablement augmenté depuis la comptabilisation initiale / impayé de plus de 30 jours	Indication que la cote de crédit de l'instrument s'est dégradée / impayé de plus de 90 jours
<b>Évaluation de risques de crédit</b>	12 mois  Pertes de crédit attendues	Durée de vie  Pertes de crédit attendues	Durée de vie  Pertes de crédit attendues
<b>Base d'évaluation Produit d'intérêts</b>	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable brute de l'actif avant dépréciation	Valeur comptable nette de l'actif après dépréciation

À la date de leur comptabilisation initiale, les encours sont classés systématiquement au niveau 1, à moins qu'ils ne présentent une évolution négative ou que leur cote de crédit soit déjà dégradée dès l'acquisition. Les encours classés au niveau 1 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir dans les 12 prochains mois en prenant en considération les données historiques et la situation actuelle (pertes de crédit attendues à 12 mois). En conséquence, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être et de la probabilité de survenance d'un défaut de paiement au cours des 12 prochains mois.

Les actifs qui présentent une cote de crédit dégradée dès l'achat ou l'acquisition sont comptabilisés à part. Ainsi, la variation des flux de trésorerie estimés recouvrables de l'instrument est actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine et corrigée du risque de crédit.

Pour identifier les encours à classer au niveau 2, le Groupe évalue l'augmentation significative du risque de crédit, en examinant toutes les données historiques et prospectives disponibles (scores comportementaux, indicateurs de type « loan to value », scénarios de prévisions macro-économiques, etc.). Le classement actuel de la cote de crédit est déterminant pour savoir si l'encours doit être classé au niveau 2. En cas de dégradation significative de la cote de crédit depuis la comptabilisation initiale, une provision d'un montant des pertes de crédit attendues à maturité est comptabilisée. Les augmentations significatives du risque de crédit sont évaluées portefeuille par portefeuille en se basant sur les courbes de probabilité de défaut définies pour le calcul des provisions pour dépréciation selon l'IFRS 9. Les valeurs limites des risques de crédit accrus de manière significative sont vérifiées une fois par an. Si, en outre, une contrepartie est classée comme critique à la date de clôture des comptes (et inscrite sur la *watch list*), une provision est comptabilisée à cette même date pour tous les contrats conclus avec cette contrepartie. Les encours constitués après l'inscription de la contrepartie sur la *watch list* sont classés au niveau 1. De plus, pour les actifs faisant l'objet d'un impayé de plus de 30 jours, nous présumons une nette augmentation du risque de crédit.

Pour identifier les encours à classer au niveau 3 (créances douteuses), le Groupe détermine s'il existe des indications objectives de dépréciation (événement de défaut) :

- une dégradation significative de la situation financière de la contrepartie conduit très probablement à ce que cette dernière ne puisse plus honorer en totalité ses engagements, représentant par conséquent un risque de perte pour le Groupe ;
- compte tenu des difficultés financières de l'emprunteur, certaines concessions lui sont faites dans le cadre des dispositions du contrat de prêt, lesquelles ne lui auraient pas été accordées dans d'autres circonstances ;
- la survenance d'un ou plusieurs impayés de plus de 90 jours (à l'exception des encours restructurés qui, pendant la période probatoire, sont considérés comme dépréciés au premier impayé), accompagnée ou non de l'ouverture d'une procédure de recouvrement ;
- la forte probabilité d'un risque de crédit ou d'une procédure contentieuse (dépôt de bilan, règlement judiciaire ou liquidation forcée), indépendamment de l'existence d'un impayé.

Le Groupe applique le principe de contagion du caractère dépréciable d'un actif financier à l'ensemble des encours de la contrepartie en défaut. Si le débiteur fait partie d'un groupe d'entreprises, le principe de contagion du caractère dépréciable peut être appliqué aussi à l'ensemble des encours de ce groupe.

Les encours classés au niveau 2 et 3 sont dépréciés à hauteur des pertes de crédit que le Groupe s'attend à subir sur la durée de vie des encours (pertes de crédit attendues à maturité), en prenant en considération les données historiques, la situation actuelle ainsi que les prévisions raisonnables d'évolution de la conjoncture

économique et des facteurs macro-économiques pertinents jusqu'à la date d'échéance du contrat. En conséquence, le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable brute de l'actif et la valeur actualisée des futurs flux de trésorerie estimés recouvrables, en tenant compte de l'effet des garanties appelées ou susceptibles de l'être et de la probabilité de survenance d'un défaut de paiement d'ici la date d'échéance.

Quel que soit le niveau auquel les encours sont classés, l'actualisation des flux de trésorerie est calculée sur la base du taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Le montant de cette dépréciation est inclus dans la valeur comptable nette de l'actif financier présentant une cote de crédit dégradée. Les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées au poste « Coût du risque » du compte de résultat.

Pour ses créances clients, le Groupe applique l'approche « simplifiée », consistant à évaluer les dépréciations à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité dès leur comptabilisation initiale, et ce quelle que soit l'évolution du risque de crédit de la contrepartie.

Les prêts octroyés par le Groupe peuvent faire l'objet d'une restructuration destinée à garantir le recouvrement du prêt et des intérêts en réaménageant les conditions contractuelles (p. ex. baisse du taux d'intérêt, rééchelonnement des paiements périodiques, annulation partielle des dettes ou encore garanties supplémentaires). Les actifs ne peuvent faire l'objet d'une restructuration que lorsque l'emprunteur connaît des difficultés financières ou déclare son insolvabilité (que cette insolvabilité soit avérée ou fortement susceptible d'intervenir en l'absence de restructuration).

Les prêts restructurés qui réussissent le test SPPI sont inscrits au bilan. Leur coût amorti avant dépréciation est ajusté d'une décote du montant de la différence négative entre la valeur actualisée des nouveaux flux de trésorerie contractuels résultant de la restructuration du prêt et le coût amorti avant dépréciation diminué de toute annulation partielle des dettes. Cette décote, correspondant au manque à gagner, est enregistrée au poste « Coût du risque » du compte de résultat. Par conséquent, les produits d'intérêts y afférents continueront par la suite d'être comptabilisés au taux d'intérêt effectif d'origine des prêts. Après la restructuration, ces actifs sont systématiquement classés au niveau 3 en raison de leur dépréciation (encours présentant une dégradation de la cote de crédit), étant donné que les emprunteurs sont considérés comme insolvable. Le classement au niveau 3 est maintenu pendant au moins un an ou plus, tant que le Groupe n'est pas sûr que l'emprunteur puisse honorer ses engagements. Dès lors que le prêt n'est plus classé au niveau 3, le Groupe évalue l'augmentation significative du risque de crédit en comparant le degré du risque de crédit le jour de l'arrêté des comptes à celui en date de la comptabilisation initiale du prêt avant sa restructuration.

Lorsque les prêts restructurés ne réussissent plus le test SPPI, ils sont décomptabilisés et les nouveaux prêts résultant de la restructuration leur sont substitués au bilan le même jour. Les nouveaux prêts sont alors comptabilisés comme actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions en vigueur.

L'ajustement des dépréciations et provisions entre le 31 décembre 2017 (IAS 39) et le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (date de la première application de l'IFRS 9) est illustré dans le tableau ci-dessous.

#### APERÇU DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

<i>(KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	31.12.2017	<b>Réévaluation (première application de l'IFRS 9)</b>	01.01.2018
<b>Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</b>	-		-	-
<b>Dépréciation des actifs financiers au coût amorti</b>	<b>59 647</b>	<b>51 870</b>	<b>8 459</b>	<b>60 329</b>
<i>Prêts et créances au coût amorti</i>	<i>57 618</i>	<i>49 554</i>	<i>8 418</i>	<i>57 972</i>
<i>Autres actifs au coût amorti*</i>	<i>2 029</i>	<i>2 316</i>	<i>41</i>	<i>2 357</i>
Provisions sur engagements financiers	702		716	716
Provisions sur engagements de garantie	-		-	-
<b>Total des dépréciations en cas de perte de crédit</b>	<b>702</b>		<b>716</b>	<b>716</b>

\*) Dont 2 029 KEUR de dépréciations des créances de location simple au 31 décembre 2018 ; ces créances sont comptabilisées au poste Autres débiteurs divers (cf. Note 7.3).

L'augmentation des dépréciations et provisions pour risque de crédit est due au passage du modèle des pertes encourues au modèle des pertes attendues.

## DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(KEUR)</i>	Dépréciation au 01.01.2018	Dotations	Reprise	Charge de dépréciation nette	Utilisation	Autres variations	Dépréciation au 31.12.2018
<b>Actifs financiers au coût amorti</b>	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	17 087	6 571	(6 395)	176	0	0	17 263
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	1 980	2 657	(1 637)	1 020	0	0	3 000
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	41 262	29 719	(22 441)	7 278	(9 156)	0	39 384
<b>Total</b>	<b>60 329</b>	<b>38 947</b>	<b>(30 473)</b>	<b>8 474</b>	<b>(9 156)</b>	<b>0</b>	<b>59 647</b>
<b>dont location-financement et contrats similaires</b>	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	3 222	930	(876)	54	0	0	3 276
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	161	243	(147)	96	0	0	257
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	4 844	3 051	(3 409)	(358)	(1 348)	0	3 138
<b>Total</b>	<b>8 227</b>	<b>4 224</b>	<b>(4 432)</b>	<b>(208)</b>	<b>(1 348)</b>	<b>0</b>	<b>6 671</b>

## PROVISIONS

<i>(KEUR)</i>	Dépréciation au 01.01.2018	Dotations	Reprise	Charge de dépréciation nette	Utilisation	Autres variations	Dépréciation au 31.12.2018
<b>Engagements financiers</b>							
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	716	13	(111)	(98)	0	0	618
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	0	84	0	84	0	0	84
<b>Total</b>	<b>716</b>	<b>97</b>	<b>(111)</b>	<b>(14)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>702</b>
<b>Engagements de garantie</b>	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation sur encours sains (niveau 1)	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation sur encours dégradés (niveau 2)	0	0	0	0	0	0	0
Dépréciation sur encours douteux (niveau 3)	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## COÛT DU RISQUE

<i>(KEUR)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>Risque de crédit</b>	<b>(5 781)</b>	<b>(11 362)</b>
Dotations nettes pour dépréciations	(8 385)	(14 693)
<i>Actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global</i>	0	0
<i>Actifs financiers au coût amorti</i>	(8 385)	(14 693)
Dotations nettes aux provisions	14	0
<i>Engagements financiers</i>	14	0
<i>Engagements de garantie</i>	0	0
Pertes non couvertes sur créances irrécouvrables	(87)	0
Récupérations sur créances irrécouvrables	2 677	3 331
<b>Autres risques</b>	<b>0</b>	<b>366</b>
<b>Total</b>	<b>(5 781)</b>	<b>(10 996)</b>

## NOTE 4.9 – JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

Pour les instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur au bilan, les justes valeurs sont présentées dans cette note annexe.

### ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
Créances sur les établissements de crédit	189 534	189 534
Prêts à la clientèle	4 420 948	4 380 964
<i>Prêts à la clientèle au coût amorti</i>	<i>3 968 578</i>	<i>3 894 336</i>
<i>Créances de contrats de location</i>	<i>452 370</i>	<i>486 628</i>
Titres	-	-
<b>Total des actifs financiers évalués aux coûts d'acquisition</b>	<b>4 610 482</b>	<b>4 570 498</b>

### PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AUX COÛTS D'ACQUISITION

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	
	<b>Valeur comptable</b>	<b>Juste valeur</b>
Dettes envers les établissements de crédit	4 108 094	4 108 094
Dettes envers la clientèle	1 317	1 317
Obligations émises	1 086 040	1 086 041
Dettes subordonnées	-	-
<b>Total des passifs financiers évalués aux coûts d'acquisition</b>	<b>5 195 451</b>	<b>5 195 452</b>

## MÉTHODES D'ÉVALUATION

### Prêts, créances et contrats de location-financement

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur de grandes entreprises est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des flux de trésorerie attendus au moyen d'un taux d'actualisation se basant sur les taux de marché (à savoir le taux de référence actuariel publié par la Banque de France et le taux à coupon zéro) qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts présentant pour l'essentiel les mêmes modalités et échéances, les taux d'intérêt devant toutefois être ajustés par des majorations pour coûts de liquidité et de gestion afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

La juste valeur des prêts et créances ainsi que des créances de location-financement sur des clients du secteur de la banque de détail, à savoir principalement des particuliers et des PME, est calculée, à défaut d'un marché actif pour ces prêts, en procédant à l'actualisation des futurs flux de trésorerie au moyen des taux de marché qui s'appliquent, le jour de la clôture des comptes, aux prêts de la même catégorie ayant la même échéance.

Dans le cas de prêts, de créances et de créances de location-financement à taux variable ainsi que de prêts à taux fixe dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable, dans la mesure où il n'y a pas eu de fluctuations considérables des spreads de crédit pour les contreparties depuis l'inscription au bilan.

### Dettes

À défaut d'un marché actif pour les dettes, on suppose que la juste valeur des dettes correspond à la valeur des futurs flux de trésorerie actualisés au moyen du taux de marché en vigueur le jour de la clôture des comptes. Si la dette est représentée par un instrument financier coté en bourse, sa valeur correspond à son prix sur le marché.

Concernant les dettes à taux variable et les dettes dont la durée initiale est inférieure ou égale à un an, on suppose que la juste valeur correspond à la valeur comptable. De la même manière, la juste valeur individuelle des dépôts à vue correspond à leur valeur comptable.

## NOTE 5 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(en KEUR)</i>	Immobilisations incorporelles	Immobilisations incorporelles en cours	Immobilisations corporelles d'exploitation	Actifs de location	Total
<b>Coûts d'acquisition et de fabrication</b>					
<b>Solde au 01.01.2018</b>	<b>22 995</b>	<b>0</b>	<b>10 178</b>	<b>602 848</b>	<b>636 021</b>
Acquisitions	1 308	61	833	278 337	280 539
Cessions	(522)	0	(106)	(157 008)	(157 636)
Reclassements					0
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>23 781</b>	<b>61</b>	<b>10 905</b>	<b>724 177</b>	<b>758 924</b>
<b>Dépréciations et amortissements cumulés</b>					
					0
<b>Solde au 01.01.2018</b>	<b>(16 447)</b>	<b>0</b>	<b>(7 494)</b>	<b>(155 263)</b>	<b>(179 204)</b>
Amortissements ordinaires	(1 940)	0	(868)	(95 104)	(97 912)
Dépréciations	0	0	0	2 068	2 068
Reprises de dépréciation/cessions	0	0	82	76 352	76 434
Reclassements	20	0	44	0	64
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>(18 367)</b>	<b>0</b>	<b>(8 236)</b>	<b>(171 947)</b>	<b>(198 550)</b>
					0
<b>Valeurs comptables</b>					
					0
<b>Au 01.01.2018</b>	<b>6 548</b>	<b>0</b>	<b>2 684</b>	<b>447 585</b>	<b>456 817</b>
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>5 414</b>	<b>61</b>	<b>2 669</b>	<b>552 230</b>	<b>560 374</b>

## NOTE 6 – ÉCARTS D'ACQUISITION

Durant l'exercice 2018, les écarts d'acquisition suivants ont été enregistrés au niveau des unités génératrices de trésorerie :

- Asset Management : une dépréciation de 761 KEUR porte à 1239 KEUR l'écart d'acquisition de la société Credit Swiss Asset Management Kapitalanlagegesellschaft mbH acquise en 2010, laquelle a été identifiée comme une unité génératrice de trésorerie et affectée au segment opérationnel Asset Management. La dépréciation résulte d'accords contractuels supplémentaires liés au contrat d'achat et limités dans le temps jusqu'à septembre 2020.
- Financial Services to Corporates and Retails : un écart d'acquisition d'un montant de 1569 KEUR résulte de l'achat de la BDK par l'ALD LF en 2002. La BDK a été identifiée comme une unité génératrice de trésorerie et affectée au segment opérationnel Financial Services to Corporates and Retails. Une nécessité de dépréciation ne se présente pas en 2018 compte tenu de l'évolution positive des affaires.

La valeur de l'écart d'acquisition des unités génératrices de trésorerie est vérifiée chaque année au quatrième trimestre dans le cadre d'un test de dépréciation. Une unité génératrice de trésorerie (UGT) est définie comme le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs au sein de l'entité. Les tests de dépréciation calculent le montant recouvrable de chaque UGT ou de groupes d'UGT puis le compare à sa valeur comptable. Une dépréciation est enregistrée lorsque la valeur comptable d'une UGT, y compris les écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est supérieure à sa valeur recouvrable, la valeur recouvrable étant définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente. La dépréciation ainsi calculée conduit en priorité à l'amortissement de l'écart d'acquisition, tandis que la dépréciation dépassant l'écart d'acquisition conduit à l'amortissement des autres actifs de l'UGT. La valeur recouvrable d'une UGT est calculée selon la méthode d'évaluation la plus appropriée, en particulier la méthode des flux de trésorerie actualisés après impôts (« discounted cashflows »), appliquée généralement à l'échelle de l'UGT.

Les flux de trésorerie utilisés pour ce calcul sont établis à partir d'un plan d'affaires élaboré sur la base du budget provisoire pour les quatre prochaines années, extrapolés sur une période de croissance durable (de quatre années supplémentaires généralement), puis à l'infini en se basant sur un taux de croissance à long terme :

- Le taux d'actualisation est calculé sur la base d'un taux d'intérêt sans risque auquel s'ajoute une prime de risque en fonction de l'activité sous-jacente de l'UGT concernée. Cette prime de risque, spécifique à chaque secteur d'activité, est déterminée à partir de primes de risque sur actions publiées par SG Research et de sa volatilité (beta) estimée. Le cas échéant, une prime de risque-pays est également ajoutée au taux d'intérêt sans risque et représente la différence entre le taux d'intérêt sans risque de la zone de rattachement (zone euro) et le taux d'intérêt des obligations à long terme liquides émises par l'État en question dans la monnaie de la zone de rattachement, ou à sa valeur moyenne pondérée d'après les capitaux propres prescrits par la loi dans le cadre d'une UGT recouvrant plusieurs États.
- Le taux de croissance utilisé pour la valeur finale se base sur une prévision à long terme concernant la croissance économique et la progression de l'inflation.

La principale notion de valeurs est la valeur d'utilité sur la base des flux de trésorerie actualisés. Le tableau ci-après présente les taux d'actualisation et les taux de croissance à long terme différenciés pour les unités génératrices de trésorerie :

	Taux d'actualisation		Taux de croissance à long terme	
	2018	2017	2018	2017
Financial Services to Corporates and Retails	10,6 % à 15,2 %	9,5 %	2 % à 3 %	2 %
Asset Management	9,3 %	9,3 %	2,0 %	2 %

## NOTE 7 – AUTRES ACTIVITÉS

### NOTE 7.1 – PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(en KEUR)</i>	2018			2017		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	0	(483)	(483)	0	(186)	(186)
Opérations avec la clientèle	41 904	0	41 904	41 420	(14 516)	26 904
Promesses de crédit et de garantie	0	(11)	(11)	0	(87)	(87)
Prestations de services	39 670	0	39 670	41 455	0	41 455
Autres	2 988	(15 481)	(12 493)	3 136	(2 813)	323
<b>Total</b>	<b>84 562</b>	<b>(15 975)</b>	<b>68 587</b>	<b>86 011</b>	<b>(17 602)</b>	<b>68 409</b>

### NOTE 7.2 – PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(en KEUR)</i>	2018			2017		
	Produit	Charge	Net	Produit	Charge	Net
Évolution de l'immobilier	0	0	0	0	0	0
Location de biens immobiliers	0	0	0	0	0	0
Leasing d'équipement	234 021	(202 505)	31 516	223 127	(195 219)	27 908
Autres activités	5 829	(56 668)	(50 839)	4 076	(56 070)	(51 994)
<i>dont assurances</i>	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>239 850</b>	<b>(259 173)</b>	<b>(19 323)</b>	<b>227 203</b>	<b>(251 289)</b>	<b>(24 086)</b>

Les produits découlant du leasing d'équipement et d'autres activités se composent des éléments suivants :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2018	31.12.2017
Produits de la vente de biens en location simple	93 234	100 500
Remboursement d'allocations sur biens en location simple	2 068	2 426
Produits de la location simple	117 538	102 818
Autres produits de la location simple	21 083	17 271
Produits découlant de frais pour retard de paiement	98	112
Autres produits	5 829	4 076
<b>Total</b>	<b>239 850</b>	<b>227 203</b>

Les charges des autres activités se composent des éléments suivants :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	31.12.2017
Remises sur location simple	0	(3 345)
Pertes comptables liées à la vente de biens en location simple	(78 616)	(84 090)
Amortissements sur biens en location simple	(95 104)	(82 119)
Autres dépenses de location-financement	(28 785)	(25 665)
Dépenses d'inventaire	0	(1 730)
Dépenses pour des activités autres que les activités bancaires	(54 867)	(52 036)
Autres remises	(1 801)	(2 304)
<b>Total</b>	<b>(259 173)</b>	<b>(251 289)</b>

## NOTE 7.3 – AUTRES ACTIFS ET PASSIFS

---

### AUTRES ACTIFS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>01.01.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Garanties de dépôts fournies	0	0	0
Comptes de compensation pour transactions de titres	0	0	0
Charges payées d'avance	83 785	77 266	77 266
Autres	45 584	49 547	49 547
<b>Total brut</b>	<b>129 369</b>	<b>126 813</b>	<b>126 813</b>
Dépréciations	(6 441)	(7 398)	(7 357)
<b>Total net</b>	<b>122 928</b>	<b>119 415</b>	<b>119 456</b>

Au 31 décembre 2018, le poste « Autres » comprend essentiellement des stocks, des créances de location simple impayées et des commissions à recevoir.

Aperçu des créances en souffrance non provisionnées :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
en souffrance depuis 30 à 60 jours	33
en souffrance depuis 61 à 90 jours	93
en souffrance depuis 91 à 180 jours	71
en souffrance depuis plus de 181 jours	149

## AUTRES PASSIFS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>	<b>01.01.2018</b>	<b>31.12.2017</b>
Garanties de dépôts reçues	0	0	0
Comptes de compensation pour transactions de titres	0	0	0
Avantages du personnel	3 577	3 454	3 454
Régularisations des produits	28 086	21 445	21 445
Autres créditeurs divers	150 845	200 390	200 390
<b>Total</b>	<b>182 508</b>	<b>225 289</b>	<b>225 289</b>

Le poste « Autres créditeurs divers » comprend essentiellement des charges déjà acquittées et des dettes découlant du contrat de transfert des bénéfices conclu avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante).

## NOTE 8 – CONTRATS DE LOCATION

---

Le Groupe assume le rôle de bailleur via la filiale ALD Lease Finanz GmbH, Hambourg. Celle-ci a été créée en tant que société de leasing indépendante des constructeurs, qui s'est spécialisée dans l'offre de prestations pour véhicules. Conjointement avec des partenaires de coopération, notamment la filiale Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH (BDK), elle propose des solutions de financement et des prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. Son éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile – financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances – et destinés à fidéliser davantage les clients au concessionnaire automobile et à augmenter ainsi les chances de rendement de ce dernier.

## CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE BAILLEUR

### CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

#### FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2018	01.01.2018
Ventilation du total des paiements minimaux à recevoir	0	0
à moins d'un an	164 641	186 187
de un à cinq ans	323 707	326 734
à plus de cinq ans	0	0
<b>Total des futurs paiements minimaux à recevoir</b>	<b>488 348</b>	<b>512 921</b>

#### MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges ainsi que les gains et pertes réalisés à partir de biens loués sont enregistrés dans les produits et charges des autres activités.

Les produits et charges inscrits au compte de résultat au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2018		
	Produits	Charges	Net
Location de biens mobiliers	234 021	(202 505)	31 516

#### CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

<i>(en KEUR)</i>	31.12.2018
<b>Montant des investissements bruts</b>	<b>616 914</b>
à moins d'un an	197 642
de un à cinq ans	419 272
à plus de cinq ans	0
<b>Valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location</b>	<b>459 041</b>
à moins d'un an	147 064
de un à cinq ans	311 977
à plus de cinq ans	0
<b>Produits financiers pas encore réalisés</b>	<b>157 873</b>
<b>Valeurs résiduelles non garanties revenant au bailleur</b>	<b>0</b>
Dotations cumulées aux provisions pour créances locatives irrécouvrables	n/a

Le compte de résultat comprend en l'occurrence également des charges découlant de risques de valeurs résiduelles impayées. L'expérience de longue date du Groupe et de ses filiales dans le domaine de la

commercialisation de véhicules individuels et de parcs automobiles constitue une base primordiale pour une estimation fiable des prix de vente à obtenir après restitution. Lors du calcul des valeurs résiduelles, le Groupe se fixe comme objectif, pour la commercialisation des véhicules d'occasion, un résultat équilibré au terme du contrat, en tenant compte des décomptes finaux à cette date. Lors de l'exercice 2018, le Groupe n'est pas toujours parvenu à atteindre cet objectif et nous nous attendons pour l'année à venir aussi à ce que des pertes découlent en partie de la valorisation des véhicules restitués en fin de contrat.

## CONTRATS DE LOCATION À TITRE DE PRENEUR

Le Groupe loue des bâtiments, des bureaux et des salles d'archives, des automobiles et des logiciels dans le cadre de contrats de location simple. Les contrats de location ont normalement une durée de 4 ans et, à expiration de cette période, une option de prolongation. Les paiements au titre de la location sont renégociés tous les 3 ans pour refléter les loyers sur le marché. Les contrats de location en rapport avec des bâtiments sont généralement conclus à plus long terme et comprennent des options de prolongation. Certains contrats de location prévoient des paiements locatifs supplémentaires se basant sur les variations de valeur des indices de prix régionaux. Dans le cas de certains contrats de location simple, il est interdit au Groupe de conclure des contrats de sous-location.

## CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

### FUTURS PAIEMENTS MINIMAUX AU TITRE DE CONTRATS DE LOCATION SIMPLE

Au 31 décembre 2018, les futurs paiements minimaux au titre de contrats de location non résiliables doivent être effectués comme suit :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
Ventilation du total des paiements minimaux à effectuer	-
à moins d'un an	165 598
de un à cinq ans	324 464
à plus de cinq ans	-
<b>Total des futurs paiements minimaux à effectuer</b>	<b>490 062</b>

## MONTANTS INSCRITS AU COMPTE DE RÉSULTAT

Les produits et charges ainsi que les gains et pertes réalisés à partir de contrats de location sont enregistrés dans les produits et charges des autres activités.

Les produits et charges inscrits au compte de résultat au 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
Charges locatives	(202 505)
Charges de loyers conditionnels	0
Produits de la sous-location	0

## CONTRATS DE LOCATION-FINANCEMENT

Durant l'exercice 2018, il n'y a pas eu d'opérations de location-financement dans le cadre desquelles le Groupe est intervenu en tant que preneur.

## NOTE 9 – FRAIS DE PERSONNEL ET AVANTAGES DU PERSONNEL

### FRAIS DE PERSONNEL

<i>(en KEUR)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Rémunération des salariés	(57 824)	(55 125)
Cotisations sociales et impôts sur les salaires	(9 465)	(8 968)
Charges de retraite nettes - actifs distincts	(163)	(167)
Charges de retraite nettes – régime de retraite à prestations définies	(781)	(746)
Participation aux bénéfices et primes des salariés	(8)	(1)
<b>Total</b>	<b>(68 241)</b>	<b>(65 007)</b>
<i>y compris les charges nettes découlant de paiements en actions</i>	(59)	(50)

### Effectif

L'effectif moyen durant l'exercice 2018 se décomposait de la manière suivante :

	<b>Hommes</b>	<b>Femmes</b>	<b>Total</b>
Global Banking and Investor Solutions	2	1	3
Financial Services to Corporates and Retails	364	389	753
Asset Management	123	95	218
<b>Total</b>	<b>489</b>	<b>485</b>	<b>974</b>

## ÉVOLUTION DES PROVISIONS POUR AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(en KEUR)</i>	Solde au 31.12.2017	Dotations	Reprise	Dotations nettes	Utilisation	Autres variations	Solde au 31.12.2018
Provisions pour avantages du personnel	15.408	813	(337)	476	0	(211)	15.673

### AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Les provisions pour avantages du personnel sont calculées en utilisant, pour le sous-groupe ALD (segment Financial Services to Corporates and Retails), un taux d'actualisation de 1,50 % (année précédente : 1,40 %), une dynamique des salaires de 3,00 % (année précédente : 3,00 %) et une dynamique des retraites de -0,15 % (année précédente : -0,15 %). Dans le cadre de la société SGSS (segment Asset Management), le calcul se base sur un taux d'actualisation de 2 % (année précédente : 1,90 %), une dynamique des salaires de 0,50 % (année précédente : 0,50 %) et une dynamique des retraites de 0,00 % (année précédente : 0,00 %). Dans le cadre de la société SG Effekten (segment Global Banking and Investor Solutions), on utilise un taux d'actualisation de 1,80 % (année précédente : 1,70 %), une dynamique des salaires de 2,60 % (année précédente : 2,84 %) et une dynamique des retraites de 1,60 % (année précédente : 1,84 %).

La prévoyance vieillesse au sein du Groupe se compose des régimes de retraite suivants :

#### RÉGIMES À COTISATIONS DÉFINIES

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à cotisations définies.

#### RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

Dans le segment Global Banking and Investor Solutions, il existe les régimes de retraite à prestations définies suivants :

Assurance de prestations de prévoyance au sens du régime de pensions (VO) dans sa version du 1<sup>er</sup> mai 1986

Des rentes sont accordées aux collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi qu'aux survivants (rente de veuf ou de veuve, rente d'orphelin).

La pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; la pension de retraite anticipée est versée dès lors que le bénéficiaire sollicite une pension de retraite anticipée découlant de l'assurance de rentes légale. Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable et des rémunérations donnant droit à pension. La durée de service imputable est constituée par toutes les années et les mois entiers pendant lesquels le rapport de travail a existé, mais au plus tard jusqu'au jour normal de départ à la retraite, jusqu'à concurrence maximale de 40 ans.

Les rémunérations donnant droit à pension sont le salaire de base mensuel multiplié par 13 mois. La pension de retraite et la rente d'invalidité s'élèvent à 0,4 % des rémunérations donnant droit à pension jusqu'au plafond d'assujettissement plus 1,5 % des rémunérations imputables au-delà du plafond d'assujettissement de l'assurance de rentes légale, multiplié par la durée de service imputable. En cas de pension de retraite anticipée, une réduction de 0,5 % est opérée pour chaque mois de sollicitation avant le jour normal de départ à la retraite, mais jusqu'à concurrence maximale de 12 %.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 15 % de la rente versée ou du droit à une rente de vieillesse et d'invalidité à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à l'âge de 18 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

En outre, il existe des prestations individuelles qui s'écartent du régime antérieur sur les points suivants :

La condition à remplir pour bénéficier de prestations est l'écoulement d'une période d'attente de 10 ans.

Le montant des prestations dépend de la durée de service ouvrant droit à retraite ainsi que des rémunérations ouvrant droit à retraite. La durée de service ouvrant droit à retraite est constituée par toutes les années pleines pendant lesquelles la relation de travail a existé jusqu'au jour du départ à la retraite. Les rémunérations ouvrant droit à retraite sont le dernier salaire mensuel conventionnel perçu multiplié par 12 ou le salaire annuel fixe pour les collaborateurs non couverts par une convention collective.

La pension de retraite est calculée selon un tableau qui est fonction du salaire et de la durée de service et qui peut être adapté de temps à autre par l'ajout de nouveaux échelons de pension de retraite. Sur le montant dépassant le salaire maximal prévu dans le barème applicable, une pension de retraite supplémentaire d'un montant de 60 % de ce plafond est accordée après 40 années de service ; le pourcentage est réduit d'un pour cent pour chaque année manquante dans ces 40 années de service.

En cas d'incapacité de travail ou de gain ainsi qu'en cas de décès, les années de service manquantes jusqu'à l'âge de 55 ans révolus sont ajoutées en totalité et les années de service entre 55 et 60 ans révolus sont ajoutées à raison d'un tiers.

La rente de veuf/veuve s'élève à 60 % de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin s'élève à 10 % de la rente versée ou du droit à une pension de retraite à la date du décès.

La rente d'orphelin est versée jusqu'à 18 ans révolus, au plus tard jusqu'à 25 ans révolus ; toutes les autres rentes sont viagères.

Dans le segment Financial Services to Corporates and Retails, il existe pour certains collaborateurs des régimes de retraite individuels à prestations définies.

Parallèlement, il existe dans le Groupe les régimes à prestations définies suivants :

Anciens collaborateurs d'Interleasing (concerne le segment Financial Services to Corporates and Retails)

L'engagement prévoit des prestations de pension de retraite lorsque la limite d'âge est atteinte (65 ans), en cas d'invalidité anticipée et en cas de décès. La condition à remplir pour bénéficier de ces prestations est un délai d'attente de 10 ans. Est imputable le temps que l'affilié âgé de plus de 20 ans et de moins de 65 ans a passé sans interruption au service de l'entreprise. Après une durée de service de 10 ans, la pension de retraite s'élève à un montant de base de DM 200 par mois et s'accroît d'une majoration de DM 20 par mois pour chaque année de service supplémentaire. Au total, la durée de service imputable est limitée à 30 années de service. Pour le calcul de la pension de retraite, les années de service de plus de 6 mois sont considérées comme complètes. L'engagement de pension prévoit une limitation de la pension de retraite dans la mesure où celle-ci, jointe à la rente de l'assurance sociale, dépasse 75 % du dernier salaire brut (cette limitation vaut également pour le cas où il existe une assurance-vie exonérant de l'obligation de cotisation).

En cas de décès de l'affilié, la veuve survivante reçoit 60 % de la pension de retraite à laquelle l'affilié avait droit ou était en train d'acquérir le droit, à son décès.

Régime de retraites 2000 (RP 2000) (concerne le segment Asset Management)

Des rentes de collaborateurs (pensions de retraite, pensions de retraite anticipée, rentes d'invalidité) ainsi que des rentes de survivants (rentes de conjoint, rentes d'orphelin) sont accordées.

Une pension de retraite est accordée à partir de 65 ans révolus ; une pension de retraite anticipée est versée à partir de 60 ans révolus dès lors qu'une pension de retraite découlant de l'assurance de rentes légale est sollicitée en tant que rente complète.

Pour chaque année civile complète de la durée de service donnant droit à pension, l'entreprise constitue une charge de retraite à hauteur de 4 % du revenu donnant droit à pension.

Les prestations de retraite annuelles sont calculées par la conversion actuarielle de la charge de retraite en modules annuels de rente et leur addition sur l'ensemble de la durée de service donnant droit à pension jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les prestations de prévoyance en cours sont augmentées chaque année de 1 %.

Les collaborateurs qui n'ont pas opté pour le régime de retraite 2000 sont couverts selon un des régimes de pension suivants :

- **Régime de pension de HYPO-INVEST du 17 août 1993 (VOHI) / régime de pension de la société Allfonds Gesellschaft für Investmentanlage mbH (VOAI) :**

Des pensions correspondant aux critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société HYPO Capital Management Investmentgesellschaft mbH :

Dans le cadre de son régime de retraite entré en vigueur le 17 août 1993, la société accorde de manière juridiquement contraignante à tous les collaborateurs qui entrent ou sont entrés après le 1<sup>er</sup> janvier 1990, après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente d'incapacité de travail ou de gain et une rente de survivant.

Le montant des prestations dépend de la durée de service imputable après l'âge de 18 ans révolus (au plus tôt à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1993), du revenu ouvrant droit à retraite, du taux personnel en pourcentage et de la dotation supplémentaire annuelle.

Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,5 % de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60 % de la pension de retraite que l'affilié a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) :**

À l'accomplissement des conditions de prestations applicables et après l'expiration d'un délai d'attente de cinq ans, une pension de retraite ou une pension de retraite anticipée, une rente d'invalidité, une rente de veuf ou de veuve ou une rente d'orphelin est accordée. En conséquence, la société constitue pour chaque année civile pleine de la durée de service donnant droit à retraite une charge de retraite s'élevant à 3 % du revenu ouvrant droit à pension. Cette charge de retraite annuelle est multipliée par le taux de conversion correspondant à l'âge atteint durant la même année civile et donne ainsi le module annuel de rente correspondant. Le total de ces modules de rente donne le montant de la rente en cas de retraite à 65 ans et en cas d'invalidité. Pour une pension de retraite anticipée, cette somme est réduite de 0,5 % pour chaque mois de sollicitation anticipée avant d'atteindre la limite d'âge fixée à 65 ans. Les rentes de veuf et de veuve s'élèvent à 60 %, les rentes d'orphelin de père ou de mère à 12 %, les rentes d'orphelin de père et de mère à 20 % du montant atteint par le module.

En vertu de la réglementation transitoire, les collaborateurs venant de la Hypo-Bank et de la société Allfonds Management reçoivent, en plus de la rente par module, un module de base pour leurs années de services antérieures. Ce module de base est dynamisé proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

- **Régime de pension pour les collaborateurs de la société Crédit Suisse (Allemagne) SA (VOSK) :**

Des pensions selon les critères suivants sont accordées aux collaborateurs de l'ancienne société Crédit Suisse (Allemagne) SA :

Après l'expiration d'un délai d'attente de dix ans, l'entreprise accorde à tous ses collaborateurs régulièrement employés, qui entretiennent une relation de travail non résiliée lors de l'entrée en vigueur du régime de pension et qui n'ont pas encore atteint 50 ans révolus lors de leur entrée dans la banque, une pension de retraite (après 65 ans révolus), une pension de retraite anticipée, une rente en cas d'incapacité de travail et de gain et une rente de survivant.

Le montant des prestations dépend des années de service imputables ainsi que du revenu ouvrant droit à retraite. Pour chaque année de service accomplie après le 1<sup>er</sup> janvier 1990, 0,2 % du revenu ouvrant droit à retraite est accordé à titre de droit à la rente. Sur le montant du revenu ouvrant droit à retraite qui dépasse la limite de calcul des cotisations, une rente de 1,2 % est accordée en plus pour chaque année de service imputable. Au total, 35 années de service au maximum sont imputables pour le montant de la rente. Pour les années de service avant le 1<sup>er</sup> janvier 1990, les montants supplémentaires applicables sont ceux des anciens régimes de pension. L'acquis au 31 décembre 1989 est conservé en montant exprimé en pourcentage du revenu ouvrant droit à retraite.

Pour le calcul du montant de la pension de retraite anticipée, les années de service imputables ne sont prises en compte que jusqu'au moment de la sollicitation de la pension de retraite anticipée. La pension de retraite calculée de la sorte est réduite de 0,5 % de sa valeur sur la durée de la perception de la rente pour chaque mois de perception avant l'âge de 65 ans révolus. La réduction ne peut cependant dépasser 20 %.

Pour le calcul du montant des pensions en cas d'incapacité de travail ou de gain, on ajoute aux années de service imputables effectuées à la survenue du cas de prévoyance les années de service qui manquent encore au collaborateur jusqu'à ce qu'il atteigne l'âge de 55 ans révolus.

La rente de veuf ou de veuve s'élève à 60 % de la rente que l'affilié décédé a ou aurait perçue s'il avait été invalide au moment de son décès.

- **Régime de pension de la Société Générale – Alsacienne de Banque & Co.**

Les pensions de retraite sont accordées en cas d'incapacité de travail ou de gain au sens de l'assurance légale de rentes ou lorsque la limite d'âge fixée est atteinte (65 ans révolus). À titre de pension de retraite, le collaborateur reçoit pour chaque année de service accomplie et chaque mois complet accompli jusqu'à 65 ans 0,4 % des rémunérations ouvrant droit à retraite plus 1,5 % du montant des rémunérations ouvrant droit à retraite dépassant la limite de calcul des cotisations dans l'assurance de rentes légale. Le maximum imputable est cependant de 40 ans. La rente pour incapacité de travail ou de gain est égale au droit à une pension de retraite pouvant être atteint jusqu'au jour de départ normal à la retraite (période supplémentaire).

En cas de sollicitation de la rente de vieillesse anticipée, une déduction de 0,5 % pour chaque mois de sollicitation anticipée est opérée sur la pension de retraite, jusqu'à concurrence maximale de 12 %.

La pension de retraite pour veuf ou veuve s'élève à 60 % de la retraite du conjoint décédé.

#### - **Total Compensation (TC) – Contrats particuliers**

Pour les collaborateurs bénéficiant de contrats particuliers TC, les droits à une rente professionnelle acquis jusqu'au passage à un contrat TC sont conservés.

Un éventuel module de base au sens du régime de pension pour engagements de retraite relevant de contrats individuels (VOAM) est augmenté proportionnellement à l'évolution personnelle du revenu ouvrant droit à pension.

Un éventuel module de départ au sens du régime de retraite 95/98 (RP95/RP98) ou du RP 2000 s'accroît jusqu'au départ conformément aux augmentations conventionnelles survenues depuis le calcul du module de départ du groupe tarifaire supérieur dans le secteur bancaire privé.

Les modules de rentes acquis jusqu'au moment du passage du VOAM, du RP95/5P98 ou RP 2000 à un contrat TC en plus d'un éventuel module de base ou de début sont également conservés.

En cas de perception de la pension de retraite anticipée, le droit à pension atteint est réduit de 0,5 % pour le VOAM ou pour le RP 2000 pour chaque mois de perception entamé avant l'âge de 65 ans révolus.

#### - **Deferred Compensation**

Certaines personnes ont des conventions au titre de contrats individuels portant sur la conversion de revenus en espèces en prestations de prévoyance professionnelle :

En cas d'engagements selon le modèle RP 2000 (principe d'assurance), le montant de la pension est déterminé par la conversion actuarielle de la charge de retraite annuelle en augmentations annuelles du droit à pension (« modules de rentes ») et leur addition jusqu'à la survenue du cas de prévoyance. Les modules de rentes se calculent en multipliant la charge de retraite annuelle par le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint. En cas de perception anticipée de la pension de retraite avant 65 ans, le droit à rente atteint au départ à la retraite diminue de 0,5 % pour chaque mois entamé de la perception de la retraite anticipée avant l'âge de 65 ans révolus.

En cas d'engagements selon le modèle de caisse de pension (principe d'épargne), le montant des prestations de retraite est déterminé en accumulant le capital de retraite produisant intérêts et en y ajoutant la participation à l'excédent. Le capital de retraite existant à la survenue du cas de prévoyance est converti en une prestation de rente viagère par la multiplication avec le taux de conversion déterminant pour l'âge atteint.

## AUTRES AVANTAGES À LONG TERME ACCORDÉS AU PERSONNEL

Les autres avantages à long terme accordés aux salariés du Groupe regroupent les comptes épargne-temps et les primes d'ancienneté. Il s'agit en l'occurrence d'autres avantages du personnel (excepté les avantages postérieurs à l'emploi et les avantages de fin de contrat de travail) qui ne sont pas payables en intégralité dans les douze mois suivant la fin de la période au cours de laquelle la prestation de travail y afférente a été fournie.

La Société n'enregistre pas d'autres avantages à long terme accordés à ses salariés ou peut négliger leur comptabilisation, leur montant étant minime. Elle verse uniquement une prime d'ancienneté aux salariés concernés (3 collaborateurs chez SGSS, 34 collaborateurs chez ALD LF), soit au total 9 KEUR au 31.12.2018 chez SGSS et 53,7 KEUR chez ALD LF.

## RAPPROCHEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS INSCRITS AU BILAN

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
A - Valeur actualisée des engagements financés	17 035
B - Juste valeur des actifs du régime et des actifs distincts	1 610
<b>C = A - B Solde des régimes financés</b>	<b>15 425</b>
D - Valeur actualisée des engagements non financés	0
E - Effets de la limitation des actifs du régime	0
<b>C + D + E = Solde net inscrit au bilan</b>	<b>15 425</b>

## COMPOSANTS DES COÛTS DES RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	433
Cotisations versées par les salariés	0
Coût des services passés/réductions	0
Liquidations de régimes	0
Intérêts nets	264
Transfert d'actifs pas encore comptabilisés	0
<b>A - Éléments inscrits au résultat d'exploitation</b>	<b>696</b>
Produit attendu sur actifs du régime	(155)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	(81)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	0

Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	0
Effet de la limitation des actifs du régime	0
<b>B - Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>(236)</b>
<b>C = A + B Somme des éléments de charges des régimes à prestations définies</b>	<b>461</b>

Au 31.12.2018, la juste valeur des actifs du régime est imputable aux fonds d'actions à hauteur de 225 KEUR et aux fonds obligataires pour un montant de 1 385 KEUR.

## VARIATIONS DE LA VALEUR ACTUALISÉE DES ENGAGEMENTS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>16 993</b>
Coût des services rendus au cours de l'exercice, y c. charges sociales	433
Cotisations versées par les salariés	0
Coût des services passés/réductions	0
Liquidations de régimes	0
Intérêts nets	295
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses démographiques	(117)
Gains et pertes actuariels dus aux variations des hypothèses économiques et financières	0
Gains et pertes actuariels liés à l'expérience	(352)
Conversion de change	0
Prestations de retraite versées	(200)
Variation du périmètre de consolidation	0
Transferts et autres	(15)
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>17 036</b>

## VARIATIONS DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DU RÉGIME ET DES ACTIFS DISTINCTS

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
<b>Solde au 1<sup>er</sup> janvier</b>	<b>1 643</b>
Produit attendu sur actifs du régime	31
Produit attendu sur actifs distincts	0
Gains et pertes actuariels en relation avec les actifs du régime	(64)
Conversion de change	0
Cotisations versées par les salariés	0
Cotisations versées par l'employeur	0
Prestations de retraite versées	0

Variation du périmètre de consolidation	0
Transferts et autres	0
<b>Solde au 31.12.2018</b>	<b>1 610</b>

#### Analyse de sensibilité de l'engagement financier

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
Taux d'actualisation -0,5 % :	1 543
Taux d'actualisation +0,5 % :	(1 300)
Taux d'inflation +0,5 % :	303
Augmentation de salaire +0,5 % :	23

#### Produits réels découlant des actifs du régime et des actifs distincts :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
Actifs du régime	20
Actifs distincts	0

## NOTE 10 – IMPÔTS

Suite à la conclusion du contrat de transfert des bénéficiaires du 7 septembre 2016 entre la Société Générale Effekten GmbH (société affiliée) et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort (société dominante), il existe, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2016, un rapport d'affiliation fiscale concernant l'impôt sur les bénéfices entre la SGE et la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort. En raison de ce rapport d'affiliation fiscale, la Société Générale Effekten ne fait plus figurer les impôts différés dans ses comptes, excepté les gains et pertes liés à la réévaluation des régimes de retraite à prestations définies et comptabilisés directement en capitaux propres.

Les actifs d'impôts comprennent des impôts payés d'avance à l'administration fiscale et pour lesquels les sociétés ont droit au remboursement des montants versés en trop.

## NOTE 11 – CAPITAUX PROPRES

Au 31 décembre 2018, le Groupe dispose de capitaux propres d'un montant de -23,43 millions d'euros. Ceux-ci se composent du capital souscrit de 26 KEUR (1<sup>er</sup> janvier 2018 : 26 KEUR) ainsi que du report de bénéfices de la SGE de 1,1 million d'euros, établi d'après les dispositions du droit commercial. À ceci s'ajoutent les réserves consolidées de -89,5 millions d'euros et le résultat annuel consolidé d'un montant de 67 millions d'euros.

Les sociétés individuelles détiennent dans l'ensemble des capitaux propres positifs ; autrement dit, le statut des capitaux propres négatifs est justifié par les réserves consolidées. Celles-ci se composent essentiellement de facteurs de consolidation, tels que l'élimination des participations consolidées et des stocks de capitaux propres correspondants ainsi que le transfert des bénéfices des filiales. Étant donné que les valeurs comptables des participations dépassent - si l'on tient compte des réserves latentes - les capitaux propres inscrits au bilan des sociétés transférées, ceci conduit à une réduction des réserves du groupe dans les comptes consolidés établis selon les IFRS. La solidité des valeurs comptables des participations a été contrôlée dans le cadre des comptes individuels de la Société Générale Effekten GmbH pour l'exercice 2018.

La situation de trésorerie du Groupe n'est pas influencée par les capitaux propres négatifs.

Les variations des capitaux propres pendant l'exercice sont présentées dans le tableau d'évolution des capitaux propres consolidés.

Les différentes sociétés du Groupe gèrent leurs besoins en capitaux propres en relation étroite avec la maison mère du Groupe.

La filiale BDK gère ses besoins en capitaux propres en fonction des exigences prudentielles de capital.

## AUTRES INFORMATIONS

---

### NOTE 12 – INFORMATION SECTORIELLE

---

Tel que décrit ci-après, le Groupe dispose de trois segments opérationnels qui représentent les domaines d'activité stratégiques du Groupe. Ces segments offrent différents produits et services et sont gérés séparément les uns des autres. Le récapitulatif ci-après décrit les domaines d'activité de chaque segment opérationnel du Groupe.

<b>Segments opérationnels</b>	<b>Domaines d'activité</b>
Global Banking and Investor Solutions	Le domaine d'activité de ce segment est l'émission de warrants et de certificats via la maison mère du groupe Société Générale Effekten GmbH. Les warrants et certificats sont vendus aux parties contractantes qui sont toutes des filiales à 100 % de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère elle-même.
Financial Services to Corporates and Retails	Ce segment regroupe toutes les activités entrant dans le cadre d'une société de leasing indépendante des constructeurs. Ceci comprend notamment l'offre, à des concessionnaires automobiles et à leurs clients, de solutions de financement et de prestations de services sur tout ce qui a trait à l'automobile. L'éventail de produits couvre tous les processus financiers pertinents pour un concessionnaire automobile, tels que financement des ventes et leasing, financement des achats et assurances. De plus, ce segment propose aussi aux concessionnaires automobiles des solutions informatiques intelligentes, telles que des services web et un système POS conçu par ses soins.
Asset Management	Le domaine d'activité de ce segment comprend la gestion de fonds de placement dans le cadre du « modèle KVG » et l'internalisation de l'administration des fonds d'autres sociétés de gestion de capitaux. Des placements directs continuent d'être administrés. Ces prestations de services sont fournies essentiellement aux clients européens.

---

(en KEUR)	Global Banking and Investor Solutions		Financial Services to Corporates and Retails		Asset Management		Groupe	
	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017
Produit net bancaire	(2 638)	(2 992)	165 064	159 931	31 022	28 627	193 448	185 566
Frais administratifs	161	162	(78 513)	(75 367)	(41 998)	(41 465)	(120 350)	(116 670)
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(2 830)</b>	<b>86 551</b>	<b>84 564</b>	<b>(10 976)</b>	<b>(12 838)</b>	<b>73 098</b>	<b>68 896</b>
Coût du risque	0	0	(5 781)	(10 996)	0	0	(5 781)	(10 996)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(2 830)</b>	<b>80 770</b>	<b>73 568</b>	<b>(10 976)</b>	<b>(12 838)</b>	<b>66 556</b>	<b>57 900</b>
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	0	17	0	(6)	0	11
<b>Dépréciation de l'écart d'acquisition</b>					(761)		(761)	
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(2 830)</b>	<b>80 770</b>	<b>73 585</b>	<b>(11 737)</b>	<b>(12 844)</b>	<b>66 556</b>	<b>57 911</b>
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Résultat net de toutes les sociétés du périmètre de consolidation</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(2 830)</b>	<b>80 770</b>	<b>73 585</b>	<b>(11 737)</b>	<b>(12 844)</b>	<b>66 556</b>	<b>57 911</b>
Participations ne donnant pas le contrôle	0	0	(638)	112	0	0	(638)	112
<b>Résultat net (part du Groupe)</b>	<b>(2 477)</b>	<b>(2 830)</b>	<b>81 408</b>	<b>73 473</b>	<b>(11 737)</b>	<b>(12 844)</b>	<b>67 193</b>	<b>57 799</b>
Actifs	3 859 920	5 222 139	5 323 736	4 822 342	45 797	44 771	9 229 453	10 089 252
Passifs	4 316 916	5 683 331	4 911 076	4 409 924	24 823	25 796	9 252 815	10 119 051

Les écarts des actifs et passifs des segments présentés ci-dessus par rapport à ceux comptabilisés au bilan des entreprises individuelles résultent de la situation de consolidation.

## NOTE 13 – AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

<i>(en KEUR)</i>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Loyers	(3 072)	(2 577)
Impôts	(132)	(542)
Informatique & Télécom	(15 348)	(15 873)
Conseil	(12 771)	(11 496)
Autres	(20 786)	(21 175)
<b>Total</b>	<b>(52 109)</b>	<b>(51 663)</b>

Les amortissements ordinaires (2,8 millions d'euros) sont également contenus dans les autres frais administratifs.

## NOTE 14 – PROVISIONS

Les provisions inscrites au bilan au 31 décembre 2018 regroupent pour l'essentiel les provisions pour avantages du personnel et les provisions pour risques. Les éventuelles conséquences de la constitution de ces provisions sont de courte durée (12 mois). Les dettes résultant des prestations versées au personnel sont marquées par une certaine incertitude en raison de leur date de début incertaine.

Ventilation des principales provisions à la date de clôture des comptes :

<i>(KEUR)</i>	<b>Provisions au 01.01.2018</b>	<b>Dotations</b>	<b>Reprise</b>	<b>Dotations nettes</b>	<b>Utilisation</b>	<b>Autres variations</b>	<b>Provisions au 31.12.2018</b>
Provisions pour risque de crédit des engagements hors bilan (cf. Note 4.8)	716	97	(111)	(14)	0	0	702
Provisions pour avantages du personnel (cf. Note 9)	15 408	813	(337)	476	0	(211)	15 673
Autres provisions	1 752	259	(1 382)	(1 123)	0	11	640
<b>Total</b>	<b>17 876</b>	<b>1 169</b>	<b>(1 830)</b>	<b>(661)</b>	<b>0</b>	<b>(200)</b>	<b>17 015</b>

Dans le cadre du processus de gestion des risques, l'inventaire des risques est mis à jour au moins une fois par an et comprend toutes les catégories de risques essentielles pour BDK / ALD LF.

## NOTE 15 – TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

---

Le tableau suivant présente les actifs et passifs découlant de transactions en monnaie étrangère :

(en KEUR)	31.12.2018	
	Actifs	Passifs
SEK	184 353	184 353
GBP	21 433	21 433
USD	1 628	1 628
Autres devises	4 068	4 068
<b>Total</b>	<b>211 483</b>	<b>211 483</b>

Durant l'exercice 2018, des transactions en monnaie étrangère ont été conclues pour un montant de 205 KEUR, dont 107 KEUR en USD et 98 KEUR en SEK. Tous les actifs et passifs découlant de transactions en monnaie étrangère doivent être enregistrés au poste du bilan « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » à la date de clôture des comptes.

## NOTE 16 – DIVIDENDES VERSÉS

---

Les associés minoritaires Beteiligungsgesellschaft des Kfz-Gewerbes mbH et Techno Versicherungsdienst GmbH participent au capital de la Bank Deutsches Kraftfahrzeuggewerbe GmbH qui appartient au Groupe. Lors de l'exercice 2018, ces associés ont bénéficié d'une distribution de bénéfices d'un montant de 265 KEUR pour l'exercice 2017.

## NOTE 17 – AUTRES ENGAGEMENTS FINANCIERS

---

Outre les dettes enregistrées au bilan, le Groupe compte aussi d'autres engagements financiers hors bilan, découlant d'opérations sur certificats, de promesses de crédit irrévocables et de contrats de services. Les différentes échéances sont présentées dans le tableau suivant.

(en KEUR)	31.12.2018
Échéance à un an au plus	129 688
Échéance de un à cinq ans	110 057
Échéance à plus de cinq ans	10 000
<b>Total</b>	<b>249 745</b>

## NOTE 18 – INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

---

Concernant l'organisation générale de la gestion des risques, nous renvoyons aux précisions fournies dans le rapport de gestion du Groupe au 31 décembre 2018.

## RISQUES DE CONTREPARTIE

Aperçu des risques de contrepartie par poste du bilan sur la base des valeurs comptables :

<i>(en KEUR)</i>	<b>31.12.2018</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3 930 006
Prêts et créances sur les établissements de crédit	189 534
Prêts et créances sur la clientèle	3 968 578
Actifs d'impôts	2 857
Créances de location-financement	452 370
Autres actifs	122 928
<b>Total</b>	<b>8 666 273</b>

En outre, il existe également des promesses de crédit irrévocables d'un montant nominal de 164 097 KEUR.

Les principaux risques de contrepartie résultent exclusivement du segment Financial Services to Corporates and Retails.

Dans l'estimation des exigences prudentielles de fonds pour le calcul des actifs pondérés en fonction des risques (Risk Weighted Assets, RWA) ainsi que de la perte attendue (Expected Loss, EL), c.-à-d. la perte qui pourrait survenir au regard de la qualité de la transaction, de la solidité de la contrepartie et de toutes les mesures qui ont été prises pour atténuer le risque, les pondérations RWA sont attribuées en fonction des catégories de clients.

La « Credit-Value at Risk » (valeur en risque de crédit) avec un niveau de confiance de 99,90 % au 31 décembre 2018 se présente comme suit :

<i>en MEUR</i>	<b>Financement des ventes</b>			
	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	3 235,65	15,53	43,49	59,02
Clients professionnels	510,01	6,36	13,74	20,11
<b>Portefeuille global</b>	<b>3 745,66</b>	<b>21,90</b>	<b>57,23</b>	<b>79,13</b>

## Financement des concessionnaires

<i>en MEUR</i>	EAD	Perte attendue	Perte inattendue	Credit Value at Risk
Sans garantie du fabricant	168,79	9,59	4,70	14,28
Avec garantie du fabricant	105,36	0,97	7,18	8,15
<b>Portefeuille global</b>	<b>274,15</b>	<b>10,56</b>	<b>11,88</b>	<b>22,44</b>

<i>en MEUR</i>	EAD	Perte attendue	<b>Leasing</b> Perte inattendue	Credit Value at Risk
Clients particuliers	206,42	1,26	5,18	6,44
Clients professionnels	824,22	4,64	18,50	23,14
<b>Portefeuille global</b>	<b>1 030,64</b>	<b>5,90</b>	<b>23,68</b>	<b>29,58</b>

En ce qui concerne le financement des concessionnaires, le portefeuille vendu sans recours au sein du Groupe n'est pas pris en compte dans le calcul.

Le portefeuille du Groupe dans le financement des ventes se répartit entre les clients particuliers et les clients professionnels. Les petites entreprises ainsi que les indépendants sont enregistrés comme clients professionnels. Suite à une large diversification, nous présentons des risques individuels relativement réduits. Environ 90 % de nos contrats de prêt représentent un volume de crédit allant jusqu'à 25 000 EUR.

Pour ce qui est du financement des achats, nous comptons 1 350 engagements de crédit, les 363 emprunteurs les plus importants représentant une part de 75 % du volume de crédit.

## RISQUES DE MARCHÉ

Tous les risques de marché découlant de warrants et de certificats émis sont entièrement couverts par des opérations de couverture conclues avec la Société Générale S.A, Paris. Par conséquent, la Société n'est pas soumise à des risques de variation des prix, ni à des risques de change pas plus qu'à des risques de variation du taux d'intérêt.

Les risques de marché découlant des opérations de location du Groupe comprennent essentiellement les risques de valeur résiduelle pris en charge par le Groupe. Durant l'exercice 2018, le risque de valeur résiduelle a été pris en charge pour 60 % des nouveaux contrats (54 % l'année précédente). Ainsi, la part des véhicules pour lesquels le risque de valeur résiduelle est supporté s'élève à 55 % du volume de portefeuille (année précédente : 52 %). Si les risques de valeur résiduelle sont pris en charge, il existe alors en général un contrat de location simple et celui-ci n'entraîne pas l'inscription au bilan d'un instrument financier. Si le risque de valeur résiduelle est couvert (en règle générale par des garanties ou des accords de rachat conclus avec les concessionnaires), une classification des contrats de location-financement a lieu et, de ce fait, l'inscription au bilan d'un instrument financier. L'instrument financier proprement dit n'est cependant soumis à aucun risque du marché mais uniquement à d'éventuels risques de défaut de garanties.

## RISQUE D'ILLIQUIDITÉ

Le Groupe se refinance pour l'essentiel par l'intermédiaire d'entreprises du groupe supérieur. Les principes et les règles valables pour la gestion du risque d'illiquidité sont fixés au niveau des instances de la Société Générale S.A..

Au 31 décembre 2018, il existait avec la succursale de la Société Générale S.A. à Francfort une ligne de crédit non utilisée de la SG Effekten GmbH d'un montant de 10 millions d'euros ainsi que des lignes de crédit d'un montant de 6 189 millions d'euros, dont 1 411 millions d'euros n'ont pas été utilisés, dans le segment Financial Services to Corporates and Retails.

L'objectif prioritaire de la gestion du risque d'illiquidité est de garantir le refinancement des activités du Groupe à des coûts optimaux, tout en gérant le risque d'illiquidité et en respectant les prescriptions légales. Le système de gestion des liquidités permet la création d'une structure cible composée d'actifs et de passifs pour le bilan et conforme à la propension au risque définie par le conseil d'administration.

- La structure des actifs doit permettre aux domaines d'activité de développer leur activité sans dépenser trop de liquidités et en accord avec la structure de la valeur cible des passifs. Ce développement doit veiller à respecter les limites de liquidités fixées au sein du Groupe (dans le cas d'un scénario statique ou extrême) et tenir compte des exigences prudentielles.
- La structure des passifs dépend de la capacité des domaines d'activité à emprunter des fonds auprès d'établissements de crédit et de clients ainsi que de la capacité du Groupe à emprunter durablement des fonds sur les marchés en tenant compte de sa propension au risque. Le système de gestion s'appuie sur une mesure et limitation des impasses de liquidité des domaines d'activité dans des scénarios de référence ou des situations extrêmes, de leur besoin de financement auprès du Groupe, des emprunts contractés par le Groupe sur le marché, des actifs appropriés disponibles et de la contribution des domaines d'activité aux chiffres clés prudentiels.
- Dans le cadre de l'exécution de leurs activités, les domaines d'activité doivent tenir compte d'impasses statiques survenant en cas de manques de liquidités ou de moindres liquidités en s'adressant au service central de trésorerie de la maison mère. Celle-ci peut, le cas échéant, maintenir une position de conversion / conversion inverse, qu'elle doit surveiller et gérer dans le cadre des limites de risques qui lui sont imposées.
- Les stress-tests internes de liquidités déterminés sur la base de scénarios systémiques, spécifiques ou combinés sont suivis par la maison mère. Ils servent à garantir que l'horizon temporel fixé par le conseil d'administration pour la pérennité de l'entreprise soit respecté et à calibrer le montant de la réserve de liquidité. Ils s'accompagnent d'un plan d'urgence (Contingency Funding Plan) qui prévoit les mesures à prendre en cas de crise de trésorerie.
- Les besoins de financement des domaines d'activité (à court et long terme) sont limités selon les objectifs concernant l'évolution des activités et en fonction des capacités et des objectifs du Groupe à emprunter des capitaux extérieurs.
- Un plan de refinancement à long terme est établi pour couvrir les futurs remboursements et financer la croissance des domaines d'activité.
- Les ressources financières à court terme du Groupe sont dimensionnées de manière à pouvoir financer les besoins à court terme des domaines d'activité sur les horizons prévus pour la gestion de

placement et dans le cadre des obligations applicables à l'activité. Tel que mentionné ci-dessus, elles sont dimensionnées en fonction de la réserve de liquidité, côté actif, de l'horizon de survie fixé dans des conditions extrêmes et de l'objectif fixé pour les ratios prudentiels de liquidité (LCR/NSFR).

- Enfin, les frais de liquidité sont limités par l'échelle interne de refinancement. Les financements attribués aux domaines d'activité leur sont facturés sur la base d'échelles qui reflètent les frais de liquidité du Groupe. Ce système a pour objectif d'optimiser l'utilisation de sources de financement externes par les domaines d'activité. Il sert à gérer l'équilibre du financement dans le bilan.

D'après l'estimation des différentes sociétés du Groupe et du point de vue du groupe Société Générale Effekten GmbH, aucun risque d'illiquidité n'est relevé actuellement pour le Groupe.

Au 31 décembre 2018, les créances et dettes du Groupe présentent les échéances suivantes :

#### Créances :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	<b>31.12.2018</b>
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	693 294	663 997	651 387	402 066	1 519 261	3 930 005
Créances sur les établissements de crédit au coût amorti	161 434	10 450	13 400	4 250	0	189 534
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	522 953	1 013 936	2 366 040	65 649	0	3 968 578
Créances de location-financement	31 779	111 230	308 987	374	0	452 370
Autres actifs	163 795	150 505	371 294	3 373	0	688 967
<b>Total des créances</b>	<b>1 573 256</b>	<b>1 950 118</b>	<b>3 711 108</b>	<b>475 712</b>	<b>1 519 261</b>	<b>9 229 455</b>

#### Dettes :

<i>(en KEUR)</i>	jusqu'à 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans	Échéance indéterminée	<b>31.12.2018</b>
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	621 853	663 676	650 095	399 243	1 521 250	3 856 117
Dérivés de couverture	1 712	0	0	0	0	1 712
Dettes représentées par un titre	162 056	336 122	587 862	0	0	1 086 040
Dettes envers les établissements de crédit	438 977	920 587	2 542 420	206 110	0	4 108 094
Dettes envers la clientèle	1 317	0	0	0	0	1 317
Autres dettes	113 932	27 746	47 832	10 024	0	199 534
<b>Total des dettes</b>	<b>1 339 847</b>	<b>1 948 131</b>	<b>3 828 209</b>	<b>615 377</b>	<b>1 521 250</b>	<b>9 252 814</b>

## NOTE 19 – TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ET LES PERSONNES LIÉES

---

Sont considérées comme des parties liées au Groupe conformément à l'IAS 24 les personnes physiques ainsi que les entreprises que le Groupe contrôle ou sur lesquelles il peut exercer une influence notable ou par lesquelles le Groupe lui-même est contrôlé ou influencé notablement.

Les parties liées au Groupe sont notamment :

- des personnes occupant une position clé ainsi que leurs membres proches de la famille
- la société mère supérieure, à savoir la banque Société Générale, ainsi que les entreprises du même groupe
- les entreprises du même groupe de la Société Générale Effekten GmbH (filiales)

### TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES LIÉES OCCUPANT UNE POSITION CLÉ

Les gérants de la SG Effekten GmbH sont considérés comme des membres occupant une position clé dans la société. Jusqu'au 31 décembre 2018, ils ont perçu une rémunération de 21,6 KEUR comme prestations à brève échéance pour l'année précédente. Au 31 décembre 2018, les dettes de salaires dus aux gérants s'élèvent à 21,6 KEUR.

Les gérants actuels Madame Françoise Esnouf, Monsieur Helmut Höfer et Monsieur Rainer Welfens sont des employés de la Société Générale S.A., succursale Francfort sur-le-Main (maison mère de la Société Générale Effekten GmbH).

### TRANSACTIONS AVEC DES FILIALES

Au cours de l'exercice 2018, des transactions avec des filiales n'ont pas eu lieu, mis à part le règlement de la dette d'un montant de 13 423 KEUR par la Société Générale Effekten GmbH envers la Société Générale Securities Services GmbH et le versement de la créance d'un montant de 69 028 KEUR, dans le cadre du contrat de transfert des bénéficiers pour l'année 2017.

### TRANSACTIONS AVEC DES ENTREPRISES DU MÊME GROUPE

La Société Générale Effekten GmbH est une filiale à 100 % de la Société Générale Francfort, succursale de la Société Générale S.A. Paris. Pour cette raison, elle est intégrée entièrement dans les comptes consolidés de cette dernière. La Société Générale Effekten GmbH a pour objet l'émission de warrants et de certificats qui sont vendus entièrement à la maison mère Société Générale S.A., Paris, à la Société Générale Option Europe S.A., Paris, à la succursale de la Société Générale à Madrid ainsi qu'à l'inora LIFE Limited, Dublin. Toutes les parties contractantes sont des filiales à 100 % de la Société Générale S.A., Paris, ou la maison mère proprement dite. S'agissant des warrants et certificats émis, la Société effectue des opérations de couverture avec la Société Générale S.A., Paris.

Un aperçu des entreprises consolidées et non consolidées de la Société Générale Effekten GmbH figure dans l'exposé du périmètre de consolidation (cf. Note 2).

### Transactions avec des entreprises du même groupe

<i>(en KEUR)</i>	<b>Soldes au 31.12.2018</b>	Soldes au <b>31.12.2017</b>
Actif	4 422 274	5 355 418
Passif*	7 096 364	8 117 671
Charges	(2 407 221)	3 338 491
Produits	2 090 502	-3 340 474

\*Les placements auprès de tiers sont calculés séparément des montants inscrits au passif.

## NOTE 20 – OPÉRATIONS FIDUCIAIRES

Outre les opérations inscrites au bilan, le Groupe agit dans le cadre d'un contrat fiduciaire avec l'associée unique Société Générale S.A., Paris. Dans le cadre de cette activité fiduciaire, la Société Générale Effekten GmbH se charge de l'émission d'instruments de dettes en nom propre et pour le compte de la Société Générale S.A., Paris. Les certificats émis dans le cadre d'opérations fiduciaires sont couverts par des opérations de couverture de même montant. La Société n'ayant pas le pouvoir de disposer de ces montants, aucune comptabilisation correspondante ne figure au bilan. Le volume des opérations fiduciaires évaluées à la juste valeur s'élève à 583 582 KEUR le jour de la clôture des comptes.

## NOTE 21 – RÉMUNÉRATIONS DE LA DIRECTION

La SG Francfort a perçu 600 EUR par mois pour l'activité de chaque gérant, le total de leurs rémunérations durant l'exercice 2018 s'élevant donc à 21 600 EUR.

## NOTE 22 – HONORAIRES DE VÉRIFICATION

Les honoraires versés pour la vérification des comptes consolidés, en tenant compte des entreprises intégrées dans les comptes consolidés, et comptabilisés comme charges dans l'exercice 2018 s'élèvent à

- 553 KEUR pour les prestations de vérification des comptes
- 72 KEUR pour d'autres prestations de certification
- 0 KEUR pour les prestations de conseil fiscal
- 45 KEUR pour prestations diverses.

Les autres prestations de certification ont occasionné des dépenses engagées pour un rapport ISAE 3402.

Les prestations diverses ont engendré des dépenses pour la vérification de concepts spécialisés relatifs au règlement PRIIPS et pour l'établissement d'une expertise d'achat d'un fonds.

En outre, une vérification accompagnant le projet de mise en œuvre de l'IFRS 9 a été effectuée au niveau du segment Financial Services to Corporates and Retails durant l'exercice 2018.

## NOTE 23 – ÉVÉNEMENTS ESSENTIELS ULTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE DES COMPTES

---

Aucun autre événement ayant une incidence majeure sur l'actif, les résultats et la situation financière de la Société n'a eu lieu depuis la date d'établissement du rapport. Le 11 février 2019, la Société Générale a obtenu l'autorisation de l'office des cartels de racheter le domaine d'activité EMC de la Commerzbank. Celui-ci compte l'émission et le marketmaking de produits de trading et de placement structurés, la marque ComStage de fonds indiciels négociés en bourse ainsi que la plateforme de marketmaking associée. Les places boursières concernées sont celles de Francfort, Londres, Hong Kong, Paris, Luxembourg et Zurich. La possibilité pour la Société Générale Effekten GmbH d'intégrer les produits faisant partie du domaine EMC est encore en cours d'examen.

Francfort sur-le-Main, le 30 avril 2019

La Direction

---

Françoise Esnouf

---

Helmut Höfer

---

Rainer Welfens

## **Certification des représentants légaux**

Nous assurons en notre âme et conscience que les comptes consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, conformément aux principes comptables à appliquer, et que le rapport de gestion du Groupe présente l'évolution des affaires, y compris le résultat d'exploitation, et la situation du Groupe de manière à en donner une image correspondant à la situation réelle, et décrit les principales chances et les risques majeurs liés à l'évolution future du Groupe.

Francfort sur-le-Main, le 30 avril 2019

La direction

Société Générale Effekten GmbH

---

Françoise Esnouf

---

Helmut Höfer

---

Rainer Welfens

**CERTIFICATION DES COMPTES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
INDÉPENDANT**

À l'attention de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main

***NOTE CONCERNANT LA VÉRIFICATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ET DU  
RAPPORT DE GESTION DU GROUPE***

**Opinions d'audit**

Nous avons vérifié les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main, et de ses filiales (le Groupe) - comprenant le bilan consolidé au 31 décembre 2018, l'état du résultat global consolidé, l'évolution des capitaux propres consolidés et le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018 ainsi que l'annexe aux comptes consolidés, y compris un résumé des méthodes comptables significatives. En outre, nous avons vérifié le rapport de gestion du Groupe de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main, pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

Compte tenu des conclusions auxquelles nous sommes parvenus lors de notre vérification

- les comptes consolidés ci-joints satisfont, sur tous les points essentiels, aux normes internationales d'information financière (IFRS), telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et aux dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après le § 315e al. 1 du HGB, et donnent une image fidèle de l'actif et de la situation financière du Groupe au 31 décembre 2018 ainsi que de ses résultats pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, en respectant lesdites dispositions et
- le rapport de gestion du Groupe ci-joint donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe. Sur tous les points essentiels, ce rapport de gestion du Groupe est en conformité avec les comptes consolidés, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future.

Conformément au § 322 al. 3 phrase 1 du HGB, nous déclarons que notre vérification n'a mené à aucune objection à la régularité des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

### **Base des opinions d'audit**

Nous avons effectué la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe en conformité avec le § 317 du HGB et le règlement de l'UE concernant les commissaires aux comptes (n° 537/2014 ; abrégé ci-après « Règl. UE CC »), en respectant les principes de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW). La responsabilité qui nous incombe en vertu de ces dispositions et principes est décrite en détail dans la partie « Responsabilité du commissaire aux comptes concernant la vérification des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe » de notre certification des comptes. Conformément aux dispositions du droit européen ainsi qu'aux prescriptions du droit professionnel et commercial allemand, nous sommes indépendants des sociétés du Groupe et avons rempli nos autres obligations professionnelles allemandes en conformité avec ces exigences. En outre, nous déclarons conformément à l'article 10 al. 2 let. f) du Règl. UE CC que nous n'avons pas fourni de services d'audit interdits selon l'article 5 al. 1 du Règl. UE CC. Nous sommes d'avis que les justificatifs que nous avons obtenus dans le cadre de la vérification sont suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe.

### **Éléments clés de l'audit pour la vérification des comptes consolidés**

Les éléments clés de l'audit sont les éléments qui, selon notre pouvoir d'appréciation, étaient les plus importants pour notre vérification des comptes consolidés pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Ces éléments ont été considérés dans leur ensemble dans le cadre de notre vérification des comptes consolidés et pris en compte pour former notre opinion d'audit ; nous n'émettons aucune opinion d'audit séparée concernant ces éléments.

Nous présentons ci-après la première application du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss ») dans le cadre de l'application de l'IFRS 9, qui, selon nous, constitue l'élément clé de l'audit.

Nous avons structuré la présentation de cet élément clé de l'audit comme suit:

- a) Description des faits (y compris renvoi aux indications y afférentes dans les comptes consolidés)
- b) Procédure d'audit

**Première application du modèle des pertes de crédit attendues (« expected credit loss ») dans le cadre de l'application de l'IFRS 9**

- a) Les opérations de crédit et de leasing constituent un domaine d'activité essentiel du groupe Société Générale Effekten. Pour évaluer les créances sur la clientèle à des fins comptables, il est nécessaire de recourir régulièrement à des valeurs estimées. Dans les comptes consolidés, des provisions pour pertes de crédit potentielles sont déduites des montants figurant aux postes de l'actif du bilan « Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti », « Créances de location-financement » et « Autres actifs ». En outre, des provisions pour risques de crédit sont comptabilisées au poste du bilan « Provisions ». Un autre critère essentiel des provisions pour risques aux niveaux 1 et 2 selon l'IFRS 9 est l'affectation des instruments financiers aux différents niveaux sur la base de la comparaison du risque de crédit actuel au risque de crédit lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier. Cette affectation conduit à comptabiliser comme provisions pour risques la perte de crédit attendue à un an au niveau 1 ou la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'instrument financier au niveau 2. Les provisions pour risques sont donc déterminées essentiellement par les modèles de définition du transfert de niveaux, les modèles de calcul de la perte de crédit attendue à un an ou de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'instrument financier ainsi que par les paramètres utilisés. Dans les modèles, les principaux paramètres ayant une incidence sur la perte de crédit attendue sont la probabilité de défaut, les créances à recouvrer ainsi que la perte en cas de défaut. Les provisions pour risques au niveau 3 selon l'IFRS 9 se basent sur des hypothèses concernant différents scénarios destinés à déterminer les flux de trésorerie attendus découlant des prêts en souffrance ou de la probabilité estimée de survenance des scénarios correspondants. Les modèles tout comme les paramètres d'évaluation utilisés pour le calcul des provisions pour risques ont une influence significative sur le montant des provisions pour risques. Étant donné que le calcul de ces dernières est soumis à des incertitudes considérables et à d'importantes marges d'appréciation et que la méthode de calcul utilisée en l'occurrence a changé par rapport à l'année précédente en raison de la première application de l'IFRS 9, celle-ci a joué un rôle central dans le cadre de notre vérification.

Les données concernant les provisions pour risques de crédit figurent aux notes « 1 – Bases des comptes consolidés », « 4.4 – Prêts et créances au coût amorti » et « 4.8 – Dépréciations et provisions » de l'annexe aux comptes consolidés.

- Dans le cadre de la vérification des comptes consolidés, nous avons tout d'abord évalué l'efficacité des contrôles internes concernant la saisie, le traitement et l'évaluation de prêts ainsi que le rapport financier relatif aux prêts, en effectuant un contrôle de la structure et du fonctionnement. Ce faisant, nous avons tenu compte de l'organisation correspondante des opérations, y compris des principaux systèmes informatiques et modèles d'évaluation. La vérification de l'évaluation comprenait aussi bien l'appréciation des processus mis en place et des contrôles destinés à identifier des créances douteuses qu'une appréciation des modèles de calcul du transfert entre le niveau 1 et le niveau 2, ainsi qu'une appréciation des modèles utilisés pour le calcul de la perte de crédit attendue à un an ou de la perte de crédit attendue sur la durée de vie de l'instrument financier. Nous avons vérifié, par échantillonnage, la cote de crédit des emprunteurs, les valeurs comptabilisées pour les garanties de prêts et les périodes de réalisation de celles-ci à l'aide de valeurs empiriques de garanties comparables dans le passé. En outre, nous avons évalué la probabilité de survenance des scénarios utilisés pour les prêts de notre échantillon quant à sa plausibilité. Lors de la vérification de l'évaluation des créances et des postes d'opérations sur crédit figurant dans les engagements conditionnels et les autres engagements, nous nous sommes concentrés sur les crédits provisionnés significatifs étant donné qu'ils font l'objet d'importantes marges d'appréciation et que celles-ci peuvent avoir une influence essentielle sur l'évaluation des créances et la constitution de provisions pour risques de crédit. Nous avons estimé la solidité des créances sur la base de prévisions internes au groupe concernant la future situation des résultats et de trésorerie des emprunteurs et évalué le caractère approprié des bases utilisées pour la planification. Nous avons évalué et analysé de manière critique les hypothèses des représentants légaux concernant les différents flux de trésorerie attendus, servant de base aux prévisions, pour les prêts que nous avons vérifiés ou la réalisation des garanties de prêts. En outre, nous avons contrôlé aussi bien l'affectation aux différents niveaux que les pertes attendues calculées pour un échantillon d'instruments financiers évalués au coût amorti.

## **Autres informations**

Les représentants légaux ont la responsabilité des autres informations. Celles-ci comprennent

- le renvoi fait dans la partie E. du rapport de gestion du Groupe à la déclaration non financière consolidée libératoire de la Société Générale S.A., Paris/France conformément au § 315b al. 2 du HGB et
- la certification des représentants légaux concernant les comptes consolidés conformément au § 297 al. 2 phrase 4 du HGB ou celle concernant le rapport de gestion du Groupe conformément au § 315 al. 1 phrase 5 du HGB.

Nos opinions d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe ne s'étendent pas aux autres informations ; en conséquence, nous n'émettons ni une opinion d'audit ni une quelconque autre forme de conclusion d'audit à leur sujet.

Dans le cadre de notre vérification des comptes consolidés, nous avons la responsabilité de lire les autres informations et de juger en l'occurrence si elles

- présentent d'importantes divergences par rapport aux comptes consolidés, au rapport de gestion du Groupe ou aux informations que nous avons acquises lors de la vérification ou
- si elles paraissent comporter par ailleurs de fausses déclarations majeures.

## **Responsabilité des représentants légaux et du comité d'audit concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe**

Les représentants légaux ont la responsabilité d'une part d'établir des comptes consolidés, qui satisfont sur tous les points essentiels aux IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et aux dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après le § 315e al. 1 du HGB, et d'autre part de veiller à ce que les comptes consolidés donnent une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, en respectant lesdites dispositions. En outre, les représentants légaux sont responsables des contrôles internes qu'ils ont déterminés comme étant nécessaires pour permettre l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, les représentants légaux sont responsables de juger la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Par ailleurs, ils ont la responsabilité d'indiquer des faits en rapport avec la poursuite de l'activité du Groupe, dès lors qu'ils s'avèrent pertinents. En outre, ils sont responsables d'établir un bilan sur la base du principe comptable de la poursuite de l'activité du Groupe, à moins que l'intention n'existe de liquider le Groupe ou de mettre fin à son activité ou qu'aucune alternative réaliste à cette intention n'existe.

En outre, les représentants légaux ont la responsabilité d'établir un rapport de gestion du Groupe qui donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe et est en conformité avec les comptes consolidés sur tous les points essentiels, satisfait aux dispositions légales allemandes et présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future. De plus, les représentants légaux sont responsables des dispositions et des mesures (systèmes) qu'ils ont jugées nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de gestion du Groupe en conformité avec les dispositions légales allemandes à appliquer et pour pouvoir fournir des justificatifs suffisants et appropriés des déclarations contenues dans le rapport de gestion du Groupe.

Le comité d'audit est responsable de la surveillance du processus comptable du Groupe pour l'établissement des comptes consolidés et du rapport de gestion du Groupe.

### **Responsabilité du commissaire aux comptes concernant les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe**

Notre objectif consiste, d'une part, à obtenir une certitude suffisante nous assurant que les comptes consolidés dans leur ensemble ne comportent pas de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires - et que le rapport de gestion du Groupe donne dans l'ensemble une image exacte de la situation du Groupe, qu'il est en conformité sur tous les points essentiels avec les comptes consolidés ainsi qu'avec les informations que nous avons acquises lors de la vérification, qu'il satisfait aux dispositions légales allemandes et qu'il présente avec exactitude les chances et les risques liés à l'évolution future et, d'autre part, à attribuer une certification des comptes qui comporte nos opinions d'audit sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe.

Une certitude suffisante est un niveau de certitude élevé mais pas une garantie qu'une vérification effectuée en conformité avec le § 317 du HGB et le Règl. UE CC, en respectant les principes allemands de vérification des comptes en bonne et due forme, définis par l'Institut allemand des commissaires aux comptes (IDW), décele systématiquement une fausse déclaration majeure. De fausses déclarations peuvent résulter d'infractions ou d'erreurs et sont considérées comme majeures si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou dans leur ensemble, les décisions économiques prises par leurs destinataires sur la base de ces comptes consolidés et de ce rapport de gestion du Groupe.

Au cours de la vérification, nous exerçons notre pouvoir d'appréciation et conservons une position critique. En outre,

- nous identifions et évaluons les risques de fausses déclarations majeures – volontaires ou involontaires – dans les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe, prévoyons et effectuons des opérations de vérification en réaction à ces risques et obtenons, dans le cadre de la vérification, des justificatifs suffisants et appropriés pour servir de base à nos opinions d'audit. Le risque que de fausses déclarations majeures ne soient pas décelées est plus important en cas d'infractions qu'en cas d'erreurs car les infractions peuvent inclure des manœuvres frauduleuses, des falsifications, des indications volontairement incomplètes, des déclarations mensongères ou l'annulation de contrôles internes ;
- nous acquérons une compréhension aussi bien du système de contrôle interne pertinent pour la vérification des comptes consolidés que des dispositions et mesures pertinentes pour la vérification du rapport de gestion du Groupe afin de prévoir des opérations de vérification qui soient appropriées dans les circonstances données, sans avoir néanmoins pour but d'émettre une opinion d'audit relative à l'efficacité de ces systèmes ;
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux et l'acceptabilité des valeurs estimées présentées par les représentants légaux ainsi que des indications y afférentes ;
- nous tirons des conclusions sur le caractère approprié du principe comptable appliqué par les représentants légaux quant à la poursuite de l'activité du Groupe et, sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la

vérification, en déduisons si une incertitude majeure ressort d'événements ou de circonstances pouvant faire douter sérieusement de la capacité du Groupe à poursuivre son activité. Si nous arrivons à la conclusion qu'une telle incertitude majeure existe, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans la certification des comptes, sur les indications correspondantes dans les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe ou, si ces indications ne sont pas appropriées, de modifier notre opinion d'audit en conséquence. Nous tirons nos conclusions sur la base des justificatifs obtenus dans le cadre de la vérification jusqu'à la date de notre certification des comptes. Des circonstances ou événements futurs peuvent toutefois conduire à ce que le Groupe ne puisse plus poursuivre son activité ; nous évaluons la représentation globale, la structure et le contenu des comptes consolidés, y compris les données y afférentes, et jugeons si les comptes consolidés présentent les opérations et événements rapportés de manière à donner une image fidèle de l'actif, de la situation financière et des résultats du Groupe, en respectant les IFRS, telles qu'elles doivent être appliquées dans l'UE, et les dispositions légales allemandes à appliquer à titre complémentaire d'après le § 315e al. 1 du HGB ;

- nous demandons des justificatifs suffisants et appropriés pour les informations comptables des entreprises ou activités au sein du Groupe afin d'émettre des opinions d'audit sur les comptes consolidés et le rapport de gestion du Groupe. Nous sommes responsables de l'instruction, de la surveillance et de la mise en œuvre de la vérification des comptes consolidés. Nous assumons la responsabilité exclusive de nos opinions d'audit ;
- nous évaluons la concordance du rapport de gestion du Groupe avec les comptes consolidés, sa conformité aux dispositions légales et l'image qu'il donne de la situation du Groupe.
- nous effectuons des opérations de vérification concernant les données prospectives présentées par les représentants légaux dans le rapport de gestion du Groupe. Sur la base de justificatifs suffisants et appropriés obtenus dans le cadre de la vérification, nous saisissons les hypothèses significatives à la base des données prospectives émises par les représentants légaux et évaluons si les données prospectives ont été déduites correctement de ces hypothèses. Nous n'émettons pas une opinion

d'audit séparée sur les données prospectives ni sur les hypothèses sur lesquelles elles s'appuient. Un risque important et inévitable existe que des événements futurs s'écartent considérablement des données prospectives.

Nous discutons avec les responsables de la surveillance notamment de l'étendue prévue et du calendrier de la vérification ainsi que des constatations significatives de la vérification, y compris d'éventuels défauts du système de contrôle interne que nous avons constatés au cours de notre vérification.

Nous adressons aux responsables de la surveillance une déclaration stipulant que nous avons respecté les règles d'indépendance applicables et discutons avec eux de toutes les relations et autres faits raisonnablement susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que des mesures de protection prises à cet égard.

Nous déterminons, parmi les faits dont nous avons discuté avec les responsables de la surveillance, ceux qui étaient les plus importants pour la vérification des comptes consolidés dans la période sous revue et constituent, par conséquent, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans la certification des comptes, à moins que des lois ou d'autres prescriptions juridiques excluent leur déclaration publique.

### ***AUTRES EXIGENCES LÉGALES ET JURIDIQUES***

#### **Autres indications conformément à l'article 10 du Règl. UE CC**

Nous avons été choisis comme commissaire aux comptes par l'Assemblée des associés du 8 août 2018. En vertu de cette décision, nous avons été mandatés par la direction, le 6 / 20 décembre 2018, conformément au § 318 al. 2 du HGB. En notre qualité de commissaire aux comptes, nous vérifions sans interruption depuis l'exercice 2017 les comptes consolidés de la Société Générale Effekten GmbH, Francfort sur-le-Main.

Nous déclarons que les opinions d'audit formulées dans la certification des comptes sont en conformité avec le rapport supplémentaire adressé au comité d'audit conformément à l'article 11 du Règl. UE CC (rapport de vérification).

### ***COMMISSAIRE AUX COMPTES RESPONSABLE***

Le commissaire aux comptes responsable de la vérification est Ehler Bühmann.

Francfort sur-le-Main, le 30 avril 2019

**Deloitte GmbH**

Cabinet d'audit et d'expertise comptable

*[Note du traducteur:  
Tampon Deloitte GmbH  
et signatures]*

(Marijan Nemet)  
Commissaire aux comptes

(Bühmann)  
Commissaire aux comptes